

Diocèse de
Quimper & Léon

Document numérisé en 2015

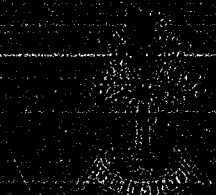
CONCILES MANUEL DES NOMMES

1800-1804

Concile de la province de Rennes
et des évêques de Bretagne

L'ASSOMPTION

de la B. V. M.



PARIS

PARIS

DE LA MANE

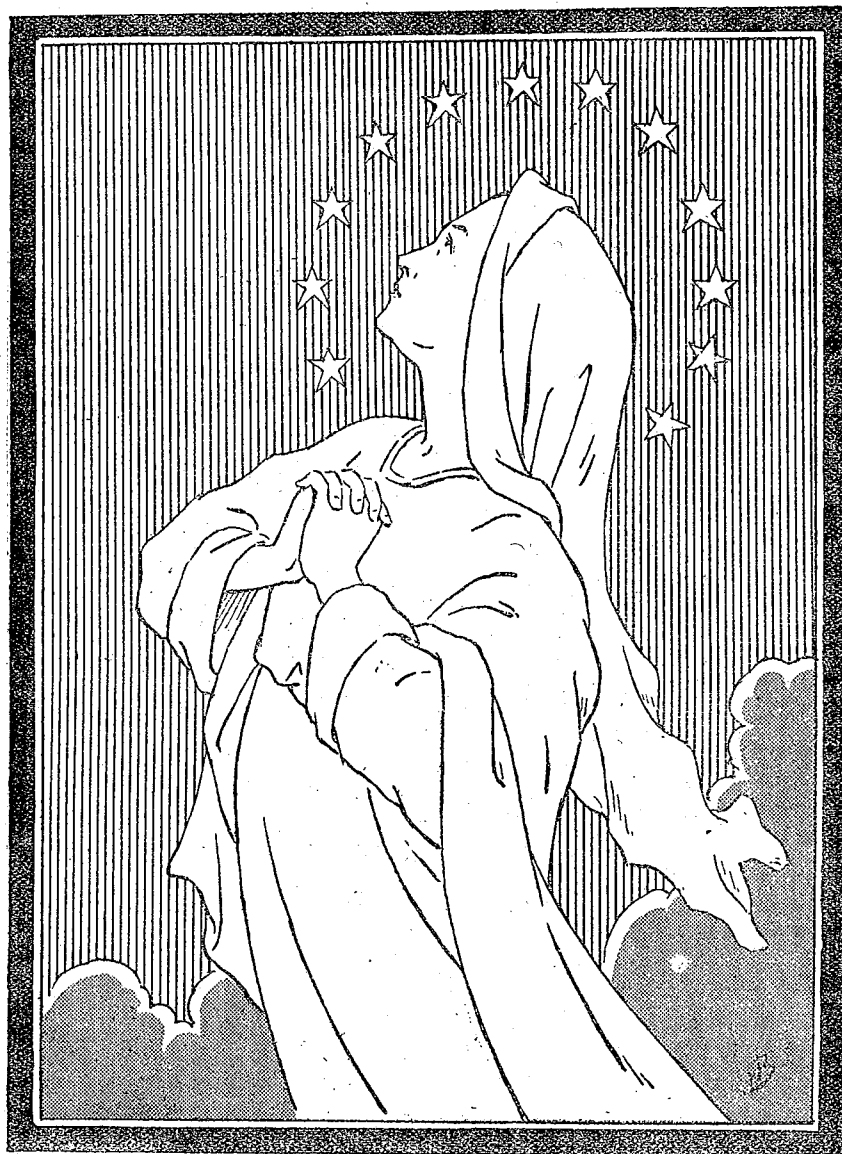
DE LA MANE

DE LA MANE

DE LA MANE

ROUEN

CONGRÈS MARIAL
DE NANTES



Dessiné par M. l'abbé BOUTIN (dioc. de Nantes) pour le Congrès de l'Assomption.

20094

CONGRÈS MARIAL BRETON

5^e SESSION TENUE A NANTES

en 1924

*Sous la présidence du cardinal-archevêque de Rennes
et des évêques de Bretagne*

L'ASSOMPTION de la B. V. M.



NANTES
JÉGO & MAS
5, RUE DU RILORI

PARIS
GABRIEL BEAUCHESNE
117, RUE DE RENNES

VANNES
LAFOLYÉ FRÈRES
Imprimeurs

1925

DÉCLARATION

I

Les travaux du Congrès Marial, imprimés dans ce volume, sont publiés sous la responsabilité exclusive des auteurs qui les signent.

II

Humblement soumis d'esprit et de cœur au Siège Apostolique, les auteurs des rapports imprimés dans ce livre déclarent rejeter et condamner tout ce que le Saint-Siège jugerait erroné ou téméraire dans leurs travaux.

CENSOR DESIGNATUS
E. DUCLOS
Doctor in sacra theologia
Rector Seminarii venet.

IMPRIMATUR
† ALCIMUS
episcopus venetensis
26 juli 1925.

LISTE DES PRINCIPAUX COLLABORATEURS DU CONGRÈS MARIAL BRETON

AUX SESSIONS DE
JOSSELIN — RENNES — GUINGAMP
LE FOLGOET — NANTES.

1904

DIOCÈSE DE VANNES

I. — L'Immaculée Conception.

- R. P. BAINVEL, S. J., Doyen de la Faculté de théologie : Institut catholique, Paris.
L'histoire du dogme.
- R. P. BLANCHE, O. P., Prof. à la Faculté de philosophie : Institut catholique, Paris.
Les conséquences de l'Immaculée Conception pour Marie.
- J. ROBILLARD, Chanoine du diocèse de Saint-Brieuc.
Opportunité de la définition.
- R. P. DE LA BARRE, S. J., Professeur à l'Institut catholique de Paris.
Conséquences philosophiques et sociales de la définition.



1908

DIOCÈSE DE RENNES

II. — La Maternité divine.

- R. P. Dom. SOUBEN, O. S. B., Professeur de théologie.
La maternité divine.
- E. GILLE, Supérieur du Collège Saint-Vincent, Rennes.
La maternité virginale.
- R. P. COMPÈS, C. S. SP., Professeur au Séminaire français ; Rome.
La parthénogénèse.
- M^{re} GRY, recteur de l'Université catholique d'Angers.
La conception surnaturelle.
- R. P. ALLO, O. P., Professeur à l'Université catholique de Fribourg.
Le récit de l'Annonciation.
- A. DE POULPIQUET, S. J.
L'acte de foi de Marie dans l'Incarnation.

R. P. Dom. MALGORN, O. S. B.

L'ange de l'Annonciation.

R. P. BAINVEL, S. J.

Le cœur maternel de Marie.



1910

DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC

III. — La Corédemption.

M. HERVÉ, Professeur au Séminaire de Saint-Brieuc.

La corédemption mariale prophétisée.

R. P. BELON, S. M., Directeur au Séminaire de Saint-Thomas-d'Aquin.

La corédemption mariale réalisée.

M^{re} FL. DE LA VILLERABEL, Évêque d'Annecy.

Evolution de la doctrine de la corédemption.

M. TRÉHION, Professeur au Séminaire de Saint-Brieuc.

Le récit de la visitation.

M^{re} GRY et le P. GEORGELIN, S. M., Professeur à Washington.

Le Magnificat.



1913

DIOCÈSE DE QUIMPER

IV. — La Maternité de grâce.

R. P. TEXIER, de la Congrégation du Bienheureux Louis de Montfort.

La plénitude de la grâce en Marie.

C. SP. S. R. P. COMPÈS,

Les bases de la doctrine.

R. P. LE ROHELLEC, C. S. SP, Professeur au Séminaire français, Rome.

Marie dispensatrice des grâces divines.

M. ANGER, Professeur au Séminaire de Rennes.

La médiation de Marie comparée à la médiation du Christ.

M. TANGUY, Professeur au Séminaire de Rennes.

Marie et la sanctification du Précurseur.

M^{re} GRY et M. PÉRENNES, Professeur d'Ecriture Sainte à Quimper.

Marie aux noces de Cana.

M. CHAPRON, Professeur au Séminaire de Nantes.

Marie au Calvaire.

M^{re} PICAUT, alors professeur d'Ecriture Sainte à Vannes.

Marie au Cénacle de la Pentecôte.

R. P. DE TONQUÉDEC, S. J., Rédacteur aux *Etudes*,

La prière de Marie.

R. P. Dom. GOZIEN, Abbé de Solesmes.

La maternité de grâce dans la liturgie.

R. P. BELON.

La poésie de la maternité de grâce.



1924

DIOCÈSE DE NANTES

V. — L'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie.

Groupe de Théologiens, O. M. I.

Marie est morte réellement. De quelle manière.

R. P. COCAUD, C. des Pères Blancs, Professeur à Jérusalem.

Le lieu de la mort de Marie.

M. GIQUELLO, Aumônier à Paris.

Traditions primitives sur la mort de Marie.

J. PLESSIS, Professeur à l'Université catholique d'Angers.

Examen critique de ces traditions.

C. LE GRAND, Professeur au Séminaire de Quimper.

L'Assomption d'après les théologiens.

R. P. JALABER, Prêtre eudiste, supérieur du Séminaire de la Sainte Famille.

Connexion de l'Assomption avec les autres privilèges de Marie.

PÈRES OBLATS.

Raisons théologiques en faveur de l'Assomption.

M^{re} GRY, recteur de l'Université catholique de l'Ouest.

« *La femme céleste d'Apocalypse* ».

R. P. BAINVEL, S. J.

La définibilité de l'Assomption.



M. ABGRAL, Doyen du Chapitre de Quimper.
M. PETIT, Curé doyen de Mauron.
M. MATHURIN, Curé doyen de St-Sulpice à Fougères.
M. COADIC, Recteur de Plouisy.
M. BARBOT, Aumônier à Rennes.
M. TANGUY, Professeur au Séminaire de Quimper.
M. SALIOU, Curé au diocèse de Saint-Brieuc.
M. HARSCOUET, Maître des cérémonies à Saint-Brieuc.

Ont donné, en différentes sessions, des études sur « la sainte Vierge dans l'art, dans la liturgie, dans la piété populaire ».



J. BULÉON, Curé archiprêtre de la cathédrale de Vannes.
Organisateur du Congrès marial breton.
E. LE GARREC, Doyen du Chapitre de Vannes, secrétaire du Congrès,
A prononcé le discours d'ouverture à chacune des sessions.

COMPTE-RENDU du Congrès marial de l'Assomption

Le programme du Congrès comprend des séances d'étude et des séances de prière.

I

PREMIÈRE JOURNÉE

La première séance d'étude a été présidée par Monseigneur l'évêque de Nantes, qui a souligné de la manière la plus délicate la signification de chacun des trois mots qui désignent le Congrès — marial — breton.

Dans le discours d'ouverture, le chanoine Le Garrec a rappelé ce que le Congrès a fait dans les précédentes sessions et ce qui lui reste à faire ici pour clôturer ses travaux.

I. — La première journée a été consacrée à une question préliminaire : « *La mort de Marie* ».

La question en a été traitée avec une compétence magistrale par un groupe de théologiens O. M. I.

II. — Où le corps de Marie a-t-il reposé pendant la courte période qui a précédé sa résurrection ? Deux opinions sont en présence : en faveur d'Ephèse, il y a des raisons spéciales, mais celles qui militent en faveur de Jérusalem semblent mieux fondées.

Le rapport a été présenté par le R. P. Cocaud, des Pères Blancs, professeur à Sainte-Anne de Jérusalem.

III. — Quelles sont les circonstances qui ont accompagné la « dormition » de la Vierge Marie ? Lorsque l'histoire se tait, la légende entre en scène. Les fictions que l'on trouve à ce sujet chez les apocryphes ont été élégamment résumées par M. Giquello... Mais quelle peut être la valeur documentaire de ces récits primitifs et dans quelle mesure se rapprochent-ils de la réalité ? Un docteur ès sciences bibliques le dira demain.

DEUXIÈME JOURNÉE

1. M. l'abbé Plessis, professeur d'Écriture sainte à l'Université d'Angers, a étudié le matin la valeur historique des apocryphes de *transitu Mariæ*. En épluchant ces textes, quelques-uns gracieux, d'autres plutôt bizarres, est-il possible d'y découvrir un écho, infidèle sans doute mais réel pourtant, des événements qui ont accompagné le trépas de Marie? Le savant professeur leur dénie toute valeur documentaire : ni l'histoire, ni la théologie ne peuvent se baser sur un fond aussi inconsistant. Faut-il donc les rejeter totalement? Non ; ils attestent du moins que déjà au V^e siècle, la Très Sainte Vierge était en grande vénération parmi les fidèles, et ce que veulent précisément les auteurs de ces légendes, c'est, semble-t-il, attribuer une origine apostolique aux fêtes mariales qu'on célébrait de leur temps.

2. Dans les prédications du 15 août et du 8 décembre, il est parfois question d'une femme que saint Jean avait aperçue dans le ciel, la tête couronnée de douze étoiles.

De qui parlait l'auteur de l'Apocalypse en décrivant cette vision? Est-ce de la Mère de Jésus?... Il est certain qu'en interprétant ce passage dans le sens accommodatice, on peut y relever des termes et des images pour servir de symbole à la Conception immaculée et à l'Assomption. Ainsi a procédé la liturgie elle-même de ces deux fêtes. Mais dans le sens littéral, ce passage ne peut s'appliquer qu'à la « communauté des justes » dont le dragon infernal veut dévorer ceux qu'elle enfante à la vie.

Cette thèse a été présentée par un des maîtres les plus éminents que nous ayons à la tête de nos Universités, M^{sr} Gry.

Ces préliminaires ont permis d'aborder directement la doctrine de l'Assomption.

Sur quoi la croyance catholique peut-elle s'appuyer pour affirmer que la Bienheureuse Vierge Marie — dont l'âme et le corps ont été certainement séparés, au moins pendant quelques instants, sinon pendant quelques jours — a eu le privilège de voir son âme et son corps se réunir de nouveau, et de monter ainsi avec sa personnalité complète au paradis?

La réponse a été donnée par deux professeurs de théologie.

1. Le P. Jalaber, chez qui on entendait comme un écho de l'âme apostolique du P. Eudes, a montré que l'Assomption de Marie au ciel est en connexion intime avec toutes les prérogatives déjà précédemment reçues. Marie est au ciel, corps et âme, parce qu'Immaculée, parce que Mère de Dieu, parce que Corédemptrice, parce que Mère de grâce.

2. Mais cette vérité, que nous percevons aujourd'hui plus clairement que jamais, quel accueil a-t-elle eu dans l'enseignement de l'Eglise? Quelle est, à son sujet, l'opinion des grands théologiens, c'est-à-dire de ces esprits éminents qui ont qualité pour formuler en termes lapidaires la croyance universelle, et dont les écrits servent à marquer l'évolution du dogme?

M. Le Grand, professeur au Séminaire de Quimper, a interrogé devant nous tous les principaux chefs d'école, depuis le XIII^e siècle jusqu'à nos jours, et, après avoir vu défiler devant nous les grands docteurs, Docteur angélique, Docteur séraphique et beaucoup d'autres, nous avons eu conscience de franchir la dernière étape dans l'étude de l'Assomption, après laquelle il ne nous restera plus qu'à attendre — ou à solliciter — la sentence définitive du Docteur infallible.

Dans la troisième journée, le Congrès entendra une thèse sur la « définibilité du dogme ».

TROISIÈME JOURNÉE

1. On a d'abord entendu un rapport de M. Tanguy, professeur au Grand Séminaire de Quimper, sur « *l'Assomption dans l'art*. » C'est la prérogative de la Sainte Vierge qui a été peut-être le plus exploitée par les artistes chrétiens ; et cette prédilection même ne peut-elle pas être un peu considérée comme un des indices de la croyance? Il est vrai que, ne trouvant dans l'histoire aucune indication qui pût leur servir, ils se sont tournés vers les apocryphes qui ont décrit longuement les circonstances de la mort et de la résurrection de Marie. Ce n'est pas qu'ils prétendissent donner une valeur historique quelconque à cette légende dorée, mais ils y trouvaient un symbolisme commode pour représenter la croyance des fidèles. Dante lui-même n'a-t-il pas recouru à des fictions qui ne détournaient pas la piété de sa véritable voie?

2. Pour finir, on attendait l'intervention du R. P. Bainvel,

doyen de la Faculté de théologie de Paris, à qui avait été réservée la question de la « *définibilité de l'Assomption* ».

Pour que l'Assomption soit « définissable », il faudrait, a-t-il dit, qu'elle fût vraie, qu'elle fût certaine, qu'elle fût révélée, et que sa définition fût opportune. Or, réalise-t-elle bien toutes ces conditions ?

— Oui, a-t-il répondu sans hésitation.

Et, reprenant chacun de ces différents points, il les a exposés avec une clarté, une autorité si saisissante, que dans l'assemblée nombreuse les gens les moins initiés à la théologie suivaient le développement de sa thèse avec une avide curiosité.

Et, non seulement l'éminent théologien juge que la question, depuis si longtemps discutée, est mûre actuellement, mais il craint même qu'il y ait danger à différer la définition, car il existe de nos jours une tendance, dans une certaine école critique, à déplacer la question et à la porter sur le terrain purement historique. Ce rapport couronnait magistralement le Congrès.

A voir l'ensemble des travaux qui ont été lus au cours de ces trois journées, on peut hardiment répéter avec le cardinal archevêque de Rennes que le congrès de Nantes marque une date dans l'histoire de la dévotion mariale.

II

A côté des séances d'études il y a eu les cérémonies religieuses.

Tous les matins, dans chacune des églises où se trouve une Vierge particulièrement vénérée, un évêque célébrait la messe devant une assistance nombreuse et prononçait une allocution.

Tous les soirs, la réunion avait lieu dans l'immense cathédrale devenue trop petite pour la foule qui s'y pressait. Le premier jour, on entendit l'évêque de Saint-Brieuc ; le deuxième jour, l'évêque de Quimper ; le troisième. M^{sr} Rumeau.

Chaque journée fut ainsi pour la population chrétienne de Nantes une fête de la piété, une fête de l'éloquence, une fête de la musique religieuse.

La chorale, dirigée avec un merveilleux talent par M. l'abbé Portier, et composée d'éléments très variés et très riches, donnait

des auditions qui ont été un des grands attrails du Congrès marial.

A la cérémonie de clôture, elle fit entendre en l'honneur de Notre-Seigneur et de la Très Sainte Vierge, en l'honneur du Pape, du cardinal, des évêques et des prélats, sur une mélodie antique, des « acclamations » composées par un artiste délicat, doublé d'un fin latiniste.

Deux choses, pour finir : 1^o les encouragements et la bénédiction du Pape adressés au cardinal pour le Congrès de Nantes ; 2^o un vœu, souscrit par l'assemblée tout entière, pour demander au Docteur infailible de donner satisfaction à la piété des fidèles en proclamant comme dogme de foi l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie.

L'organisation locale du Congrès avait été confiée au chanoine Ménard, qui sut tout prévoir et tout réaliser à la grande satisfaction de tous.

Tel fut ce splendide Congrès marial de Nantes, consacré à glorifier l'Assomption de la Très Sainte Vierge Marie, hommage filial, solennellement offert par la catholique Bretagne à sa divine Mère du ciel, la glorieuse Fille de sainte Anne.

Très touché de la parfaite réussite du Congrès, M^{sr} l'évêque de Nantes, en des termes d'une très grande délicatesse, adressa ses remerciements à Son Em. le cardinal Charost, qui avait bien voulu présider le Congrès ; à NN. SS. les évêques d'Angers, de Quimper, de Saint-Brieuc, de Lesbi, qui, par leur présence au congrès, en avaient rehaussé l'éclat ; à toutes les personnes qui avaient apporté leur concours à cette fête de la glorification de la Très Sainte Vierge Marie. « Il me faut surtout, ajouta Sa Grandeur, remercier la Très Sainte Vierge elle-même. N'est-ce point à elle, en effet, que notre chrétienne cité doit, pour une grande partie, sa foi et sa ferveur, et non seulement notre cité, mais notre diocèse et la Bretagne tout entière, région privilégiée où la foi des ancêtres est toujours vivante ! Restons donc catholiques, restons Bretons. »

Le chant du cantique *Catholique et Breton toujours* répondit à cette émouvante allocution.

Acclamations finales.

*Christus vincit,
Christus regnat
Christus imperat
Exaudi, Christe!*

*Sanctæ Virgini Mariæ, quæ, de-
victo mortis aculeo, assumpta est in
cælum, — Christi beatissimæ Gen-
trici, quam Filius splendida decora-
vit corona, — gloriosissimæ Paradisi
reginæ, quam incessabili voce Che-
rubim et Seraphim concinunt... Ho-
nor et jubilatio, amor perpetuus et
devotio!*

*Mater Christi, sit tibi gloria!
Regina cæli, sit tibi gloria!
Christus vincit...*

*Beatissimo Pontifici Pio, cui oves
et agnos Christus commisit pascen-
dos, dies plurimi et perennis felici-
tas! Magnifice de furentibus trium-
phet inimicis; et suavissima illi affe-
rat solatia sanctus Jubilæi annus!*

*Sancte Petre, tu illum adjuva.
Christus vincit...*

*Illustrissimo et Reverendissimo
Cardinali Alexio, qui quondam ab
hostibus superbis gregem sibi com-
missum tam strenue defendit, et nu-
per Ecclesiæ sanctæ jura apostolica
propugnare libertate, tota plaudent
exsultans Britannia, tota quoque Gal-
lia, et militia cælestis!*

*Sancte Alexi, tu illum adjuva.
Christus vincit...*

*Dilectissimo Patri nostro Eugenio
Ludovico Mariæ, qui pro animabus
nostris indesinenter laborat, et tam*

*ardentes profundit preces, centuplum
reddat Pater cælestis et immarcesci-
bilem in futuro sæculo coronam!*

*Sancte Eugeni, tu illum adjuva.
Christus vincit...*

*Illustrissimis Andegavorum et Bri-
tonum Pontificibus, Josepho, Alcî-
mo, Gabrieli, Adolpho, Francisco,
qui pro grege Christi, corde magno
et animo volenti, seipsos impendunt,
maternas benedictiones affluenter tri-
buat piissima cæli Regina!*

*Sancte Joseph, tu illum adjuva.
Sancte Alcime, tu illum adjuva.
Sancte Gabriel, tu illum adjuva.
Sancte Adolphe, tu illum adjuva.
Sancte Francisce, tu illum adjuva.
Christus vincit...*

*Omnibus abbatibus praelatis, cano-
nicis, presbyteris et clericis adstan-
tibus necnon fidei populo qui omnes
gloriosissimam et benignissimam Dei
genitricem ardentissimo colunt amo-
re, donorum cælestium ubertas, et in
Christo pax et lætitia!*

*Sancte Melani, tu illos adjuva.
Sancte Clare, tu illos adjuva.
Sancte Maurille, tu illos adjuva.
Sancte Paterne, tu illos adjuva.
Sancte Corentine, tu illos adjuva.
Sancte Briocce, tu illos adjuva.*

Ÿ. Tempora sana habeamus!

Ŕ. Sanctos annos!

Ÿ. Tempora pia habeamus!

Ŕ. Sanctos annos!

Ÿ. Tempora fausta habeamus

Ŕ. Sanctos annos!

Amen!

CONGRÈS MARIAL DE NANTES

L'ŒUVRE DU CONGRÈS MARIAL BRETON

1904 — 1924

MESSEIGNEURS,
MES CHERS CONFRÈRES,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Le Congrès Marial breton inaugurerait modestement ses tra-
vaux, en 1904, dans la petite ville de Josselin, et il va les clore
solennellement dans la grande ville de Nantes. Il n'aura donc
compté que vingt années d'existence. Cette cinquième et dernière
session ne se teintera pas de la mélancolie des choses qui meurent,
avant d'avoir fini leur œuvre. Elle aura plutôt l'éclat des choses
qui s'achèvent dans la perfection rêvée pour elles. Notre Congrès
se clôturera en beauté. Nos séances d'études et nos cérémonies
pieuses ne seront-elles pas présidées par des princes de l'Eglise?
La pourpre romaine, la seule qui ait survécu, avec celle du mar-
tyre, dans nos siècles de démocratie égalitaire, ne rayonnera-t-
elle sur nos fêtes avec le prestige personnel du prélat qui en est
revêtu? Les foules n'accourront-elles pas nombreuses aux sanc-
tuaires et ne prieront-elles pas avec ferveur au pied des autels de
Marie? Dans la tribune sacrée de votre cathédrale n'entendrons-
nous pas les voix les plus éloquentes? Dans vos églises et ici même
la Bretagne de Vannes, de Saint-Brieuc, de Quimper et de
Rennes, n'aura-t-elle pas la joie, l'immense joie, de sentir battre
à l'unisson de son cœur, dans le même amour de la Vierge Marie,
le cœur de votre évêque et le cœur d'un des diocèses les plus
illustres de la France et de la Chrétienté? Et surtout l'objet précis

de nos études, ne va-t-il pas ouvrir devant nous des perspectives infinies ? Ce n'est plus dans le cadre d'horizons limités, comme nous l'avons fait jusqu'ici, à Nazareth, à Bethléem, à Hébron, à Cana, à Jérusalem, que nous aurons à contempler les privilèges marials. Le ciel lui-même s'ouvrira au-dessus de nos têtes ; il nous sera donné d'entrevoir, dans la lumière divine, l'Assomption corporelle de la créature idéale, victorieuse de la mort comme elle a été victorieuse du péché ; Dieu nous apparaîtra couronnant les dons qu'il avait réunis en elle, et achevant en apothéose une existence qu'il n'avait prêtée à la terre qu'afin de pouvoir y descendre lui-même. Et c'est avec cette vision dans les yeux que le Congrès se dissoudra. C'est ainsi qu'il mourra, si c'est bien là mourir.

Avant de vous laisser la parole, j'ai l'obligation de vous montrer comment la session de Nantes se rattache étroitement à celles qui l'ont précédée, et de vous exposer aussi brièvement que je le pourrai, l'œuvre très particulière à laquelle on vous a demandé de mettre la dernière main.

Le Congrès Marial breton se réunissait pour la première fois le 21 novembre 1904, à Josselin, à l'ombre du sanctuaire de Notre-Dame du Roncier. La veille il était tombé de la neige ; et l'on avait accueilli comme un heureux présage ce symbole de la pureté et de la blancheur. Là, dans le magnifique encadrement des résidences princières et des basiliques mariales, le Congrès chantait l'Immaculée Conception. Théologiens, historiens, orateurs, artistes, rivalisèrent pour en faire admirer les riches aspects.

L'Immaculée Conception est tout d'abord *un événement historique* certain, le plus grand événement de l'histoire après l'Incarnation dont il est le prélude ; on peut en fixer approximativement la date, 15 ou 16 ans avant le message de l'ange Gabriel : on en connaît le lieu précis, c'est à Jérusalem, non loin de la Fontaine Probatique, la maison de sainte Anne ; on peut nommer les acteurs dont Dieu s'est servi pour l'accomplir : sainte Anne et saint Joachim.

L'Immaculée Conception est aussi *un dogme* : révélé, comme toutes les vérités de la foi, il est demeuré longtemps caché dans les profondeurs de la conscience chrétienne ; il n'a été formulé

ni à l'origine ni dans les premiers siècles de l'Eglise ; longtemps combattu par des docteurs très grands et très pieux, émergeant peu à peu, s'affirmant avec une netteté progressive dans la lutte même engagée contre lui, s'imposant de plus en plus jusqu'à ce qu'enfin la conscience chrétienne se concentrant dans celle de Pie IX, exprimât dans une formule définitive et souveraine ce qu'elle n'avait jamais cessé de croire implicitement depuis les apôtres.

L'Immaculée Conception est une personne enfin. Le privilège d'avoir été conçue sans la souillure originelle est si particulier à Marie, il lui constitue une grâce si singulière qu'il s'identifie en quelque sorte avec elle, et qu'il peut servir à la définir. Dieu dit de lui-même : je suis celui qui suis. De même la Sainte Vierge dit en parlant d'elle-même : Je suis l'Immaculée-Conception.

Et j'entends encore les congressistes de Josselin chanter : la fille de sainte Anne et de saint Joachim, c'est la rose qui croît parmi les épines, la fleur mystique dont le parfum embaume le ciel et la terre, la goutte de rosée céleste où s'irradie la sagesse éternelle, la contrée vierge dont aucun souffle empoisonné n'a corrompu la pure atmosphère ; au milieu d'un océan bouleversé par la tempête, elle est un îlot de sainteté dont les rivages lumineux et chauds ne sont envahis que par les flots de la grâce ; elle est la cité céleste, dont le démon regarde de loin et de bas les créneaux étincelants et les portes inviolables : elle est un paradis terrestre, plus riche, plus harmonieux, plus fécond, plus divin que celui où le premier Adam reposait avant son péché. « Marie Immaculée est une première ébauche de Jésus. Elle est un Jésus commencé par une expression vive et naturelle de ses perfections infinies. La Conception de Marie est la première origine du sang de Jésus qui coule dans nos veines par les sacrements et qui porte l'esprit de vie dans tout le corps de l'Eglise. » (Bossuet).

Et vous voyez, Messieurs, comment le congrès de Josselin amorçait déjà celui de Nantes. La sainte Vierge ne pouvait-elle pas, ne devait-elle pas monter au ciel sans avoir besoin de mourir et de ressusciter ? N'est-ce pas par la fatale faute du péché originel que la mort a fait son entrée en ce monde, et dès lors comment Dieu a-t-il permis que l'Immaculée fût soumise à une loi qui ne doit peser que sur les coupables ?...

Il y a dix-huit ans, à Rennes, le Congrès glorifia la maternité divine de Marie. La capitale de l'ancien duché offrit en 1908 le même spectacle que la ville d'Ephèse au V^e siècle. Les acclamations des catholiques rennais firent écho à celles des chrétiens qui chantaient en 431 la grandeur de la Theotocos ; et l'on entendit retentir une fois de plus les anathèmes dont Cyrille avait frappé Nestorius et ses disciples.

Opportun partout ailleurs, cet acte de foi semblait plus nécessaire en Bretagne, et il prit à Rennes le caractère d'une réparation officielle, attendue depuis très longtemps. Quelque cinquante ans plus tôt, la main d'un Breton apostat qui a consacré tous les efforts d'une longue vie et le prestige d'un talent qu'on a trop vanté, à nier avec acharnement la divinité de Jésus, avait voulu en même temps et par là même, arracher du front de Marie l'honneur qu'elle ne partage avec aucune autre femme d'avoir enfanté un Dieu. L'outrage avait fait frémir les âmes catholiques et bretonnes jusque dans les profondeurs de leur baptême. Mais jamais avant le congrès de Rennes, la Bretagne n'avait trouvé l'occasion de faire entendre une protestation collective contre le crime du plus indigne de ses fils, dont les ennemis de Dieu et de la Vierge s'étaient plu à célébrer l'apostasie par des triomphes insolents. Le moment semblait venu et l'heure providentiellement choisie. Toutes les Bretagnes se trouvaient réunies dans la métropole religieuse. Elles se solidariserent dans la réparation comme elles s'étaient solidarisées dans la douleur. Elles firent passer toutes leurs voix dans une seule et même voix et ce fut un spectacle inoubliable de les voir tendre leurs mains ensemble vers Marie, non pas pour replacer sur sa tête la couronne de la maternité divine, car il n'est au pouvoir de personne de la flétrir ou de la faire tomber, mais pour proclamer que cette couronne est inébranlable et qu'elle est plus éclatante et plus honorée que jamais.

Et voici ce que nous entendions : il y a eu quelqu'un sur la terre dont Dieu pouvait dire et dont il disait : cet enfant qui balbutie, ce jeune homme qui croît en âge et en sagesse, cet ouvrier qui gagne son pain et reçoit un salaire, ce voyageur recru de fatigue et de faim, ce prévenu, ce condamné, ce supplicié qui agonise et qui meurt, et dont on dépose le corps dans le tombeau, c'est mon Fils. Je l'engendre éternellement. Il est un autre moi-même. Et il ne fait qu'un avec moi dans l'unité d'une même

nature divine. Et de ce même personnage, Marie pouvait dire, et elle disait : ce fils du Très-Haut, qui est comme lui éternel et infini, Celui par qui toutes choses ont été faites, et sans lequel rien n'a été fait, Celui qui illumine tous les hommes venant en ce monde, Celui qui viendra juger les vivants et les morts, Celui qui est la lumière, la résurrection, la vie, c'est mon Fils. Je l'ai engendré dans le temps par le Saint-Esprit qui m'a couvert de son ombre. Il est comme un autre moi-même, et il y a eu un moment où il ne faisait qu'un avec moi dans l'union d'une même nature humaine.

Jésus tenait à la fois de son père et de sa mère. Personne distincte de la Trinité, il est le verbe du Père, sa pensée adéquate, son image substantielle, en tout semblable à Celui qui l'a engendré. Fils de Marie, quoiqu'infiniment supérieur à elle, il lui ressemble dans son être spirituel et dans son être physique et on retrouve en lui les qualités qui charmaient en elle, la noblesse du front, la pureté du regard, l'expression de la physionomie et jusqu'au timbre de la voix. — Le premier amour de Jésus allait à ce Père céleste dont il était venu faire la volonté sur la terre ; et le second amour de Jésus allait à sa mère à laquelle il se rattachait par tous les fibres de son être.

Voilà ce que l'on disait à Rennes, en 1908. Et cinq ans après, à Guingamp, dans l'Eglise de Notre-Dame de Bon-Secours, nous avions la joie de célébrer Marie Corédemptrice. Et de nouveaux traits venaient enrichir la physionomie de la Vierge.

« Marie n'est pas prêtre ; et le terme de *Virgo sacerdos* que Rome n'a pas désapprouvé ne saurait cependant être pris au pied de la lettre. Elle n'a pas offert le sacrifice de la croix ; elle n'offre pas le saint sacrifice de la messe. Mais elle est la mère du prêtre.

« Jésus-Christ est né prêtre ; il ne le devient pas. Les autres mères engendrent un fils qui pourra être prêtre, mais qui n'est pas prêtre uniquement parce qu'il est leur fils. Il en va autrement pour Marie. Dans le Christ l'homme n'a pas préexisté au prêtre. Le premier baiser de Marie à Jésus enfant est tombé sur un front de prêtre. C'est en elle que s'est faite la trois fois sainte onction sacerdotale qui a fait de Jésus le prêtre éternel. Marie ne reçoit Jésus en elle qu'à titre de consacré. Il faut dire davantage. Elle ne se borne pas à recevoir passivement en elle le Christ prêtre. Elle contribue immédiatement pour sa part à le réaliser effective-

ment. La Vierge Marie ne communique pas le sacerdoce à Jésus-Christ, comme l'évêque le confère à l'ordinant. Mais c'est par elle que le verbe de Dieu est non pas consacré prêtre, mais rendu susceptible de l'être. Il tient d'elle non pas la dignité et le pouvoir, mais la possibilité, la capacité de son sacerdoce. Jésus-Christ ne serait pas prêtre, s'il n'était que fils de Dieu. Pour qu'il fût prêtre, il fallait qu'il devînt le fils de Marie. Le chrême éternel et substantiel, l'huile embaumée du sacre infini demeurerait en suspens, au sein de Dieu. Marie dit un mot et sa parole fait descendre l'onction de la divinité sur l'humanité de celui qui devient son fils. Jésus est rendu prêtre par Dieu et par Marie.

« C'est à elle que nous devons le prêtre martyr. Au moment de prononcer le *fiat*, elle saisissait sans équivoque ce qui la sollicitait à être la mère d'un homme-Dieu prêtre et prêtre pour être victime. Elle apercevait bien autre chose que la gloire d'un Dieu prenant rang parmi nous, religieux de Dieu, pontife éblouissant, décor incomparable de la création. Ce Dieu revêtu de notre nature se présentait à elle enveloppé de son manteau de blessures, comme du vêtement sacerdotal de son déchirant sacrifice. Il lui fit passer sous les yeux, dans une synthèse gigantesque comme Dieu en sait écrire, tout le traité du *Verbo incarnato* et du *Deo redemptore*. Le ciel et la terre faisaient silence comme on fait silence dans une cathédrale au moment de l'ordination : et comme le sous-diacre qui va s'étendre sur le pavé du sanctuaire pour s'immoler, Marie fit le pas et elle dit oui...

« Toute la vie du Christ a été comme l'introït, la préface de l'acte magistral de son sacerdoce, de la messe sanglante, de la messe pontificale du calvaire. Marie est la Vierge sacerdotale qui n'a jamais cessé de servir la messe de son Fils, dans chacun de ses épisodes, et au calvaire, elle est l'assistante du prêtre éternel.

« Il existe de deux saints nantais une représentation attendrissante. Le fait se passe dans la prison. Donatien est baptisé, Rogatien n'a pas reçu le sacrement. Le regard baigné de clartés célestes où éclatent la foi triomphante et l'héroïque amour, le catéchumène est à genoux aux pieds du régénéré qui se penche sur le front de son frère pour lui donner le saint baiser. Et puis, au bas de la gravure, ces simples mots qui expliquent tout le sens de la scène : il croyait qu'un baiser de son frère baptisé lui tiendrait lieu de baptême. Au calvaire, il se passe quelque chose d'ana-

logue. La reine des martyrs n'a point reçu le rite qui marque une créature humaine du caractère sacerdotal. C'est simplement la transfusion mutuelle du Rédempteur à la Corédemptrice, qui tient lieu de sacerdoce à Marie. A côté de la passion divine, il y a une immolation maternelle. A côté du baptême de sang, le baptême de désir. Avec le sang du Christ, les larmes de Marie ont fait un baume, et le salut vient à nous sous forme de baiser maternel. Un baiser de mère qui est encore tout plein de Dieu ! » (P. Belon).

Et en 1913, le Congrès se réunissait dans le diocèse de Quimper, au pays de Léon, au Folgoët, là où les lys embaumés sortent du tombeau des saints et où les églises se construisent avec de la dentelle de granit ; là, sous la présidence de l'évêque que vous entendrez demain soir à la cathédrale, il saluait Marie, Mère de Grâce, Marie Corédemptrice au ciel comme elle l'a été sur la terre.

Le médiateur souverain et universel, c'est Jésus : Marie, c'est l'application éternisée et maternisée de la Rédemption. Dieu le Père veut avoir des enfants jusqu'à la consommation des siècles, mais il veut les avoir par Marie.

Dieu le Fils veut, pour ainsi dire, s'incarner tous les jours ; mais il ne s'incarne qu'en Marie, et nous sommes tous cachés en elle, jusqu'à ce qu'elle nous enfante à la gloire, qui est à proprement parler, le jour de notre naissance. Dieu le Saint-Esprit est stérile en Dieu, puisqu'il ne produit pas d'autre personne divine, mais il est devenu fécond par Marie qu'il a épousée, produisant par elle et en elle Jésus-Christ, et tous les prédestinés qui sont les membres de ce chef.

Quand, après le baptême, on ramène l'enfant à la maison paternelle, on voit accourir auprès de son berceau deux femmes : une vénérable aïeule, toute courbée sous le poids des siècles et des maternités douloureuses, une vierge pleine de grâce et dans tout l'éclat d'une jeunesse immortelle. Toutes deux se penchent sur le nouveau venu, toutes deux elles le caressent, toutes deux elles le bénissent, l'une d'un bras fatigué et court, l'autre d'un geste large et lumineux comme le ciel. L'une dit : cet enfant est à moi. L'autre dit : il est le mien aussi. La première ajoute : il me ressemble : c'est ma chair et mon sang. La seconde ajoute à son tour : il me ressemble encore bien davantage. Et le dialogue se poursuit avec ses antithèses poignantes, ses alternatives de joie et de douleur :

Grâce à moi, il y a un homme de plus dans le monde. — Grâce à moi, il y a en cet homme un Dieu qui habite. — Je l'ai privé des dons que Dieu lui avait destinés. — Je lui ai donné plus qu'il n'avait perdu. — J'ai creusé sa tombe. — Je lui ai fait un berceau pour le ciel. — J'engendre et je tue : on me nomme la mère de ceux qui meurent. — On m'appelle la mère des vivants. — Je suis Eve la prévaricatrice. — Je suis l'Immaculée Conception. — Ma plainte éternelle, c'est le *Miserere* — mon chant éternel, c'est le *Magnificat*...

Dans l'ordre surnaturel tout repose sur Marie, la grâce, les sacrements, l'Eglise, le prêtre, la gloire, tout ce qui nous sauve, nous purifie, nous déifie, nous béatifie : elle est formatrice des saints, ouvrière d'éternité. Elle est le grand sacrement de Dieu.

Avant de se clore, la quatrième session du congrès Marial formula le vœu suivant. « Le congrès Marial, réuni près du sanctuaire de Notre-Dame du Folgoat, sous la présidence de M^{gr} Duparc, évêque de Quimper et de Léon, s'associe au vœu qui fut émis en 1902, au Congrès Marial de Fribourg, pour demander humblement au Souverain Pontife qu'il lui plaise de définir et de proclamer comme dogme de foi la maternité de grâce consignée dans les plus anciennes liturgies, acceptée actuellement par l'unanimité des théologiens, expressément affirmée dans les encycliques des Souverains Pontifes et qui de temps immémorial fait déjà pratiquement partie de la croyance populaire. »

Nous voici enfin à Nantes ?

A mesure que nous faisons la grande troménie à travers la Bretagne, notre joie croissait d'étape en étape. Ce n'était pas uniquement de contempler, d'admirer les divers visages d'un pays qui nous est cher, ni même de nous agenouiller dans des sanctuaires célèbres, au pied des statues miraculeuses. Ce qui charmait nos regards, c'était de voir se dérouler, dans sa majesté et dans son ampleur, l'épopée mariale. Devant nous surgissait, dans la plénitude de mieux en mieux entrevue de son existence divinisée, plus belle que dans les tableaux des peintres, la femme idéale, à la fois la plus virginale et la plus maternelle, la créature la plus lucide, la plus aimante, la plus héroïque, que la grâce mettait toujours à la hauteur de ses fonctions et que ses fonctions rapprochent tellement de la divinité que l'on ne voit

pas toujours ce qui l'en sépare. Et le spectacle était si ravissant que notre âme en était comme emparadisée.

Le chemin radieux nous a conduits jusqu'à vous. C'est dans la ville de saint Clair que le Congrès va ajouter au divin poème de la mariologie le cinquième et dernier chant qui ne sera ni le moins impressionnant, ni le moins beau.

Il était bon que cet achèvement eût lieu ici. Il y a de nombreuses raisons à ce choix providentiel. Je me bornerai à vous en signaler une. C'est à votre grand missionnaire nantais, Breton d'origine et Vendéen d'adoption, le bienheureux Grignon de Monfort, que notre Congrès doit sa devise et comme son programme : « Dieu veut que sa mère soit plus connue, plus aimée, plus honorée que jamais. » Il convenait que notre Congrès vînt se mettre en contact avec la région heureuse qui a spécialement bénéficié de la prédication ardente de ce grand serviteur de Marie, avec les héritiers immédiats de sa doctrine et de sa flamme apostolique. Nous qui nous bornons à transporter, comme le coureur antique, d'un diocèse à l'autre, les clartés qu'on veut bien nous confier, nous n'avons rien à vous offrir ici. Vous avez de quoi tenir et il y a déjà longtemps que dans le diocèse de saint Clair, vous avez le flambeau en main.

Que pendant ces trois jours, il brille plus vivement que jamais sur les bords de la Loire, et qu'il répande sur le mystère de l'Assomption glorieuse de Marie ses surnaturelles clartés ! Ah ! la magnifique trilogie qui va être représentée devant vous.

Parmi ceux qui tiendront le flambeau lumineux, les uns nous réuniront auprès de la couche où Marie va terminer le cours de son existence terrestre. La séparation momentanée de l'âme et du corps ne fut pas pour elle un châtement. Volontairement acceptée, librement consentie, par obéissance au décret divin qui liait Marie à tous les mystères de Jésus, cette mort est rédemptrice comme celle du Christ. Elle n'a pas été précédée de l'extrême onction, ni d'une agonie douloureuse. Elle n'a pas été suivie de la corruption : les puissances de destruction qui guettent notre dépouille pécheresse pour en déconcerter les ressorts, en dissoudre les tissus, en jeter la poussière à tous les vents qui soufflent, se sont arrêtées, pleines de respect, devant la chair immaculée de la mère de Dieu, de la corédemptrice, de la mère des vivants,

toujours imprégnée de grâce et de sainteté, incorruptible de droit et de fait, comme celle du Christ. Ce qui a fait mourir Marie, ce n'est ni l'usure, ni la maladie, mais l'amour, — un amour tel et qui a crû pendant de longues années avec une progression si rapide qu'à une heure donnée la frêle enveloppe du corps est devenue incapable de contenir le brasier divin.

D'autres ouvriront devant nous le saint tombeau, et nous verrons étendue sur un glorieux linceul la rose mystique, là où les apôtres, miraculeusement rassemblés, si on en croit la légende, n'avaient pu en apercevoir que le gracieux symbole. Clos ces yeux, les premiers et les plus purs qui aient contemplé le verbe fait chair ! fermées ces oreilles, qui ont entendu les premiers balbutiements de Jésus enfant ! immobiles, ces bras maternels qui l'ont porté si souvent ! muettes, ces lèvres qui ont chanté le *Magnificat* ! Silencieux et inactif ce cœur de chair où Marie a tant aimé Dieu, qui a tant aimé les hommes, dont les battements étaient rythmés par les battements du Sacré Cœur de son Fils ! Jésus accourt. Il regarde un instant le corps sacré qui a été le premier sanctuaire du Dieu fait homme, et il dit : cette enfant n'est pas morte, elle n'est qu'endormie. Et Celui qui sait comment on réveille ceux dont la mort n'est qu'un sommeil la prend par la main et lui dit : lève-toi. Et aussitôt, celle qui était endormie se réveilla. L'âme revint dans le corps, et le corps de Marie, laissant dans la tombe toute la fragilité terrestre [dont Jésus lui-même n'avait pas dédaigné de se revêtir, apparut dans le riche manteau de la gloire, ornée de parures tissées avec un art tout divin dans les ateliers du ciel.

D'autres enfin nous décriront l'apothéose. « Venez, ma bien-aimée, dira l'époux des Cantiques, le chant de la tourterelle s'est fait entendre ; l'hiver est passée, le printemps est venu. » Et Marie, portée, non par les anges qui forment son cortège, mais par la force que Dieu a mise en elle, monte vers les cieux. Elle prend possession de l'empire qui lui a été préparé de toute éternité. La main dans la main de son fils, la Reine des Patriarches et des Prophètes, la Reine des Vierges et des Martyrs, des Docteurs et des Apôtres, des Élus et des Anges, s'élève au-dessus des chœurs et des hiérarchies, formant à elle seule une hiérarchie plus haute que les autres, elle s'assoit sur un trône, car tout autre place qu'un trône serait indigne d'elle : et là, pendant que

le ciel fait silence, Marie, dans le midi éternel, chante son cantique d'action de grâces.

Voilà ce que vous allez nous dire, Messieurs les congressistes de Nantes, cependant que les foules, que vous aurez convoquées, se presseront dans les églises de la cité, et que d'une voix plus haute avec une foi plus vive, elles chanteront, pour faire écho aux acclamations célestes, les salutations que la terre ne se lasse pas de répéter, que le ciel ne se lasse pas d'entendre : *Gaudeamus omnes in Domino, diem festum celebrantes sub honore Mariæ Virginis, de cujus Assumptione gaudent angeli et collaudant filium Dei.*

Et si, après avoir interrogé l'Écriture et la Tradition, et surtout la conscience chrétienne, vous jugez que cette croyance, l'Eglise l'a toujours eue, que c'est une vérité révélée, que l'heure est peut-être venue de la proclamer dans une définition solennelle, pourquoi avec l'assentiment de nos évêques, ne feriez-vous pas passer toutes vos voix dans leur grande voix, et pourquoi enfin, par un vœu aussi humble et respectueux que raisonnable et fondé, n'iriez-vous pas le dire à Rome ?...

E. LE GARREC,
Doyen du Chapitre de Vannes.

PREMIÈRE PARTIE
LA MORT DE LA TRÈS SAINTE VIERGE

PÈRES OBLATS. — *Pourquoi et comment la Très Sainte Vierge est morte.*

P. COCAUD. — *Le Tombeau de la Sainte Vierge.*

M. GIQUELLO. — *Récits apocryphes relatifs à la mort de la Sainte Vierge.*

M. PLESSIS. — *De la valeur historique des Apocryphes de Transitu Mariæ.*

POURQUOI ET COMMENT LA TRÈS SAINTE VIERGE EST MORTE

PRÉLIMINAIRES

La vie terrestre est un court passage entre deux éternités. Une éternité a précédé pour nous dans la pensée, l'amour, la volonté de prédestination de Dieu. Puis nous sommes à notre heure, dans la succession des siècles, créés, tirés du néant pour une première phase d'existence : la phase terrestre. Enfin c'est le transfert, à travers la mort, de notre vie en sa phase éternelle.

Ce transfert passe maintenant par la mort. Au Paradis terrestre, l'homme, sans mort, après l'épreuve, passait corps et âme, âme béatifiée et corps glorifiés, au ciel de la béatitude sans fin.

Depuis la prévarication originelle, il faut passer à travers les ombres douloureuses de la mort. Et puis l'âme, insuffisamment purifiée le plus souvent, doit encore descendre, en la Région de Feu, pendant que le corps pourrit et se dissout peu à peu en la terre d'où il a été tiré.

Lorsque l'âme est enfin totalement purifiée, elle monte au Ciel de la vision divine, mais toujours seule. A la fin des temps terrestres seulement, quand le Christ viendra purifier toute matière, tous les corps ressusciteront de leur poussière obscure et les âmes saintes revivifieront ces chers corps, réformés en beauté parfaite, glorifiés, divinisés de la propre divinisation de l'âme à jamais.

Voilà le sort commun et la condition des lois faites pour tous.

Noli timere, Maria. Mais ne craignez pas, ô Marie, toutes ces lois de déchéance ne sont pas pour vous.

Marie est cette créature unique qui comme fille d'Adam aurait dû être soumise à toutes nos lois de misère, mais qui leur fut immédiatement soustraite, pour devenir à l'intime même de la Sainte Trinité la Fille bien-aimée du Père, la Mère vierge du Fils, l'Épouse de l'Esprit-Saint et par conséquent pour être dans la création, avec le nouvel Adam divin, une nouvelle Eve,

immensément plus pure et plus divine que la première Eve en sa primitive création, immensément plus féconde aussi, puisqu'elle serait la Source maternelle de toute la vie divine qui coulerait en la création humaine à jamais.

Pour Marie par conséquent, pas de loi de péché, ni de mort, ni de tombeau corrupteur, ni de mutilation de béatitude pour tout le temps des évolutions terrestres de la coupable humanité.

Mais pour Marie, après la très spéciale prédestination éternelle en Dieu, une phase terrestre d'existence immaculée, — d'existence pleine de toute grâce, — d'existence qui engendre le Verbe Incarné et qui, corédemptrice, passe au calvaire, — d'existence qui collabore à engendrer l'Eglise naissante, — d'existence enfin qui devient une mort, mais une mort triomphatrice. La mort de Marie fut, en effet, une mort de simple sommeil très court, une mort bientôt devenue Résurrection glorieuse et Assomption éclatante.

Assomption, c'est le mot qui dit le mystère de la céleste Exaltation de Marie quand sa vie terrestre fut achevée. L'évangile applique, il est vrai, ce mot *Assumptus est* à Notre-Seigneur (S. Marc XVI, 19 ; Actes des Ap. I, 2, 11, 22). Mais bien vite, on réserva des mots spéciaux pour des mystères spéciaux ; et, mettant à part les glorifications intégrales de Jésus et de Marie, on les appela respectivement *Ascension* et *Assomption* : (1)

Ascension, c'est-à-dire élévation au Ciel par sa propre vertu — car le Christ est Dieu — et la vertu divine qui l'introduit au Ciel est bien sa vertu *personnelle* ; une vertu, non pas de sa nature humaine (qu'on peut dire pour cela *assumpta*), mais de sa personne divine.

Assomption, c'est-à-dire élévation au Ciel par une vertu divine communiquée du dehors en quelque façon. Quelle est cette

(1) Terminologie. — Vu la multiplicité des éléments réunis, on a cependant donné d'autres noms aussi à ce même mystère.

DORMITION, REPOS ; *Dormitio*, *Pausatio*, en grec *Koimésis*, prennent le point de vue de la brève et douce mort au sépulcre incorruptible.

TRANSFERT, PASSAGE : *Translatio*, *Transitus*, *Metastasis* disent le mystère en son mouvement de la terre au Ciel.

Enfin regardant surtout la montée glorieuse aux profondeurs divines, on lui a approprié le mot ASSOMPTION. On avait dit quelquefois, « Ascension de Marie » comme on avait dit « Assomption », pour quelques autres glorifications : par ex. : Saint Grégoire de Tours (*De Glor. Conf.* c. 99) ; — EUSÈBE (*De vita Constantini* l. XIV, c. 64).

vertu divine qui fit monter Marie au ciel ? Celle des Anges ? La peinture chrétienne là-dessus s'est souvent fourvoyée (1). Mais non, Marie, Reine des Anges n'a pas besoin de leur force : les corps glorieux reçoivent tous, intrinsèque à eux-mêmes, cette vertu divine par laquelle ils échappent à la terre et se mettent comme à voler où Dieu les béatifie, ils la reçoivent cependant et ils sont ainsi vraiment pris, portés par la Force même de Dieu. Mais cette Force n'enleva jamais créature humaine jusqu'aux sommets divins comme Marie, l'*Assumpta* par excellence. *Ascendit ad Filium*, dit Chrétien de Chartres (2) au IX^e siècle. « Le Christ a pu par sa vertu, Marie par la vertu du Christ Dieu, triompher de la mort et entrer au ciel : Jésus monte s'avancant dans sa force (*Isaïe*, 63.1) ; Marie appuyée sur son Bien-Aimé (*Cant.* 8.5) (3). »

I

LA MORT DE MARIE

La mort semble toujours une défaite.

Elle peut au contraire être le plus glorieux des triomphes, l'acte de la plus merveilleuse puissance sous des apparences de faiblesse, l'acte de la plus sublime exaltation sous les dehors de l'abaissement, l'acte de la suprême liberté sous des livrées d'esclavage. Ainsi la mort du soldat, du martyr, du chrétien, du saint (4). Ainsi, au-delà de toute expression, la mort du Christ-Dieu et de la Vierge Mère divine !

Dans la mort il faut, en effet, distinguer deux aspects, deux éléments, deux phases. Il y a d'abord la simple séparation de l'âme et du corps, séparation triomphante, quand c'est l'âme qui sacrifie sa vie corporelle à quelque noble cause. Puis, après cette mort, dans le pauvre corps tombé là sans force, commence dans l'ordre naturel une dissolution grandissante de la chair qui fut vivante, — grandissante jusqu'à la destruction complète, à travers ces évolutions ignominieuses, la pourriture, le squelette nu, la poussière.

(1) La peinture ancienne n'avait pas commis cette erreur ; il n'y a pas d'anges qui portent Marie dans la fresque du IX^e siècle de la crypte de saint Clément à Rome, une des plus anciennes connues.

(2) Manuscrit Bibl. nat., 12.413, fol. 120, cité par Noyon, *Dict. d'Apologét.* MARIE col. 278.

(3) G. MATTIUSI, *De corporea Assumptione Dei Genitricis Mariæ*, brochure 1922.

(4) Verméersch, *Méditations sur la Sainte Vierge*, t. II, 42^e samedi.

Or cette destruction du corps est une pure humiliation, sans mérite, sans gloire jamais ; c'est, dans le monde actuel, le simple effet et le châtement du péché : *in pulverem reverteris*, tu retourneras en poussière (Genèse III, 19).

Jésus et Marie sont morts. Mais leur mort a-t-elle passé par ces deux étapes ? Leur mort est-elle due à un sacrifice infiniment glorieux et fécond ? Oui.

Leur mort a-t-elle été suivie de la dissolution du tombeau ? Non.

Ce sont les deux points à traiter dans ce rapport.

De la mort de Marie, il faudra établir le *fait*, puis étudier les principales *modalités*.

1. Le fait de la mort de Marie.

D'après l'enseignement commun des théologiens actuels, il faut dire que ce *fait est absolument certain*, et laisser de côté la réserve de quelques rares auteurs modernes, encore un peu impressionnés par les hésitations qu'eut un jour saint Epiphane.

a) Il y eut, en effet, à travers l'histoire de l'Eglise *quelques hésitations et même quelques négations* sur le fait de la mort de Marie.

Car la mort n'est-elle pas la suite du péché ? Marie n'est-elle pas la source de la vie du monde, et pour la source de vie la mort est-elle possible ? Jésus n'aurait-il pas assez aimé Marie dont il reçut l'existence, pour lui conserver à son tour une existence sans déclin ? Enfin est-ce que Marie n'a pas tous les privilèges, toutes les gloires possibles ?

Et d'ailleurs est-ce que la tradition ancienne n'a pas ignoré, et même mis en doute cette prétendue mort de Marie ?

Examinons d'abord cette difficulté.

Le premier auteur qu'on cite contre le fait de la mort de Marie est saint Epiphane (*adversus Hæreses*, 78, 9, 11 ; Pg. 42, 716) « Qu'ils cherchent, dit-il à ses adversaires Antidicomarianistes, à travers les Ecritures ; ils n'y trouveront rien assurément sur la mort de Marie, rien qui dise si elle est morte ou si elle n'est pas morte ensevelie ou pas ensevelie... quant à moi je n'ose rien dire,

je pense et je garde le silence... Je ne définis rien là-dessus ; je ne dis pas qu'elle est restée immortelle et n'affirme pas qu'elle est morte. L'Ecriture a passé au-delà de nos esprits et nous a laissés en suspens au sujet de ce vase de tout prix et de toute excellence, craignant de faire soupçonner d'Elle les bassesses et les hontes de la chair... »

A proprement parler dans ce fameux texte on trouve d'abord des doutes mais pas de négations. Ensuite ces doutes sont de la polémique, assez ardente d'ailleurs à rabattre l'orgueil de ses adversaires, plutôt qu'un jugement positivement doctrinal (1).

Enfin saint Epiphane ne pense-t-il pas surtout à maintenir pour Marie une glorification qui exclut toute corruption de sa chair virginale ? Il est vrai qu'il ne distingue pas suffisamment le simple fait de la mort de la dissolution sépulchrable ; l'esprit de critique et de distinction pour les détails manquait, en effet, parfois au vénérable lutteur.

Mais ici comme en d'autres questions il faut sans doute le louer par-dessus tout de ses vues lumineuses sur un principe profond que la postérité analysera et précisera. Présentement ce principe est celui-ci : par son contact avec le Verbe incorruptible, la Vierge échappe aux lois qui régissent la chair ; et cela est bien dans l'esprit de la fête de l'Assomption.

On ne peut donc tirer aucun argument sérieux de ce texte, d'ailleurs absolument isolé dans la tradition primitive, contre la mort de Marie.

Il faut arriver au XVII^e siècle (2) pour trouver une franche négation. Un auteur franciscain arrive à cette négation de la mort de Marie par une déduction, erronée assurément, nous allons le voir bientôt, déduction qu'il tire de la doctrine de l'Immaculée Conception.

Faisons encore un saut par-dessus deux siècles et nous retrouvons au XIX^e siècle un Dr Dominique Arnaldi, qui à Gênes écrit en 1879 un volume « *Super transitu B. M. Virginis* », où il affirme à son tour que l'Immaculée n'a pu mourir — et un M^{gr} Virdia qui, dans sa pétition pour la définition de l'Assomption en 1880, sembla favorable à Arnaldi.

(1) Voir Baronius, Annales, année 48, n^{os} 11, 12.

(2) MACEDO, O. F. M. *De Clavibus Petri*, Rome 1660, t. I, 1. IV, sect. 3 ; de peccato originali ; lequel cite quelques opinions en sa faveur.

Et c'est tout (1).

b) En face de ces voix isolées et sans autorité, nous n'avons qu'à écouter la voix de l'Eglise universelle à travers tous les temps : voix des Liturgies, voix des Pères dans leurs homélies sur la Dormition de Marie, voix des Docteurs de l'Eglise actuelle tout entière : fidèles et pasteurs.

Des Liturgies entendons seulement la vieille oraison qui en Occident formula pour tous la croyance de l'Eglise : « *Veneranda nobis, Domine, hujus diei festivitas opem conferat salutarem, in qua Sancta Dei Genitrix mortem subit temporalem, nec tamen mortis nexibus deprimi potuit quæ Filium tuum Dominum nostrum de se genuit incarnatum* » (Sacramentaire Grégorien). Et puis encore la Secrète de la messe actuelle imposée à l'Eglise latine : « *Subveniat, Domine, plebi tuæ Dei Genitricis oratio, quam, etsi pro conditione carnis migrasse cognoscimus, in cælesti gloria apud te pro nobis intercedere sentiamus.* »

Un des noms les plus anciens (2) donnés au mystère de l'Assomption de Marie, est d'ailleurs, nous l'avons dit, Dormition, Déposition, avec un sens certain de mort, mais de mort vite suivie de réveil, de lever glorieux.

Peut-être même pourrait-on faire la conjecture suivante avec Dom Cabrol (3).

Cette fête, d'après les textes que nous possédons, semble remonter au VI^e siècle et probablement au V^e siècle en Orient ; n'aurait-elle pas précisément pris naissance « auprès du tombeau de la Vierge à Gethsémany, à la suite des pèlerinages qui commencèrent alors à conduire les fidèles en ce lieu ? »

Ce tombeau de Gethsémany, témoin indubitable de la mort de Marie, une tradition ancienne l'a connu, dont les traces remontent pour nous jusqu'au V^e siècle, le siècle où l'on put s'occuper enfin spécialement de développer dans l'Eglise le culte de la Vierge Marie.

Des rapports spéciaux étudieront cela, ainsi que le témoignage des apocryphes remontant au IV^e siècle et peut-être au II^e.

(1) Pour réfutation détaillée de D. Arnaldi, voir A. M. Janucci, *Firmitudo catholicæ veritatis de psychosomatica Deiparentis Assumptione*.

(2) C'est le titre le plus ancien officiellement mentionné, Lib. Pontif., Sergius I, 687-701 ; P. L. 128, 898.

(3) ASSOMPTION (Fête). *Diction. Archéologie et Liturgie*, I, col. 2999.

Pour la tradition patristique sur la mort de Marie nous ne citerons ici aucun texte ; il nous suffira de dire que tous les textes à peu près qui seront présentés au congrès sur l'Assomption de Marie, tirés de cette tradition patristique ancienne, renferment en même temps l'affirmation de sa mort. Tous redisent sous diverses formes : elle est morte, mais elle ne pouvait rester dans la mort celle qui... etc.,... et donc bientôt son Fils vint la tirer de son tombeau où elle était restée incorruptible ; car sa chair qui est la chair du Christ Dieu ne pouvait se corrompre... etc...

Au nom des théologiens saint Thomas affirme : « *credimus quod post mortem resuscita fuit et portata in cælum* » (opusc. *In Salut. angelicam*) et Suarez prononce : « *sine ulla dubitatione dicendum est Beatam Virginem mortem obiisse* » ; Billuart : « *certissime tenendum est Beatam Virginem esse mortuam* » (De Inc. Diss. XIV a 1). — Parmi les modernes : « *theologie certissima* », disent le P. Lépicier (op. cit. p. 251) et M^{sr} Janssens (op. cit. p. 861), — c'est une certitude : Van Crombrugghe (*Tractatus de B. V. Maria*, Gand 1913, p. 177). — sans aucun doute, c'est une chose établie *sine dubio constat* : Ch. Pesch (*Prælect dogmaticæ*, t. IV, 5^e édit., 1922, p. 361).

Le fait de la mort de Marie est donc bien indubitable.

c) Mais on lui avait opposé *a priori* des arguments tirés de la Raison théologique ; voyons ce que celle-ci doit dire sur ce point.

On objectait donc d'abord que Marie, étant exempte de tout péché, ne pouvait subir la mort dont la cause unique est le péché. Mais qui prouve trop ne prouve rien : le Christ plus que Marie n'aurait pas dû mourir d'après ce principe, et pourtant il est mort. Disons donc que Jésus et Marie sont morts à cause du péché, c'est-à-dire à cause de nos péchés, ou péché de l'humanité, mais non à cause de leur péché. Une solidarité miséricordieuse a fait cela — et c'est précisément la mort de ces Puretés innocentes qui nous a délivrés de l'empire du Péché et de la Mort. Et c'est ainsi par la mort que Jésus et Marie sont pour nous source de vie :

La mort alors est bien morte
Quand sur le bois la vie fut morte.
Voici resplendissant le mystère de la
[Croix :]
Sur laquelle la vie souffrit la mort
Et par sa mort nous fleurit la vie.

*Mors mortua tunc est
Quando in ligno mortua vita fuit
Fulget crucis mysterium
Qua vita mortem pertulit
Et morte vitam protulit.*

J'ai dit « Jésus et Marie », car Dieu les a unis à ne pouvoir être séparés. Unis sans confondre leur rôle : rôle de Dieu rédempteur et de Mère corédemptrice ; mais la théologie de Marie a son centre lumineux essentiel précisément dans son union parfaite avec Jésus. C'est à cause de son amour pour sa divine Mère que Jésus voulut et dut se l'associer intimement en tous ses mystères de douleur et de mort ici-bas, mystères de gloire et d'amour divin pour l'Eternité.

La *Raison théologique*, loin de s'opposer au fait de la mort de Marie, l'exige ainsi avec une force qui à elle seule suffirait à la démontrer (1).

Marie, en effet, est la Mère du Verbe Incarné Rédempteur — elle est Corédemptrice avec Lui — et elle est notre Mère. A tous ces titres elle ne pouvait pas ne pas aller avec Jésus jusqu'à l'immolation totale de sa vie dans la mort.

Mère du Verbe Incarné, elle est intimement unie à son Fils en tous ses Mystères, parce que c'est pratiquement l'unique voie de l'union intime et profonde avec Dieu, en grâce et en gloire, pour le temps et pour l'éternité, comme il convenait à une Mère de Dieu.

Or, pourquoi le *mystère de la mort* du Verbe Incarné ? pour certifier d'abord, a répondu la Pensée chrétienne traditionnelle, la réalité de la chair passible du Christ et ainsi la réalité du grand mystère fondamental de l'Incarnation. Et voyez comme cela convient aussi à Marie : si Marie n'était pas morte, les hérétiques n'auraient-ils pas pu arguer de l'impassibilité de la chair de la mère à celle du Fils ? voilà une première raison secondaire de convenance.

Mais le Christ est mort essentiellement pour la rédemption du monde : puisque donc les enfants ont en partage la chair et le sang, « *quia pueri communicaverunt carni et sanguini* » lui aussi également y a participé, et *ipse similiter participavit eisdem* afin que par la mort il anéantît celui qui a l'empire de la mort *ut per mortem destrueret eum qui habebat mortis imperium...* » (Hebr., II, 14) A notre place, pour nous, par solidarité divine, avec nous en lui (en son cœur et en son mérite), le Rédempteur divin est mort ; il a pris sur Lui innocent la peine de nos péchés, passi-

bilité et mortalité ; et cette mort a détruit à jamais l'empire de la mort et du péché et de Satan.

Or, Marie est la nouvelle Eve du nouvel Adam, avec lui Corédemptrice ineffable, elle a dû donner sa vie en une mort triomphante pour être la collaboratrice fidèle, qui avec Lui nous engendre à la vie dans un même mystère de douleur et de sacrifice. Mais, nous objectera-t-on peut-être, la Rédemption de Jésus suffisait et c'est elle seule qui réellement est la source du salut. Conception protestante, répondrons-nous, qui méconnaît le plus grand amour de Dieu : ce plus grand amour qui non seulement a voulu nous sauver, mais qui a voulu nous unir intimement par notre propre sacrifice au mystère même de notre salut et de l'expiation de nos péchés et des péchés de l'humanité. Et plus Dieu aime un privilégié, plus il le fera entrer en participation du grand mystère de l'amour éternel, le sacrifice rédempteur ; il y a plus d'amour divin, en effet, à faire mériter le pardon, à faire expier le péché par nous, pauvres créatures, qu'à nous pardonner simplement ; l'homme animal ne comprend pas cela ; mais l'esprit le goûte en nous ineffablement.

Et voilà pourquoi, en dernière analyse, Marie a dû souffrir et mourir avec Jésus.

Avec Suarez (*loc. cit.*, 2^e arg.) nous pouvons de plus faire ici une application particulière, subtile semble-t-il, en réalité très belle. Marie donc a été elle-même rachetée par Jésus, de vraie rédemption, bien que de rédemption préservatrice. Si Marie n'était pas morte, le contraire n'aurait-il pas semblé vrai ? Morte, on voit bien qu'elle aussi appartient à ce monde déchu où la vie infinie seule par sa mort a redonné la vie à tous. Et que Marie dut être heureuse de donner ainsi sa vie pour la tenir à nouveau de la rédemption de son Fils, et par un retour ineffable, pour collaborer à cette rédemption même dans son universalité !...

Mais la Rédemption n'est pas seulement la délivrance de tout mal, elle est aussi mérite de tout bien, de tout bien divin surtout. Comment cela ? Ici encore entrons un peu dans les profondeurs mystérieuses de l'Amour divin. Jésus a mérité pour nous toute grâce, toute grâce utile à chacune des actions de notre vie humaine, de notre vie d'enfant de Dieu et cela à deux points de vue : en donnant pour cet achat le prix infini de sa chère vie à

(1) Cf. GARRIGUET, *op. cit.*, p. 320-329 ; TERRIEN, *op. cit.*, p. 321-322 ; D. RENAUDIN, *op. cit.*, p. 55-58 ; SUAREZ, *De Mysteriorum Christi*, Disp. XXI, s. I, n. 2.

Lui, et d'abord en vivant, chef du corps dont nous sommes les membres, plénitude du tout dont nous ne sommes que des parcelles, *en vivant*, dis-je, *en Lui-même toute notre vie* et ainsi en la divinisant. Jésus a vraiment vécu, si j'ose dire, et de quelle façon poignante ! tous nos péchés, toutes nos vertus, toutes nos souffrances, toutes nos épreuves, toutes nos bonnes œuvres. Il a pleuré nos larmes, aimé tous nos justes amours, voulu toutes nos actions divines les plus sublimes comme les plus petites, et ainsi Il a tout divinisé, tout rempli de sa grâce, de sa sève, de sa vie divine. Et maintenant Il nous donne cette vie, notre vie, à vivre à notre tour, tout entière et toujours divinisée, si nous le voulons !

Or, Marie est notre mère, parce que mère du Christ notre vie, — parce que corédemptrice au calvaire qui nous donne toute vie, — parce que distributrice de toute grâce ou parcelle de vie divine ; mais plus profondément, parce que nouvelle Eve du nouvel Adam, vivant en plénitude avec Lui, dans son cœur maternel, toute la vie qui descend d'Eux sur nous ! C'est ainsi que Marie est entrée dans le mystère total de l'amour divin ; c'est ainsi qu'elle est notre mère, la Mère universelle avec Jésus en Dieu ! Quelle créature !

Et c'est ainsi que Marie devait donc, comme Jésus, prendre en sa mort notre mort, toutes nos morts pour leur donner ce cachet divin spécial qu'on pourrait appeler marial. L'Eglise fait intervenir Marie à toutes les morts des chrétiens, puisqu'elle leur fait répéter si souvent le long de leur vie : « priez pour nous... et à l'heure de notre mort » ; les grâces de la bonne mort, — comme toutes les autres, mais à un titre spécial, parce que ce sont les grâces qui engendrent à la vie éternelle — sont des grâces mariales des grâces que, suivant les lois de l'Amour divin, Marie a dû mériter de façon particulière, en sa très sainte mort à Elle !

Oh ! douce et profonde doctrine !

Les Docteurs ont développé quelques autres aspects encore de ces relations entre notre mort et celle de Marie. Quel *exemple* pour nous en cette mort de notre mère : exemple de préparation à la mort, exemple d'acceptation de la mort en abandon confiant, exemple d'amour parfait divin dans la mort ! — Quelle *consolation* ensuite d'attendre près de notre chevet ou de notre... terre d'agonie, une mère qui a passé par la nuit redoutée et qui a tant

contribué à l'illuminer et donc à en détruire l'horreur ; elle aussi saura compatir, ayant l'expérience de notre épreuve (*Hebr. II, 15-17 ; IV, 15*) ; elle saura compatir jusqu'à rendre très doux ce qui était si terrible aux hommes, très doux par consolation admirable (1) ou par profondeur d'agonie divine (2).

Ainsi Marie dut mourir, non pour elle-même, mais pour nous, pour l'œuvre divine de Jésus en nous, pour cette œuvre divine à laquelle elle devait avoir la grâce et la gloire de s'immoler totalement dans un holocauste parfait d'amour comme Jésus et avec Jésus.

2. Comment Marie est morte.

Marie est donc morte certainement ; mais comment est-elle morte ? Nous allons entrer ici intimement dans le mystère même de l'Assomption. — Etude délicate qu'un théologien a appelée la partie la plus difficile peut-être de toute la Marialogie (3).

Il nous faut, en effet, étudier ici d'abord la *cause éloignée* et puis la *cause prochaine* de la mort de Marie.

A) Cette cause éloignée fut évidemment la mortalité en Marie, mais quelle espèce de mortalité ? de droit ou de fait seulement ? — de fait après libre choix de Marie, ou en vertu de son état de Mère divine Corédemptrice ?

La cause immédiate de la mort de Marie fut-elle la maladie et la vieillesse ? ou seulement l'amour divin ? Et comment l'amour divin enleva-t-il enfin l'âme de Marie à son corps et à la terre ?

Nous allons répondre rapidement à toutes ces questions.

1° Etudions d'abord ce que fut la *mortalité* en Marie (4).

Quelques auteurs, Suarez, Billuart, Garriguet, semblent voir en la mort de la Vierge Immaculée une simple application de la loi universelle de mort dont parle saint Paul (*Hebr., IX, 27*). Et ces auteurs puisent même là leur première preuve théologique établissant le fait de la mort de Marie.

Nous n'avons pas voulu user plus haut de cet argument, car

(1) Voir par ex. la précieuse et douce mort d'un Serviteur de Marie dans le *Mgr. de Mazenod* du P. BAFIE, O. M. I.

(2) Voir la mort de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus.

(3) LÉPICIER, *op. cit.*, p. 244.

(4) Voir JANSSENS, *De Deo Homine*, t. II, p. 860-6 ; LÉPICIER, *op. cit.*, p. 244-251.

ainsi présenté, il est purement sophistique. La loi de mort, en effet, dont parle l'Épître aux Hébreux est celle dont parle l'Épître aux Romains *per peccatum mors*, etc... (Rom., V, 12-21) et cette loi là n'existe que pour les pécheurs ; ceci est de foi : *Conc. Trid. ss. V. canon 1. « Atque ideo mortem. »* Pour Marie donc, comme il n'y avait pas de loi de concupiscence, il n'y avait pas de loi de mort.

Et ils ont raison ces autres théologiens qui prouvent d'abord que la mortalité, en Marie comme en Jésus, fut une mortalité non pas de droit et de loi, mais *simplement de fait*. Marie de droit était immortelle (1).

En Marie Immaculée la mort, comme la souffrance, ne fut pas une peine, un châtement ; pas même une pénalité (ce qui reste de la peine après le pardon) ; mais elle fut une simple satisfaction, et une satisfaction pour les autres, suivant les belles distinctions de saint Thomas (I, q. 117, a. 2 et III, q. 86, a. 4). Or cette satisfaction corédemptrice, elle ne fut pas en Marie en vertu de la loi du péché originel, loi de mort, — mais de par la volonté divine spéciale de l'ordre rédempteur.

Immortalité de droit : cela veut dire que Marie Immaculée n'a pas perdu, mais au contraire gardé les *dons préternaturels* de la justice originelle, en gardant cette justice originelle : dons d'intégrité, d'impassibilité, d'immortalité, de pure rectitude intellectuelle et morale (2).

Si vous objectez : mais assurément si Marie est morte, ce n'est qu'à cause du péché d'Adam et de la loi de mort portée en suite de ce péché contre toute l'humanité (3). Nous répondons qu'il y a là-dedans une équivoque. Le Christ aussi est mort à cause du péché d'Adam et de la loi universelle de mort ; mais la particule *à cause de* peut désigner ici une raison propre et formelle ou bien une raison comme matérielle et indirecte. Sans l'humanité déchue (de la double mort), pas de mort (physique) ni de Jésus ni de Marie. Mais ces morts de Jésus et de Marie ne

(1) Voir JANSSENS, LÉPICIER, le R. P. BLANCHE O. P. au *Congrès de Josselin*, p. 103.

(2) Nous disons « en gardant cette justice originelle » sans exclure le *debitum proximum peccati originalis* ; Marie a gardé la grâce parfaite et les dons qui la suivent, par privilège de rédemption préservatrice remplaçant immédiatement dans le plan divin le titre de fille d'Adam, qui, après la chute de l'Eden, ne comportait plus la grâce, mais le péché.

(3) Argument de Suarez.

sont pas pour cela l'effet propre et formel du péché (s'il n'y avait pas de péché en Jésus et en Marie). C'est Dieu qui directement a demandé à l'Innocence de mourir pour redonner la vie aux coupables (1).

Marie est morte par décret rédempteur pour l'humanité pécheresse, *matière* nécessaire de ce sacrifice rédempteur (*materia circa quam*, sujet matériel à qui il fallait ainsi donner la vie).

Nous avons affirmé en Marie Immaculée, le *don préternaturel d'immortalité*. N'est-ce pas exagéré ? Puisque Marie est morte, elle n'était pas immortelle, elle était donc mortelle comme nous, bien que pour d'autres raisons que nous (2). — Non, il ne faut pas concevoir ainsi les choses. Dans cette opinion, en effet, Dieu aurait vraiment laissé en Marie une peine même (une pénalité) du péché originel : ce qui est impossible. Il n'y a absolument rien en Marie des effets directs du péché originel ; Marie Immaculée avec la grâce pure et parfaite, a gardé les dons connexes avec cette grâce : cela de soi et de droit. Et c'est pour cela que Marie est Vierge pure parfaitement (don d'intégrité). Quant aux dons d'impassibilité et d'immortalité, Marie comme Jésus les avait, non par transformation intrinsèque de leur nature, mais par droit absolu : droit que Dieu limita en fait, pour les besoins de la rédemption, et uniquement dans la limite de ces besoins : nous avons dans cette affirmation un principe important de la théologie mariale comme de la théologie du Verbe Incarné.

Si de fait Marie est morte, c'est qu'elle a pris de la mortalité ce qui était nécessaire pour son office de Corédemptrice, tout en gardant son plein droit d'immortalité.

Immortelle et mortelle, au moins partiellement, qu'est-ce qui a constitué Marie en cet état spécial ? Sa propre liberté et son choix personnel ? Dieu même par l'ordre intrinsèque de sa prédestination, de son état essentiel ? — Le R. P. Lépicié dit que c'est Marie qui demanda à Dieu de renoncer au droit de ne pas mourir pour être plus conforme à son Fils (3).

M^{re} Janssens insiste et affirme que seul le Christ comme Ré-

(1) Voir la proposit. 73 de Bâtus condamnée.

(2) C'est l'opinion du P. TERRIEN, *Marie, Mère de Dieu*, t. II, p. 324, note.

(3) Livre cité, p. 251.

dempteur devait mourir, que la mort de Marie n'était pas nécessaire, que Jésus aurait même très bien pu remporter son premier triomphe sur la mort en donnant l'immortalité à sa mère. Alors pourquoi Marie est-elle morte ? C'est qu'elle a tenu à choisir cela par pur bon plaisir, contre une invitation même peut-être de son Fils au jour de l'Ascension — et Marie a choisi la mort par pur amour pour Dieu pour Jésus et pour nous. C'est là une idée qu'un synode (schismatique) de Jérusalem en 1672, avait déjà opposée aux Protestants calvinistes.

Nous préférons cependant penser et dire que Marie, nouvelle Eve, Mère divine nécessairement Corédemptrice, notre Mère au plein sens du mot, Marie, par état essentiellement unie à Jésus en tous ses mystères, par état aussi et de par sa fonction, devait mourir comme Jésus. N'enlevons pas Marie du centre intime des mystères divins pour la mettre à part dans un isolement de liberté qui la séparerait en quelque chose de l'ordre même hypostatique. D'ailleurs son premier triomphe sur la mort Jésus devait nécessairement le remporter en lui-même, par sa Résurrection ; le second, semblable au premier, consista à ressusciter Marie pour son Assomption.

B) Mais de quelle mort est donc morte Marie et quelle fut la cause immédiate de cette mort ? Avec l'enseignement unanime et certain de la théologie comme de la tradition, il faut répondre que Marie ne mourut ni de maladie ni de vieillesse, mais d'amour. C'est, en effet, la plus noble des morts, comme le dit saint François de Sales, laquelle était assurément due à la plus noble vie ; c'est même la seule mort dont pût mourir Marie (1).

Mourir d'amour, qu'est-ce que cela signifie ?

Ce n'est pas seulement mourir dans l'amour, comme meurent tous les élus, ni seulement mourir pour l'amour comme moururent les martyrs et beaucoup de saintes âmes privilégiées — mais c'est mourir par un coup donné à la source de la vie corporelle par l'amour même.

Certaines mystiques (sainte Brigitte, sainte Gertrude) et certains auteurs ont pensé que Jésus réellement est mort sur la croix,

(1) Voir les mêmes auteurs déjà cités : LÉPICIER, JANSSENS, TERRIEN, GARRIGUET avec leurs belles citations ; SAINT FRANÇOIS DE SALES, *Traité de l'Amour de Dieu*, I, VII, c. 13 et 14 ; BOSSUET, ses deux splendides *Sermons sur l'Assomption* ; DE LA BROISE, *La Sainte Vierge*, p. 226-228.

parce que son cœur de chair s'est brisé dans un dernier effort d'amour douloureux (1).

De plusieurs saints, on pourrait dire sans doute ce que l'Eglise dit de sainte Thérèse : *intolerabili divini amoris incendio potius quam vi morbi mortuus est* : et ainsi dire qu'ils sont morts d'amour au moins dans une certaine mesure.

a) En tous cas en la mort de Marie, la maladie ou l'usure de la vieillesse, ces commencements de la corruption du tombeau, n'eurent aucune part, et seul l'amour divin fut la force qui enfin arracha l'âme de la Toute Sainte à son corps.

C'est une opinion catholique certaine (Janssens) suivant l'axiome marial traditionnel : *concepta sine peccato, concipiens sine corruptione, pariens et mortua sine dolore*. Nous avons dit que Marie n'était passible et mortelle, comme Jésus, que dans la mesure nécessaire à l'œuvre rédemptrice ; or, cette mesure ne comportait que les souffrances à caractère commun et sans déformation ni corruption d'une chaire toute pure, parfaite en sa complexion (2).

Mais tout le reste, maladie, usure, affaiblissement, tout ce qui n'est que le prélude de la dissolution cadavérique (SAINT THOMAS, III, q. 14, a. 4), il faut absolument l'exclure de Marie comme de Jésus (3).

b) Ainsi Marie mourut d'amour ; et comment cela ? Qui pourra décrire la consommation dernière de l'amour divin en Marie !

Elle fut créée immaculée et dans une plénitude de grâce, de charité actuelle immense. Cette grâce et cette charité allèrent croissant en Elle, sans aucune interruption, pas même peut-être pendant les sommeils de son corps et de ses sens. Cette croissance mettait en activité sans cesse toutes les forces de son âme divinisée : c'était une plénitude immense toujours en acte total de vie s'élançant vers l'Infini. Et puis il y eut ces effusions sans mesure

(1) S. Eudes, voir Ch. LEBRUN, *Le B. Jean Eudes*, p. 62 sq.

LOUIS BAIL, *Théologie affective*, p. III, méd. 45.

NEWMANN, *Meditations and devotions*, 2^e éd. Londres 1893, p. 436-439.

DOM DELATTE, *L'Evangile*, t. II, p. 335.

(2) Voir SAINT THOMAS, sur les défauts dans le Christ, III, q. 86, a. 4.

(3) Cf. TERRIEN, *ibid.*, p. 325-326 ; SUAREZ, *De Mysteriis, Dist.*, 21, s. 1.

appréciable pour nous, de l'Incarnation — du Calvaire — de la Pentecôte ! Et puis il y eut ces nouvelles incarnations eucharistiques très souvent sans doute ineffablement renouvelées en la Vierge Mère !

Quand elle eut vécu ainsi 60, 65, 70 ans, quel monde d'amour que l'âme de Marie, plus immense, plus brillant que tous les soleils de toutes les âmes saintes et de tous les anges réunis.

Comment la frêle enveloppe du corps virginal pouvait-elle encore contenir un tel brasier ? Comment la vie corporelle de Marie, frêle fleur, pouvait-elle subsister à un pareil contact substantiel ? C'est cela qui étonne plutôt que d'apprendre que Marie mourut enfin d'amour (1).

Faut-il admettre ici un *miracle* spécial ? Mais non. Car il faut se rappeler que ce brasier d'amour était du pur Feu divin et que plus le corps est pur et divinisé en lui-même (par le don d'intégrité), plus il devient le très simple et très souple instrument de l'âme pour les opérations où elle veut se servir de lui — « Marie, comme dit très bien le R. P. de la Broise (*op. cit.*, 227) avait l'empire sur ses passions même les plus saintes, et il semble qu'elle ait pu régler les effets sensibles de son amour spirituel. » C'est d'ailleurs ce que la théologie mystique enseigne des grâces suprêmes faites par Dieu ici-bas aux grands Saints.

En Marie, comme en Jésus tout le long de sa vie, n'imaginons aucun effort violent, aucun miracle chargé de contenir les effets de cet effort, aucune cessation de miracle pour permettre enfin à l'amour de tuer Marie ! D'ailleurs Marie était trop fondue en l'unique bon plaisir de son Dieu, sans l'ombre du plus minime retour sur elle-même, pour ne pas rester dans le calme abandon le plus absolu. Ce *n'est pas par violence* que Marie mourut d'amour, *mais par consommation*.

Lorsque en Marie Dieu eut consommé son œuvre divine terrestre et consommé le degré de grâce et d'amour qu'Il lui voulait pour l'éternité, alors rien ne retenant plus l'âme de la Sainte Vierge, elle partit pour la Vision et la Béatitude.

Elle partit !... Mais quelle force précise formelle détacha enfin le lien substantiel retenant cette âme dans ce corps ? Est-ce que Dieu, ou Marie (peut-être autorisée à ce final holocauste)

(1) Voir BOSSUET, *Sermon sur l'Assomption*.

laissa doucement une flamme d'amour divin déborder sur la sensibilité et la consumer en un instant, peut-être dans un ravissement d'apparition sensible de Jésus à sa Mère ? Cela est possible (1).

Ou bien est-ce que Dieu fit entrer Marie dans une de ces extases où l'âme quitte peu à peu la vie des sens, extase bientôt transformée en vision intuitive, avec aliénation radicale, destruction et non plus suspension de la vie corporelle, une âme glorifiée ne pouvant pas demeurer dans un corps passible ? (S. Thomas, I. q. XII, a. 4 ; Ex. XXXIII, 20). Ce serait ainsi le baiser de l'amour infini, baiser béatifiant et consommant qui aurait enlevé l'âme de Marie à la vie terrestre et lui aurait donné la mort (2).

Mort ineffable de pur Amour divin.

d) Mais Marie ne serait donc pas morte *martyre* ? Au sens strict, non. Ce fut une opinion singulière qui affirma que la Sainte Vierge périt par un coup de glaive matériel, opinion que réfuta saint Ambroise (*In Luc. l.*, II, n° 61). C'est spirituellement, en effet, et non corporellement que le glaive prédit par Siméon transperça l'âme de Marie — et ce fut au calvaire.

On peut d'autre part dire que ce glaive terrible aurait dû faire mourir la Mère douloureuse avec son Fils et que ce fut un miracle divin qu'elle ait survécu, et que n'étant là que pour faire, au prix de sa vie, l'œuvre divine en face de la Nation juive persécutrice, c'est bien vraiment qu'elle y fut la *Reine des Martyrs*. Mais l'œuvre divine qu'elle avait à accomplir sur la terre n'était pas alors consommée — et pour quitter nos vallées de misères, elle devait attendre de longues années, attendre enfin le coup du glaive de l'Amour (3).

(1) Cf. MATTIUSI S. J. *Petit Messager du Cœur de Marie*, août 1919 ; DE LA BROISE, *op. cit.*, p. 227-228.

(2) LÉPICIER, *op. cit.*, p. 256-257.

(3) Que faut-il penser de cette dernière question : Marie a-t-elle reçu l'Extrême-Onction avant de mourir ? Le P. DE LA BROISE, *op. cit.*, p. 227 note, l'admet comme probable. Elle ne nous semble pas admissible ; car la sanctification spéciale à l'Extrême-Onction ne convenait à Marie d'aucune manière : ni comme recommandation de l'âme, ni comme onction fortifiante, ni comme purification dernière. Or les Sacrements ne sanctifient, chacun à sa manière, qu'en produisant chacun la grâce à un titre spécifique, suivant la théorie de SAINT THOMAS (III, q. 66, a. 1.). Marie n'avait pas de bon exemple à donner ici pas plus que pour la Confession.

II

L'INCORRUPTIBILITÉ DU TOMBEAU EN MARIE

Après la mort qui peut être une divine victoire, suit pour nous dans le tombeau une destruction complète du corps organisé, qui est une pure humiliation, une honteuse ignominie, sans mérite ni gloire jamais.

Cela est proprement l'effet de la malédiction divine sur l'homme pécheur : « tu retourneras en poussière » (Gen. III, 19).

Cela ne fut certainement pas en Marie — pas plus qu'en Jésus — et nous le donnons comme une *certitude théologique* au sens strict.

¶ Le corps de certains saints, tout entier ou dans certaines de ses parties plus spécialement sanctifiées, a participé parfois à ce privilège de l'incorruptibilité sépulcrale. Mais l'incorruptibilité absolue, Marie seule devait en jouir avec Jésus et cela par *droit inviolable*, d'innocence originelle parfaite avec ses dons d'intégrité, d'impassibilité, d'immortalité, au sens expliqué plus haut.

¶ 1° — Admettre l'incorruptibilité du corps de Marie, pendant le bref sommeil de son tombeau, les *autorités de l'Eglise* nous y forcent. D'abord c'est le Pape Alexandre III qui dans le résumé de la doctrine catholique qu'il fait au sultan d'Icône déclare : « *Maria concepit sine pudore, peperit sine dolore et hinc migravit sine corruptione* » (Ep. XXII, Labbe, 21, 898).

Ce sont les belles formules liturgiques du sacramentaire grégorien, dans l'oraison *Veneranda* (1) : « *mortem subiit temporalem, nec tamen mortis nexibus deprimi potuit* » — ou des anciens missels gothique et gallican : « *quo Beatæ Virginis translatus corpus est de sepulcro, quo nec de corruptione suscepit contagium nec resolutionem pertulit in sepulcro ; pollutione libera, germine gloriosa, assumptione secura* » (P. L. 72, 245).

Ce sont les Pères qui à l'envi répètent que la chair de Marie, de la Vierge incorruptible, de la Mère divine, de l'Immaculée Triomphatrice de Satan... ne pouvait connaître les hontes de la

(1) Cette oraison n'est pas du fonds primitif du Sacramentaire ; cependant elle remonte au IX^e siècle, peut-être au VII^e siècle, P. L. 78.133.

corruption. Tous ces textes reviendront suffisamment dans l'étude même de l'Assomption : textes de saint André de Crète, de Modeste de Jérusalem, de Théodore Studite, de saint Germain de Constantinople, de saint Jean Damascène, du splendide pseudo-Augustin (homélie du VII^e siècle. P. L. XL, 1141).

Enfin c'est saint Thomas (*In salut. angelicam*) en qui la théologie analysant les malédictions méritées par nos premiers parents, en distingue une spéciale à l'homme, puis une autre spéciale à la femme, puis enfin une troisième commune à tous deux *ut scilicet in pulverem reverterentur*. Alors il ajoute, sur sa réalisation en Marie : *et ab hac immunis fuit B. Virgo, quia cum corpore est assumpta in cælum*.

La chair de Marie devait donc attendre incorruptible au tombeau sa prompte résurrection.

2° — Il nous reste à présenter les *raisons théologiques* qui non seulement prouveront ce fait, mais nous le feront comprendre (1).

a) En tant qu'*Immaculée*, Marie échappait d'abord à la malédiction du retour à la poussière par le chemin honteux de la corruption. Si donc Marie est morte, c'est simplement, comme Jésus, pour achever son sacrifice corédempteur. Mais ce sacrifice une fois accompli, le droit absolu à la vie, à l'immortalité reprend en Marie, corps et âme, tout son empire.

b) L'Immaculée de plus est *Mère de Dieu* ; la maternité divine est venue consacrer cette chair de Marie d'une consécration profonde, si divinissante qu'admettre en elle une profanation, la profanation surtout de la pourriture sépulcrale est une absolue impossibilité ; *caro Jesu caro Mariæ*, comme proclame ici l'homélie *De Assumptione* attribuée à saint Augustin (P. L. XL, 1145).

Les corps glorieux ne sont si beaux et si incorruptibles qu'à cause de leur contact avec une âme unie totalement à la Divinité. Mais que dire du contact substantiel immédiat du corps de Marie

(1) Voir PASSAGLIA, *De Imm. S. M. V. Conceptu*, p. III, s. 6, cp. 6, a. 1. — Rome 1855, p. 1573 sq. VERMEERSCH, *Méditation sur la S. V.*, t. II, 42^e samedi ; JANSSENS, LÉPICIER, TERRIEN, DE LA BROISE, etc. *Congrès de Josselin*, p. 103. BOSSUET, 1^{er} sermon.

avec la Divinité même. Toute humiliation dans la chair de sa Mère rejaillirait donc sur Jésus lui-même, car s'Il est son Fils, si le Verbe tient d'elle son existence humaine, c'est par sa chair maternelle avec laquelle Il n'a fait qu'un merveilleusement.

Et comment penser que l'amour immense de Jésus pour sa mère, amour plus grand que celui qu'Il a pour tous ses saints à jamais, amour incomparablement au-dessus de celui par lequel il ressuscitera glorieusement les élus ses membres mystiques, comment penser que cet amour, sans raison aucune, aurait laissé ce corps de sa mère, de la Vierge son épouse, en proie aux vers, à la poussière ! Non, non, cela jamais !

On pourrait encore ajouter que, pour garder la chair virgine de Marie intègre dans la conception et dans l'enfantement de Jésus, Dieu a fait deux très extraordinaires miracles. L'incorruptibilité de cette chair bénie doit donc être considérée comme une *propriété* essentielle, divine, inviolable à jamais. Dieu qui ne la viola pas lui-même en l'incarnation, *non violavit sed sacravit*, ne la laissa assurément pas violer par les vers.

c) Mais à un point de vue nouveau, Marie est *Corédemptrice*, la nouvelle Eve de l'Adam divin, celle qui avec l'Homme-Dieu détruit l'empire du Péché, de la Mort, de Satan : A Elle donc, au lieu des malédictions et des défaites, toutes les bénédictions et toutes les victoires, la victoire sur la mort, dans la mort même, suivant le plan divin actuel (*Cor. XV, 20-57*).

Il est vrai qu'elle aussi, l'Eve bien-aimée, est rachetée par Jésus, mais par rédemption préservatrice : préservée du péché, préservée de la honte de la mort, pour qu'elle puisse aussitôt et toujours se placer près de son Jésus, « Aide semblable à lui » (*Gen. II, 18*), et l'accompagner victorieuse partout où Il va.

d) Enfin Marie est la *Plénitude de la grâce* et du don divin fait à l'humanité, plénitude à sa façon, maternelle. Et c'est elle qui dispense aux hommes les parcelles de ce don divin. Tout ce que Dieu donnera jamais aux hommes, et donc particulièrement l'incorruptibilité glorieuse de notre chair pour l'éternité, Marie le possède, mais en éminence transcendante unique.

Et il nous faut redire encore une fois ; dès que le sacrifice terrestre de la vie de Marie fut consommé, par la mort et par les

quelques heures nécessaires au sépulcre, Dieu se hâte d'unir Marie au triomphe parfait de Jésus in æternum.

Quelques heures étaient nécessaires au sépulcre. Dire avec le R. P. Lépicié que l'Assomption de Marie coïncida avec sa mort ne semble conforme ni à la tradition ni à l'analogie nécessaire à garder entre les mystères de Jésus et de Marie.

Il fallait quelques heures, peu de jours, trois peut-être (et non pas 40 comme certains l'ont imaginé) sans doute pour mieux attester aux fidèles et la mort et la résurrection de Marie, comme cela fut pour Jésus, et pour cacher tout ce mystère divin aux yeux des infidèles.

Quelques heures : un court sommeil, suivant le mot suave trouvé par l'Eglise *Dormitio Virginis*.

Et puis ce fut le réveil en Dieu de tout l'être merveilleusement glorifié de la Vierge Mère divine.

UN GROUPE DE THÉOLOGIENS BRETONS,
O. M. I.

Nihil obstat

P. RICHARD
O. M. I.

LE TOMBEAU DE LA SAINTE VIERGE

Si au IV^e siècle, des contemporains avaient demandé à saint Epiphane, mort évêque de Chypre en 403, une étude sur le tombeau de la Sainte Vierge, le saint anachorète de Palestine aurait vraisemblablement répondu par une fin de non recevoir. Une étude sur le tombeau de Marie lui aurait paru pour le moins oiseuse : « car il ne sait, déclare-t-il, si la Sainte Vierge est morte ou non, si elle a été ensevelie, ou si elle ne l'a pas été, et s'il est possible de trouver quoi que ce soit éclairant d'un jour quelconque cette question. »

Ἀλλὰ καὶ εἰδοκοῦσί τινες ἐσφάλλται, ζητήσωσι τὰ ἔχνη τῶν Γραφῶν, καὶ εὖρωσιν ἂν οὔτε θάνατον Μαρίας, οὔτε εἰ τέθνηκεν, οὔτε εἰ μὴ τέθνηκεν, οὔτε εἰ τέθαπται, οὔτε εἰ μὴ τέθαπται.

Voilà qui est grave, car saint Epiphane est palestinien, et a habité Jérusalem. Saint Epiphane, il est vrai, n'a pas été généralement suivi dans ses doutes sur la mort de la Mère de Dieu, bien que cependant un professeur éminent ait enseigné naguère encore dans les chaires romaines que la mort de la Sainte Vierge ne peut être prouvée par aucun document historique.

Admettons cependant comme certaine la mort de Marie, il sera alors du plus vif intérêt de savoir s'il est possible de situer avec une certitude suffisante le tombeau qui a reçu ce saint corps principe de vie (ζωαρχικόν), dont parlent les apocryphes ; car après le sépulcre de notre Sauveur, aucun tombeau ne serait aussi cher au chrétien que celui de Marie, sa divine Mère et la nôtre. Autour de cette intéressante question s'est formée toute une littérature, dont les auteurs ont déployé une érudition consommée, une dialectique savante, sans conserver, hélas ! toujours l'aimable sérénité qu'aurait comporté un monument à la gloire de la douce Vierge Marie. Ils semblent avoir épuisé le sujet. Aussi l'auteur de cette modeste étude serait-il mal venu de prétendre produire de l'inédit, d'apporter à la question des documents littéraires ou

lapidaires nouveaux. Il se trouve sur ce terrain en illustre compagnie, car Benoît XIV disait déjà, à l'occasion de la fête de l'Assomption : « Dans cette controverse touchant le temps et le lieu de la mort de la bienheureuse Vierge, nous ne suivons aucun parti ; nous nous contentons de résumer les propositions et les arguments sur lesquels s'appuient l'une et l'autre opinion. » L'auteur voudrait simplement condenser ce que de plus autorisés ont dit, et présenter en raccourci les résultats des savantes recherches des autres. Il s'excuse de ne pas indiquer les références de la plupart de ses citations, elles seraient trop multipliées, fatigueraient inutilement et ne semblent pas exigées pour le but poursuivi.

Deux œuvres évidemment ont été plus que d'autres mises à contribution : celle du R. P. Barnabé Meisterman, pour la thèse de Jérusalem, et celle du R. P. Gabrielowich pour la thèse d'Ephèse ; deux antagonistes de taille, robustes, puissamment armés tous deux, pour la défensive et l'offensive. L'étude sera d'ailleurs strictement limitée à la question du tombeau, sans y faire entrer soit le lieu de l'habitation et de la mort de la sainte Vierge, soit sa glorieuse Assomption : deux questions connexes d'un intérêt indéniable et dont la dernière l'emporte même pour la piété chrétienne sur la question du tombeau qui a reçu le sacré dépôt.

Où donc la Mère de Dieu a-t-elle été ensevelie ? Il n'y a que deux endroits sur la terre qui s'attribuèrent le glorieux privilège : Jérusalem et Ephèse. Tout le débat, a-t-on dit, pourrait se résumer ainsi : Si ce n'est Jérusalem, c'est Ephèse ; si ce n'est Ephèse, c'est Jérusalem. Cependant Jérusalem et Ephèse se présentent toutes deux avec des titres de possession négatifs et positifs d'une valeur impressionnante. Y en a-t-il de péremptoires qui mettent fin au débat et couronnent de gloire soit Jérusalem, soit Ephèse ? L'auteur le désirerait pour la satisfaction de sa piété et de celle des enfants de la divine Mère. Mais il croit que l'état actuel des documents et de nos connaissances ne permet pas encore la sereine jouissance de la certitude.

I

Et d'abord EPHÈSE. — En 431, les Pères du Concile d'Ephèse écrivirent une lettre au clergé et au peuple de Constantinople, pour les aviser de la condamnation de leur patriarche Nestorius :

« C'est pourquoi Nestorius, le fauteur d'une impie hérésie, lorsqu'il arriva dans la ville d'Ephèse dans laquelle Jean le Théologien et la Mère de Dieu, la Sainte Vierge Marie, s'étant séparé de son propre gré de l'assemblée des Saints Pères et Evêques, sa mauvaise conscience ne lui permettant pas de s'y présenter, a été condamné après la troisième citation, par une juste sentence de la Sainte Trinité et le jugement divinement inspiré des Pères et a été privé de toute dignité ecclésiastique. »

L'incidente « ἐνθα Ἰωάννης ὁ Θεολόγος καὶ ἡ Θεοτόκος Παρθένος ἡ ἁγία Μαρία » [dans laquelle Jean le Théologien et la Mère de Dieu la Sainte Vierge Marie], a évidemment donné lieu à des commentaires variés ; on a cherché à compléter ces textes apparemment du moins incomplets. Les partisans d'Ephèse voudraient suppléer : *ont habité, — sont morts, — ont leurs tombeaux.* On a même insinué que Juvénal, patriarche de Jérusalem, qui avait son tombeau de la Sainte Vierge dans la Ville Sainte, aurait mutilé sciemment le document et raturé les mots complémentaires, pour détourner d'Ephèse la gloire de la sainte relique.

Cette dernière hypothèse, insinuante mais terrible, est évidemment gratuite, et il faudrait d'autres preuves que les antécédents de Juvénal pour pouvoir l'admettre. Cependant des auteurs de grande science et de grand mérite ont suppléé dans le sens du séjour ou de la mort de Marie à Ephèse. *Que la Sainte Vierge ait quitté Jérusalem, dit Baronius, et qu'elle ait habité avec saint Jean à Ephèse, les Pères du Concile l'indiquent clairement... non obscure indicant.* Et dom Calmet : *Il y a une lettre du Concile d'Ephèse qui prouve que l'on croyait au V^e siècle, que la Sainte Vierge y avait été enterrée.* Et M^{sr} Le Camus : *On sait que le troisième Concile général tenu en 431, place à Ephèse le tombeau de la Sainte Vierge.* Bien d'autres, d'une impartialité en dehors de tout soupçon, interprètent ainsi le fameux texte du Concile. Cependant le sous-entendu, non pas seulement d'un mot quelconque, mais d'une idée que ne fait pas soupçonner le contexte, paraît singulier.

D'un autre côté, à moins d'admettre la rature originelle de Juvénal, l'incidente semble authentique et achevée, aucun manuscrit n'insinuant ni variante ni lacune. Il faut donc trouver une explication. On a proposé, non sans de sérieuses raisons, que le Concile a voulu exprimer simplement par l'incidente, les

titulaires de l'église où Nestorius a été sommé de comparaître.

Un sens très acceptable serait que Nestorius fut convoqué à Ephèse où il y a les églises de saint Jean et de la Sainte Vierge, ou plus simplement où il y a saint Jean et la Sainte Vierge, comme on dit qu'à Rome, il y a saint Pierre.

Ces actes du Concile, il est vrai, font précéder ordinairement cette expression du mot *église* ou *temple* ; cependant en d'autres endroits, ils parlent de Sainte-Marie sans autre indication. Alors étant monté à Jean l'Evangeliste (ἐν τῷ Ἰωάννῃ τῷ εὐαγγελιστῇ ἀνεληθὼν) tu as déclaré qu'il doit l'être là. Et même dans les paroles où figure le mot *église* ou *temple*, les actes ne disent pas l'église de Sainte-Marie, mais l'église Marie ou bien l'église Marie Mère de Dieu (ἐν τῇ μεγάλῃ ἐκκλησίᾳ τῆς πόλεως, ἥτις καλεῖται Μαρία Θεοτόκος). Saint Cyrille a prononcé sept homélies à Ephèse ; la troisième est ainsi mentionnée dans les actes du Concile : *prononcée à Ephèse contre Nestorius, quand les sept descendirent à Marie* (κατῆλθον οἱ ἐπὶ πρὸς Μαρίαν).

M^{sr} Papadopoulos, ancien directeur de l'Ecole de Théologie orthodoxe de Jérusalem, puis du Rizarion d'Athènes, actuellement métropolitain de cette dernière ville, a publié en grec une étude sur la dormition de la Vierge à Jérusalem (Περὶ τοῦ τόπου τῆς κοιμήσεως τῆς Θεοτόκου). Il n'hésite pas sur le sens de cette formule incidente comme nous venons de le donner.

On a insisté, car même en interprétant le texte dans le sens indiqué, cela prouverait que le Concile a eu lieu dans une église dédiée à la Sainte Vierge et à saint Jean. Or l'usage des premiers siècles était de construire les églises sous le vocable d'un saint seulement lorsqu'on possédait ses reliques, ou sur le lieu de son martyre. Eton a conclu que la Sainte Vierge était morte à Ephèse, puisqu'elle y avait une église au V^e siècle.

Il est certain qu'on honorait spécialement les saints au lieu de leur triomphe, mais il est aussi certain et constant qu'à cette même époque, il y avait d'autres églises dédiées à la sainte Vierge en des endroits qui certainement ne rappelaient aucun souvenir de la Mère de Dieu. Au V^e siècle, l'impératrice Pulchérie en fit construire deux à Constantinople, et le pape Libère édifiait à Rome celle de Sainte-Marie-Majeure. Il faut convenir aussi qu'il paraît étrange que saint Cyrille d'Alexandrie, président du Concile, ait prêché plusieurs homélies sur les gloires et privilèges de la

bienheureuse Vierge Marie dans la basilique de la Mère de Dieu, et ne fasse pas allusion à sa mort et à sa sépulture. Le pape Célestin, par ailleurs, adresse aux pères du Concile deux lettres ; dans l'une, il mentionne expressément les reliques de saint Jean, sans dire un mot du tombeau de la Sainte Mère de Dieu : « *Je vous exhorte, très chers Frères, à ne pas perdre de vue cette charité dans laquelle nous devons nous maintenir, selon la parole du saint apôtre Jean, dont vous vénérez les reliques présentes.* » Polycrate, évêque d'Ephèse vers la fin du II^e siècle, énumère au pape saint Victor (192-202) les privilèges de l'Eglise d'Ephèse et les grandes lumières, c'est-à-dire les personnages les plus illustres qui ont vécu et qui sont morts dans cette contrée. Il nomme saint Jean, mais ne fait allusion ni au séjour, ni à la mort de la Sainte Vierge.

Un argument cependant sérieux en faveur d'Ephèse est le fait même de la venue de saint Jean dans cette ville. Elle devint un centre de rayonnement pour l'activité du saint apôtre. Ne doit-on pas admettre que la Sainte Vierge, à qui Notre-Seigneur mourant avait donné Jean pour fils, ait suivi le disciple bien-aimé au séjour de son apostolat ? — Le séjour de saint Jean à Ephèse est hors de conteste, mais la date de son arrivée l'est beaucoup moins. Très communément, on ne place pas le voyage avant l'an 66, mais alors la Sainte Vierge avait cessé de vivre. Il semble d'ailleurs tout à fait acceptable d'admettre d'une part que la Sainte Vierge ait tenu à demeurer sur les lieux qui lui rappelaient tant de souvenirs, et que saint Jean n'abandonna sa Sainte Mère adoptive qu'après lui avoir fermé les yeux.

Plusieurs anciens Pères mentionnent le tombeau de saint Jean à Ephèse, et ne font aucune allusion à un tombeau de la Sainte Vierge, ce qui paraît pour le moins étrange. — Ethérie (Sainte Sylvie d'Aquitaine) au IV^e siècle, se propose d'aller à Ephèse, écrit-elle, *pour y prier au tombeau de saint Jean*, sans mentionner quelque souvenir que ce soit de la Bienheureuse Vierge Marie. Le premier écrivain qui parle explicitement de la mort de la Sainte Vierge à Ephèse est un évêque jacobite, Aboulfarage (1226-1286), qui raconte comment saint Jean conduisit avec lui la Sainte Vierge à Pathmos, fonda ensuite l'Eglise d'Ephèse, et ensevelit la Bienheureuse Vierge Marie, sans qu'on sache où il l'inhuma. Mais voilà un premier témoignage bien

tardif. M^{gr} Baunard, l'éminent recteur de l'Université catholique de Lille, déclare que d'après l'histoire des temps apostoliques, la Sainte Vierge n'est jamais allée à Ephèse, et, avant de se prononcer, le grand écrivain a étudié à fond la question : « *Ce n'est pas sans une longue hésitation... que je me suis décidé à découvrir Ephèse de la gloire qu'elle revendique...* » — M^{gr} Duchêne, le savant directeur de l'Ecole française de Rome, soutient que toutes les raisons qu'on a de contester le séjour de la Sainte Vierge à Ephèse ou aux environs se ramènent à une seule : l'absence totale de tradition.

En 1852, parut un ouvrage : *La vie de la Sainte Vierge, par Catherine Emmerich (Leben der hl. Jungfrau Maria, nach den betrachtungen der gotseligen Anna Katharina Emmerich, aufgeschrieben von Clemens Brentano)*. La sœur Anna Catharina Emmerich parle très longuement et avec des détails particulièrement abondants du séjour et de la mort de la Sainte Vierge à Ephèse : renseignements et détails qu'elle puise, comme ceux qu'elle donne sur la douloureuse passion et la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ (*das bittere leiden unseres Herrn Jesus-Christ*), dans les ravissements presque quotidiens dont elle est l'objet pendant de nombreuses années. Evidemment il convient de traiter avec respect ces visions d'une âme sainte et aimante, mais il est à remarquer qu'elles n'ont jamais été approuvées officiellement par l'Eglise, qui d'ailleurs ne voit même dans ces approbations, comme le déclare Benoît XIV, qu'une simple permission de proposer ces révélations comme probables et comme dignes de la pieuse créance des fidèles. « *Par conséquent, dit le Bénédictin Schram, on ne peut accorder aux révélations particulières, même approuvées par le Siège Apostolique, comme celle de sainte Brigitte et de sainte Catherine de Sienne, un assentiment de foi catholique, mais seulement de foi humaine, suivant les règles de prudence qui les jugent probables et pouvant être l'objet d'une pieuse croyance.* »

Clément Brentano qui a recueilli sous forme de journal et publié ce que la pieuse voyante lui a communiqué, déclare que ces méditations n'ont aucune espèce de prétention à un caractère de vérité historique. « *Elles ne veulent que se joindre humblement à tant de représentations de la Passion, données par des artistes et des écrivains pieux. Tout au plus, doit-on y voir les*

méditations de carême d'une dévote religieuse racontées sans art, et écrites avec simplicité d'après ses récits, auxquels du reste elle-même n'a jamais donné qu'une valeur purement humaine. »

Le traducteur de la Vie de la Sainte Vierge a soin d'ajouter judicieusement : « *Nous n'avons pas prétendu offrir des documents inédits sur l'histoire de la Sainte Vierge, mais procurer aux âmes pieuses une lecture intéressante et édifiante. Elle nous a paru avoir tout au plus le même genre d'utilité que ces nombreuses représentations figurées, dont l'art chrétien a rempli nos églises et oratoires, et qui sont d'un si grand secours pour la piété, par les impressions qu'elles font naître. »*

Cependant nous possédons également les révélations de sainte Brigitte (1303-1373), celles-ci, dûment approuvées par les papes Grégoire XII et Urbain IV, sans parler du concile de Bâle. Or sainte Brigitte place nettement le tombeau de la Vierge à Jérusalem. Une première fois, écrit sainte Brigitte, la Sainte Vierge lui révéla qu'elle était morte à Jérusalem et qu'elle avait été enterrée dans la vallée de Josaphat au pied du Mont des Oliviers. Ensuite, vers la fin de sa vie, la sainte voyante se rendit en pèlerinage à Jérusalem, et pendant qu'elle priait dans l'église du tombeau de Marie dans la vallée de Josaphat, la Sainte Vierge lui apparut et lui déclara de nouveau qu'après l'Ascension de son divin Fils, elle vécut encore quinze ans sur la terre, et que le quinzième jour après sa déposition dans le sépulcre de Gethsémani, eut lieu son ascension corporelle au ciel.

La Vénérable Marie d'Agréda, morte en 1669, a écrit la *Cité mystique de Dieu*. Cet ouvrage a subi bien des assauts, mais le pape Benoît XIV (1748) dans une bulle, en fait un pompeux éloge. Elle y déclare que, vers l'an 40, Jean conduisit la Sainte Vierge à Ephèse où elle demeura pendant deux ans et demi. De là, elle vint à Jérusalem, où elle mourut à l'âge de 70 ans.

Voilà donc des témoignages contradictoires et il semble bien qu'ils ne puissent entrer en ligne de compte dans le débat.

Plusieurs ont, il est vrai, constaté une frappante concordance entre les révélations de Catherine Emmerich et les très intéressantes découvertes faites en ces dernières années près d'Ephèse sur la colline Bulbul Dagħ à Panaghia Capouli. « *La conformité des lieux avec la description de Catherine Emmerich est frappante,*

dit le baron Carra de Vaux, professeur à l'Institut catholique de Paris. J'ai vu de mes yeux l'admirable concordance de tout ce que décrit Catherine Emmerich avec les lieux que j'ai visités, ajoute Son Eminence le Cardinal de Lai, alors secrétaire de la Sacrée Congrégation du Concile. Et le R. P. Gabrielowich montre cette parfaite concordance en de longs développements.

D'autres déclarent avec assurance qu'il n'y a aucune concordance entre le récit de la sœur et les ruines retrouvées sur le Bulbul Dagħ, et même qu'il s'y trouve des discordances nombreuses et frappantes. M^{sr} Duchêne, interrogé sur ce sujet, n'a pas hésité à écrire : « *Autant que j'ai pu voir les lieux par les plans et les photographies que vous m'avez fait passer sous les yeux, la concordance qui vous frappe n'existe en aucune façon.* » Cependant il ajoute que pour bien contrôler, il lui faudrait encore les photographies qu'il a vues et qu'il n'a plus. D'autres affirmations de M^{sr} Duchêne manifestent par ailleurs une réelle défiance en faisant allusion à certains procédés de Clément Brentano, qu'il qualifie de ruses cousues de fil blanc.

« Nous avons examiné les ruines, dit le P. Barnabé Meisterman, et nous avons constaté que la montagne indiquée par la voyante de Dulmen ne correspond en aucune façon à Bulbul Dagħ ; et la chapelle dite Panaghia Capouli ne ressemble en rien à la maisonnette dont elle fait une si minutieuse description. Pour s'en convaincre, il suffira de confronter le texte de la voyante avec le procès-verbal de la commission d'enquête de Smyrne. Que les partisans de Panaghia Capouli, insiste le même auteur, confrontent encore une fois de sang-froid les paroles de Catherine Emmerich avec les ruines de Bulbul Dagħ, ils devront se convaincre que, d'après la voyante, Bulbul Dagħ n'est pas la montagne où s'établit la Sainte Vierge et Panaghia Capouli n'est pas la maison qu'elle a habitée ».

M^{sr} Le Camus, l'auteur du *Voyage aux sept Eglises de l'Apocalypse* est frappé par une certaine concordance, mais sans se porter à l'enthousiasme, puisqu'il ajoute la boutade : « *Ce qu'il y a de plus appréciable dans la découverte récente, c'est la bonne fortune du Turc qui a vendu pour 35.000 francs une ruine sans valeur.* » Il faut dire cependant que M^{sr} Le Camus n'a jamais vu de ses propres yeux les ruines et leur site. M^{sr} Baunard écrit en appendice à sa vie de saint Jean : « *Dans ces derniers*

temps, un missionnaire lazarisiste dans un écrit intitulé *Ephèse ou Jérusalem*, s'est efforcé de reprendre la thèse favorable à Ephèse, l'appuyant d'arguments dont le plus neuf est tiré d'une révélation de Catherine Emmerich, et de la découverte faite en ces dernières années près d'Ephèse, de ruines qui seraient l'ancien tombeau de la Sainte Mère de Dieu. Malgré l'invitation courtoise que nous a faite le respectable auteur, nous n'avons pu nous rendre à son sentiment. »

Le rapport de la Commission d'enquête est d'ailleurs très prudent et réservé : Nous sommes fort inclinés à croire que les ruines de Panaghia Capouli sont vraiment les restes de la maison habitée par la Sainte Vierge.

L'auteur de ces lignes, quelque peu familiarisé avec les sites palestiniens n'a jamais eu la consolation de visiter Ephèse et se déclare donc incompetent à juger de la concordance ou de la discordance entre les données littéraires et le résultat des fouilles. Mais se trouvant sur un terrain neutre, en dehors du champ clos de la lutte, il lui est permis de douter de l'évidence de la concordance, puisqu'il surprend les échos d'affirmations absolument contradictoires.

II

Et maintenant JÉRUSALEM. — Les témoignages en faveur de Jérusalem sont nombreux, mais d'inégale valeur. Il y en a de deux sortes : les écrivains ecclésiastiques qui parlent en historiens, auxquels on doit ajouter les pèlerins ; et les apocryphes, dont les renseignements sont si intéressants pour nous instruire au moins sur les croyances populaires de l'époque.

Or Denys le Mystique, un égyptien du IV^e siècle, qui, après la mort de Julien l'Apostat fit le pèlerinage à Jérusalem pendant l'épiscopat de saint Cyrille, raconte avec force détails la mort et l'Assomption de la Sainte Vierge, et il affirme l'ensevelissement à Jérusalem :

« Les Apôtres, tout enflammés de l'amour de Dieu, et en quelque sorte ravis en extase, chargèrent soigneusement le corps sur leurs bras, comme la mère de la lumière. Ils le déposèrent au lieu destiné pour la sépulture à l'endroit appelé Gethsémani. Pendant trois jours de suite, ils percurent au-dessus de ce lieu les airs mélodieux de la psalmodie exécutée par des voix angé-

liques ravissantes à entendre, puis plus rien ». Que Denys ait puisé son récit dans la tradition orale du pays ou dans quelque apocryphe, il importe peu ; ce qui est certain, c'est qu'il parle de la sépulture de la Sainte Vierge à Jérusalem, et à Gethsémani.

Mais cette œuvre de Denys l'Egyptien est-elle bien authentique ? Est-elle bien du IV^e siècle ? N'a-t-elle pas, comme d'autres apocryphes, reçu sa touche définitive au V^e siècle, plus tard même ? Quoiqu'il en soit, le témoignage remonte assez haut. D'autres apocryphes du IV^e ou du V^e siècle : *Joannis liber de Dormitione Mariæ* attribué à saint Jean, et *De Transitu Beatæ Mariæ Virginis* du faux Mélicon, reproduits et répandus presque immédiatement en langues grecque, latine, syriaque, arabe, copte, rapportent eux aussi que Marie vécut jusqu'à sa mort à Jérusalem et fut ensevelie au pied du Mont des Oliviers. On y voit apparaître autour de la Sainte Vierge mourante les anges Gabriel et Michel, Notre-Seigneur lui-même, les apôtres rassemblés miraculeusement de diverses régions, des disciples et enfin saint Thomas, arrivé après les autres, provoquant la réouverture du tombeau et la constatation de la disparition du corps.

Affirmer comme on l'a fait que ces textes ont été falsifiés et que dans l'original il y a eu *Ephèse* au lieu de *Gethsémani*, ne peut se soutenir, et un critique allemand, le Dr Zahn, qualifie le procédé d'intolérable audace (*unerlaubte kühnheit*).

Cependant ni Eusèbe (313), ni le Pèlerin de Bordeaux (333), ni Ethérie (380), ni saint Jérôme (385-420), qui pourtant ont visité la Ville Sainte et parlent abondamment de leur pèlerinage, ni Cyrille, né à Jérusalem en 315, évêque de cette ville de 350-386, adressant à son peuple 28 catéchèses où il revient plusieurs fois sur les gloires de Marie, ne font allusion au tombeau de la Sainte Vierge, ce qui paraît singulier. Ceci peut cependant s'expliquer, car si Constantin et sainte Hélène avaient fait sortir des décombres plusieurs sanctuaires, le tombeau de Marie pouvait n'avoir pas été l'objet de leur sollicitude, pas plus qu'ils n'avaient songé à transformer en basilique le vénérable emplacement du cénacle. Le silence des pèlerins illustres du IV^e siècle prouve donc bien qu'on ne vénérail pas à cette époque le tombeau de la Sainte Vierge à Jérusalem, mais n'implique pas cependant l'absence d'une tradition à ce sujet.

Un témoignage de grande valeur est celui de Juvénal,

patriarche de Jérusalem (418-458). En 449, le prélat eut la faiblesse de participer au brigandage d'Ephèse et de se compromettre par des intrigues destinées à étendre sa juridiction et obtenir un titre patriarcal, intrigues que le pape saint Léon lui reproche, l'accusant même d'avoir fabriqué de fausses pièces pour arriver à ses fins. Cependant, deux ans après, au Concile de Chalcédoine, il répara sa faute par sa parfaite orthodoxie et obtint un tel ascendant qu'il fut choisi parmi les cinq Pères chargés de dresser la profession de Foi des évêques du Concile. Persécuté par les monophysites, à son retour du Concile et chassé de son siège, il fut rétabli par l'empereur Marcien, et consacra les dernières années de sa vie à ramener dans l'orthodoxie les dissidents de son diocèse. Juvénal donc, lors du Concile de Chalcédoine, fut mandé à Constantinople par l'empereur Marcien et l'impératrice Pulchérie, qui avaient élevé une somptueuse basilique en l'honneur de la Mère de Dieu. L'empereur et l'impératrice lui adressèrent ces paroles : « *Nous avons entendu dire qu'à Jérusalem se trouve la première et la plus illustre église de Marie, Mère de Dieu toujours vierge, au lieu appelé Gethsémani, où son corps qui a porté la vie fut déposé dans un sépulcre. Nous désirons qu'on nous envoie ces reliques pour la protection de la Ville impériale.* » — Juvénal répondit : « *Bien que dans les Ecritures saintes et inspirées, on ne trouve rien sur la mort de la Sainte Mère de Dieu, nous avons appris néanmoins d'une ancienne et très véridique tradition qu'au temps de son glorieux trépas, tous les apôtres alors dispersés dans le monde pour le salut des peuples, furent enlevés en l'air et amenés en ce moment à Jérusalem.* » Puis il raconte la sépulture de la Sainte Vierge avec les particularités ordinaires, ainsi que sa glorieuse Assomption. Quand l'empereur et l'impératrice eurent entendu ces paroles, ils prièrent Juvénal de leur expédier le cercueil de la très Sainte Vierge avec les étoffes qu'il renfermait, après y avoir apposé son sceau. Lorsqu'ils l'eurent reçu, ils le déposèrent dans la vénérable église des Blaquernes. Voilà un témoignage net du V^e siècle, sur le lieu du tombeau de Marie. Malheureusement, nous ne le connaissons que par saint Jean Damascène, mort en 754, qui le cite dans son deuxième sermon sur la dormition de la Sainte Vierge. Et saint Jean Damascène n'en parle que d'après une *histoire euthymienne*. Or il semble impossible de vérifier quelle est

cette histoire euthymienne, quelle est l'époque de sa composition, sa valeur documentaire... *Nous ne savons pas*, dit Benoît XIV, *quel est cet historien Euthymius (non enim novimus qui ille sit Euthymius historicus)*. Le témoignage de saint Jean Damascène au VIII^e siècle est formel, la valeur de sa source ne s'impose pas. Et puis Juvénal lui-même n'est pas à l'abri de tout soupçon, puisque le pape saint Léon lui-même l'accuse d'avoir falsifié des lettres.

Cependant Théodose l'Africain, vers 525, visite Gethsémani. « *Là, dit-il, est la vallée de Josaphat, là est la basilique de Sainte Marie, la Mère de Dieu, et là existe son sépulcre* ». (Ce dernier détail ne se trouve pas dans tous les manuscrits). — Antonin de Plaisance, vers 530, a vu Gethsémani, l'église où se vénère le tombeau.

Mais à partir de saint Jean Damascène, *la tradition de Jérusalem va grandissant comme une plante*. » Les témoignages sont innombrables et sans réplique : Ménologes, écrivains ecclésiastiques, pèlerins s'accordent. On peut avoir des idées différentes sur le lieu de l'habitation, après la Pentecôte, celui de la mort, qu'on cherche ou au Mont Sion, ou au Mont des Oliviers, ou même au fond de la vallée de Josaphat, mais l'accord est unanime sur la localisation du tombeau de Marie à Gethsémani. Sans doute, certains témoignages cités s'appuient sur Juvénal et n'apportent donc pas une nouvelle lumière. Mais Modeste, administrateur, puis patriarche de Jérusalem de 615 à 633, puis saint Sophrone, son successeur, parlent du tombeau à Gethsémani comme d'un fait incontesté à leur époque. Le dernier chante dans une de ses odes : « *L'âme remplie d'allégresse, je me livrerai à la joie dans le domaine sacré qui reçut autrefois le corps de Marie, la Mère de Jésus. Je chante l'illustre jardin de Gethsémani où se trouve le sépulcre de la Mère de Dieu.* » Cependant Modeste, dans une homélie sur la dormition se pose, sans y répondre, cette question : « *Comment se fait-il que les premiers qui ont parlé de la Sainte Vierge n'aient rien appris de sa vénérable dormition, et comment se fait-il que ceux qui sont venus ensuite ne nous en aient pas dit davantage ?* »

Saint Germain (mort en 733), évêque en Asie Mineure avant de devenir patriarche de Constantinople, affirme invariablement dans plusieurs sermons sur la mort de la Bienheureuse Vierge Marie, qu'elle s'est endormie dans le Seigneur à Jérusalem, au

Mont Sion, et que son tombeau est vénéré dans la vallée de Josaphat.

Les liturgies orientales, témoignage d'une si vénérable antiquité, sont d'accord pour Jérusalem ; basées cependant sur les apocryphes, elles ne peuvent revendiquer une valeur historique plus grande que ceux-ci, à moins qu'elles ne reflètent une tradition encore plus ancienne.

Les historiens musulmans trouvent cette tradition accréditée à Jérusalem et l'adoptent. Et Moucharrof rapporte que lors de son voyage nocturne, quand Mahomet aperçut Jérusalem, deux lumières brillantes resplendissaient à droite et à gauche du Masdjed. — « *Qu'est-ce que ces deux lumières ? demanda-t-il à Gabriel.* » — *L'ange lui répondit : « Celle de droite est le mihrab de ton frère David et celle de gauche brille sur le tombeau de ta sœur Marie. »*

Les Croisés en 1099 trouvèrent l'église en ruines « *cujus ruinæ adhuc apparent* » (Gesta francorum). Godefroy de Bouillon y fonda une abbaye de l'ordre de Cluny, à laquelle il concéda toute la vallée de Josaphat. « *De la porte de Josaphat, lisons-nous dans les Assises de Jérusalem, si avaloit en val de Josaphat. Si avait une abeie avait un moustier de Madame Sainte Marie, en cet moustier estait sepulcre où elle fut enfouie.* » Ce sont ces religieux qui construisirent l'église qui existe encore. Tous les pèlerins des croisades et du moyen-âge vont visiter le tombeau de Marie à Gethsémani, qu'ils désignent sous divers noms : *Virginis sepulcrum de valle Josaphat*, — *Sanctæ Mariæ ecclesia in valle Josaphat*, — *Le moustier de Madame Sainte Marie*, — *Chiesa della Madona detta de Sepolcro di Maria sanctissima nella valle di Josaphat*, — *Ecclesia Assumptionis*, — *Eglise de Gethsémani* dans les auteurs arabes.

Il est même piquant d'entendre Perdiccas, protonotaire d'Ephèse au XIV^e siècle, chantant les gloires de Jérusalem « *qui a vu la Mère de Dieu exhiler son âme innocente au Mont Sion et qui possède son tombeau glorieux au pied du Mont des Oliviers.* »

Si ce témoignage éphésien est tardif, il insinue cependant que l'opinion des Ephésiens de cette époque était pour Jérusalem.

Donc, en résumé, incomparablement plus nombreux que pour Ephèse, les témoignages en faveur de Jérusalem n'imposent pas cependant une conviction absolue.

L'étude des documents a fait aboutir les uns à une affirmation nette comme celle-ci : *Nous ne voyons pas le moyen de douter que la Sainte Vierge ne soit allée à Ephèse et même qu'elle y soit morte* (Tillemont), d'autres à la contradictoire non moins nette (R. P. Barnabé Meisterman).

Le R. P. Gabrielowich, dit la Civiltà Catholica, réussit parfaitement à démontrer que la thèse de Jérusalem n'est qu'une opinion, discutée et discutable.

Dans les premiers siècles, on semble très enclin à admettre que la Sainte Vierge est allée rejoindre son divin Fils sans subir la mort et l'idée d'un ensevelissement et d'un tombeau est donc écartée *a priori*. Les premiers témoignages positifs pour Jérusalem sont déjà à une assez grande distance des événements. Au point de vue topographique, c'est-à-dire de la localisation de la mort et de la sépulture de la Sainte Vierge, il n'en est pas question d'une façon certaine, semble-t-il, jusqu'au milieu du V^e siècle.

Cependant, en définitive, l'ensemble des documents dirige l'opinion davantage vers Jérusalem que vers Ephèse. Le sentiment qui place le tombeau de la Sainte Vierge à Jérusalem, dit M^{sr} Pelt, se soutient mieux que le sentiment opposé. — Un autre spécialiste avec une nuance déclare que l'authenticité de cette tombe n'est peut-être pas rigoureusement démontrée. — Et le P. Lagrange, avec une nouvelle nuance : *Marie est, selon toute vraisemblance, morte à Jérusalem.*

Pendant de longs siècles, le célèbre sanctuaire du tombeau de Gethsémani fut la possession des catholiques. En 1363, la reine Jeanne de Naples obtint du Soudan d'Egypte un firman qui remettait les Pères Franciscains en possession du sanctuaire avec faculté de rebâtir le couvent détruit en 1187. Faute d'argent, il n'en fut rien. Depuis lors, orthodoxes et latins sont entrés successivement en possession du saint lieu. Un firman de 1757 reconnut de nouveau le droit des Franciscains, ce qui n'empêcha pas les Grecs de s'y introduire deux ans après par des procédés qu'il serait pénible de rapporter. Ils y sont toujours restés depuis, en même temps que les Arméniens orthodoxes, qui, à tour de rôle, y célèbrent les saints offices à l'exclusion de tous les rites catholiques.

Espérons qu'un jour, de nouveaux documents forceront enfin la conviction des historiens et orienteront définitivement la dévo-

tion des fidèles. Ephèse ou Jérusalem, peu importe le lieu choisi par Jésus pour recevoir le corps virginal de sa Mère. S'il est dans l'ordre de la divine Providence d'établir jamais sur ce point la certitude, les enfants de la Mère de Dieu se prosterneront avec le même amour près du tombeau de la Vierge bénie, soit à Ephèse, soit à Jérusalem.

T. COCAUD (diocèse de Nantes),
pr. miss. d'Afr., des Pères Blancs.
Prof. au Séminaire de Sainte-Anne, à Jérusalem

Nihil obstat

R. P. MARCHAL

Prêtre de la Congrégation des Pères Blancs.

RÉCITS APOCRYPHES RELATIFS A LA MORT ET A L'ASSOMPTION DE LA SAINTE VIERGE

J'ai reçu mission de rechercher et de vous présenter les récits apocryphes de la Mort et de l'Assomption de la Vierge Marie, — mission plutôt ingrate. Aussi qu'on veuille bien tout d'abord permettre à mon amour-propre la multiple déclaration suivante. Le décret du pape Gélase (494) condamnant les apocryphes, et nommément Leucius, m'est bien connu. Je sais que 1^o les apocryphes, tout en étant le plus souvent dépourvus de valeur historique proprement dite, peuvent contenir des renseignements précieux, être les témoins des doctrines reçues, de leur temps, dans l'Eglise ; — 2^o certains auteurs (surtout des protestants) ont exalté ces compositions mesquines et souvent incohérentes, prétendant y découvrir la source de nos institutions et de nos dogmes ; — 3^o les critiques et les apologistes sérieux les ont volontiers opposés à nos évangiles canoniques, afin de faire mieux ressortir, *par contraste*, la sereine beauté et la divine vérité de ceux-ci. Et l'on comprend mieux tout le sens de cette parole de Léon XIII : *Splendore veritatis gaudet Ecclesia*.

Me rappelant que la poussière d'or se trouve mêlée au sable le plus banal, j'ai examiné de près ces récits suspects. Cet examen m'a fait entrevoir l'auréole qui, depuis les premiers siècles chrétiens, brillait au front de Marie, — m'a fait entendre l'écho du chant de vénération et d'amour qui de toutes parts montait vers la Mère de Jésus. Les textes sacrés n'avaient rien dit de son berceau ni de sa tombe : les souvenirs d'une piété filiale voulurent y suppléer. Si la crédulité ignorante, l'imposture ou l'hérésie se sont emparées de ces souvenirs pour les travestir et les dénaturer, force est de reconnaître que par là l'imposture et l'hérésie ont, à leur insu, rendu à la vérité un précieux hommage. Car elles

eussent laissé dans la poussière une mémoire ignorée ; elles ont eu intérêt à s'en prévaloir, parce que cette mémoire *vivait* dans tous les cœurs.

Je sais, enfin, que la croyance à l'Assomption de Marie semble bien être d'origine apostolique. Si des Pères grecs et latins n'en font nulle mention, d'autres l'ont célébrée dans leurs homélies. Il faut cependant attendre le VI^e siècle pour en constater la présence formelle dans l'Eglise. Le pape saint Grégoire Le Grand était, nul ne l'ignore, fort opposé à l'esprit d'innovation ; s'il a comme adopté l'Assomption, c'est qu'il l'a trouvée assez solidement établie déjà dans l'Eglise d'Orient et l'Eglise d'Occident.

Grâce à cette déclaration, un peu longue mais utile, j'espère être à l'abri des coups qui ne manqueront pas de pleuvoir demain sur les auteurs apocryphes, auteurs qui, en se dissimulant sous des noms d'apôtres et de saints, prétendaient faire passer sous de nobles pavillons leur marchandise très frelatée.

I. — Il remonte au V^e siècle, le manuscrit syriaque du plus ancien récit apocryphe ; mais le récit lui-même remonte à la fin du II^e ou au commencement du III^e siècle, s'il est de l'auteur auquel on l'attribue communément, Leucius que Gélase appelle « disciple du diable ».

La scène se passe à Gethsémani, à l'entrée du caveau où les apôtres, conduits par Jésus en personne, ont déposé le corps virginal de Marie dont l'âme vient de prendre son essor vers les cieux. Son divin Fils reviendra dans trois jours ; que les apôtres l'attendent en ce lieu. Pour occuper le temps, saint Paul raconte une histoire étrange du temps de Salomon ; puis, avec Pierre, Jean et André, il discute des meilleures méthodes d'apostolat. Il est pour la modération et la douceur ; les autres préfèrent la méthode contraire afin d'entraîner les hommes bien vite à la perfection. Pour clore cette controverse, Jésus paraît soudain, approuve la modération et la douceur de Paul, et lui promet à lui seul la conquête du monde. Puis il commande à saint Michel d'appeler ses légions d'anges ; ceux-ci descendent du ciel portés sur les nuées. Ils transportent le corps de Marie dans le paradis terrestre, près de « l'arbre de vie ». Là Jésus ressuscite sa mère. Il descend ensuite avec elle, saint Michel et les apôtres vers le puits de l'abîme, pour lui faire contempler les supplices

des plus illustres victimes de la justice divine : Pharaon, les plus impies des princes d'Israël...

II. — Voici un des plus connus parmi les récits apocryphes. Il est tiré du « livre de Méilton sur le trépas de la Sainte Vierge ». En le transcrivant un peu longuement, je me trouverai dispensé de reproduire le récit copte (connu par une analyse et quelques extraits donnés par Zoéga) ; tous deux, en effet, se ressemblent étrangement, surtout dans la première partie. Malgré des différences assez importantes, notamment sur la date de l'Assomption et sur la présence de Marie Madeleine, ne pourrait-on pas leur attribuer une origine commune ?

Elle est à Jérusalem, la Vierge Marie, lorsqu'un ange lui annonce la fin de son exil terrestre et lui remet une palme du paradis. C'était sans doute un rameau du palmier qui, lors de la fuite en Egypte, s'inclina au commandement de l'Enfant divin pour offrir ses fruits à la Vierge Mère, et qui, en récompense, fut transplanté dans le paradis. La nouvelle qu'elle va pour toujours rejoindre Jésus, son fils et son Dieu, la transporte de joie, joie mêlée d'une certaine appréhension : toujours humble, elle se croit soumise au sort de tous les enfants des hommes, et elle a peur du mystère de la mort.

Elle prie Dieu de la préserver des attaques de Satan, de la préserver aussi de ce fleuve de feu que, en sortant de ce monde, toute âme doit traverser. Son Fils béni lui apparaît aussitôt et la rassure : ces choses tristes et redoutables ne la concernent pas. Satan paraît ! Le regard de Marie avec horreur se détourne du prince du mal pour se fixer avec un amour ineffable sur son Jésus, et dans ce transport d'amour son âme toute belle s'élance dans les bras de son Fils qui l'enlève au ciel, non sans avoir ordonné aux apôtres de déposer le corps virginal dans la vallée de Josaphat.

Car les apôtres entouraient leur reine mourante. Dispersés dans le monde pour la prédication de l'Evangile, ils avaient été portés à Jérusalem sur l'aile des vents. Le cœur partagé entre la tristesse et une sainte joie semblable à celle qu'ils ressentirent devant l'ascension de leur Maître adoré, ils organisent les funérailles de Marie. Ils chargent sur leurs épaules le cercueil virginal devant lequel est portée par Jean la palme du paradis, — symbole

d'innocence et de victoire ; ils mêlent leur voix aux cantiques des anges, et défilent lentement vers le lieu de la sépulture. Des Juifs infidèles fendent la foule accourue sur le parcours du pieux cortège ; ils ont la bouche pleine d'invectives et de menaces. L'un d'entre eux — un prince des prêtres — plus haineux encore que les autres, s'avance jusqu'au cercueil et le heurte violemment pour le faire rouler dans la poussière. O prodige ! le sacrilège est aussitôt puni : ses deux bras restent collés à la bière ; ses compagnons, frappés d'une cécité soudaine, palpent les ténèbres et se lamentent. Ils ont compris leur crime ; leur repentir est aussi prompt que sincère. Le plus ardent au sacrilège est guéri le premier : il recouvre l'usage et la vigueur de ses bras ; avec la palme merveilleuse, qu'il reçoit des mains de saint Jean, il touche les yeux de ses tristes complices et leur rend la vue. Et tous ils unissent leurs voix aux voix des apôtres et aux chants angéliques pour exalter la Vierge incomparable.

Arrivés à la vallée de Josaphat, les apôtres ne peuvent se résoudre à confier à la terre le corps de la Vierge toute belle ; ils supplient le Maître de la vie et de la mort de ressusciter sa Mère. Avec puissance et majesté Jésus accomplit le miracle. Et dans un triomphe sans pareil les anges emportent dans « le paradis de Dieu » le corps à jamais glorifié de leur reine.

III. — J'extrais le récit suivant d'un texte grec qui est une traduction littérale, et parfois un abrégé, d'un texte syriaque bien plus étendu ; ou plutôt pour ce récit j'utilise ces deux textes, sans oublier çà et là un texte arabe.

Mais ce texte syriaque a toute une histoire que je dois d'abord brièvement vous narrer. Il a été rétabli d'après un palimpseste du Sinaï, de la fin du V^e siècle ou du commencement du VI^e complété à l'aide du texte de Wright, et, pour quelques pages, à l'aide d'un manuscrit récent (1857) rapporté de Tur-Abdin, en Mésopotamie, par Rendel Harris. En voici l'analyse succincte.

Les moines du Sinaï, désireux d'avoir des renseignements sur la fin de la Sainte Vierge, écrivent à l'évêque de Jérusalem, Qoura. Celui-ci fait des recherches ; il découvre un récit de saint Jacques d'après lequel Marie trépassa en présence de tous les apôtres vivants et morts, des créatures d'en-haut et de celles d'en-bas. Les apôtres consignèrent les faits dans des livres que saint Jean em-

porta à Ephèse. Une délégation se rend du Sinaï à Ephèse. Grâce à l'intervention de la Vierge, les envoyés obtiennent de voir saint Jean qui leur fait remettre un exemplaire écrit en hébreu, en grec et en latin ; ils font, sur le grec, une traduction syriaque — qui a surtout servi pour le récit suivant.

Le Saint-Sépulcre était resté cher au cœur de Marie. Aussi avait-elle coutume d'y aller souvent prier, malgré la défense des Juifs. A l'une de ces visites, l'ange Gabriel vient lui annoncer sa mort prochaine et l'inviter à se rendre à Bethléem. Quoique malade déjà, elle s'y rend en compagnie de ses trois servantes. — Avant de s'endormir dans la mort, la Vierge miséricordieuse se rappelle les misères et les larmes qu'elle a rencontrées le long de son chemin terrestre ; elle sait que son Fils ne peut rien lui refuser. Et une prière de commisération monte de son cœur à ses lèvres : elle demande à Jésus de se montrer toujours favorable à ceux qui auront confiance en elle, d'accorder toutes les grâces demandées par son entremise et en son nom. Un sourire ineffable s'épanouit sur les lèvres divines : la prière maternelle a été tout de suite exaucée.

Comme la bonne mère de famille proche de sa fin bénit ses enfants groupés autour de sa couche funèbre, Marie a voulu que les apôtres fussent présents à ses derniers moments ; saint Jean l'avait rejointe le premier ; bientôt tous les autres arrivent, portés par des nuées lumineuses. Sur chacun d'eux Marie arrête son regard chargé d'amour céleste, elle étend la main pour une solennelle bénédiction, — sans oublier Paul, accouru des bords du Tibre. Seul, Thomas est absent : il n'arrivera de l'Inde que pour la voir monter au ciel et recevoir sa ceinture.

Cependant les fidèles se rassemblent anxieux autour de la maison où la mère de Dieu va mourir. Parmi eux beaucoup d'infirmités, d'aveugles, de sourds, de lépreux, d'énergumènes. Tous ces misérables, à grands cris, invoquent la Vierge débonnaire, et tous s'en vont guéris, dès qu'ils ont touché le mur de sa pauvre maison.

Toujours haineux, les prêtres de Jérusalem veulent faire expulser la Vierge et les apôtres. Intimidé par la menace d'une dénonciation à Tibère, le gouverneur de Jérusalem envoie des troupes à Bethléem ; mais l'Esprit-Saint transporte miraculeusement à Jérusalem la Sainte Vierge et les apôtres. Après cinq

jours, de nouveaux miracles signalent la présence de Marie : nouvelle fureur des Juifs ; ils veulent brûler sa maison. Et voici qu'un feu divin brûle la figure et les mains de ceux qui s'approchent de la porte ! Le gouverneur observe de loin ce prodige ; il s'écrie bientôt : « Marie est vraiment la mère du Fils de Dieu ». Comme lui, beaucoup de Juifs s'avouent vaincus et confessent leur foi nouvelle.

— Suit, devant le gouverneur, une longue discussion entre les Juifs convertis et les Juifs endurcis. Ensuite le gouverneur va faire visite à Marie, obtient d'elle la guérison de son fils, et court à Rome raconter tous ces prodiges à Tibère et aux Romains.

Alors l'Esprit de Dieu ordonne aux apôtres de transporter Marie hors de Jérusalem, dans une grotte du jardin des Oliviers. Sur le parcours, un Juif nommé Jéphonias veut renverser la litière sacrée : ses bras y demeurent attachés ! Guéri par Marie, il fait profession de christianisme et va prêcher sa nouvelle foi à Jérusalem où il guérit les malades et les infirmes par l'imposition d'un rameau desséché que lui a remis saint Pierre. — Cependant très doucement Marie expire entre les bras de Jésus venu du ciel avec ses Anges et ses Saints. Le corps virginal est alors transporté solennellement au Paradis d'Eden, où il attendra la résurrection.

Les apôtres reviennent au Mont des Oliviers. Ils prescrivent trois fêtes par an en l'honneur de Marie : 6 janvier, 15 mai, 13 août. Ils écrivent de ces faits une relation que saint Jean emporte à Ephèse.

(Ce qui suit semble avoir été ajouté plus tard à l'écrit original). Cependant Jésus vient chercher sa Mère au Paradis terrestre, pour lui faire contempler « les splendeurs du Père » : il l'emmène successivement au « ciel », au « ciel des Cieux », puis à la « Jérusalem céleste » « où le Père est adoré par son Fils, et l'Esprit par les deux. » Marie y contemple la Sainte Trinité, voit les demeures préparées pour les Justes et les châtements qui attendent les pécheurs au jour du jugement. Enfin, elle est ramenée au Paradis terrestre.

D'après le texte grec, trois jours après la sépulture de Marie, les concerts angéliques cessent tout à coup : les apôtres sont ainsi avertis de l'enlèvement du corps virginal. Ils voient, en effet, les Patriarches, ancêtres reculés de Marie, puis ses parents plus proches qui viennent rendre leurs hommages au plus noble reje-

ton de la race de David ; ils contemplent la réalisation de la promesse de Jésus à sa mère : « Voici que ton corps précieux sera transporté dans le paradis, et ta sainte âme dans les cieux, dans le trésor de mon Père. »

IV. — J'arrive maintenant au livre, sur le même sujet, connu sous le nom de *Joseph d'Arimatee*. Ce livre n'est guère qu'un résumé de ce que nous venons de voir ailleurs. Je n'en parlerais pas, n'était-ce un épisode nouveau se rapportant à l'apôtre saint Thomas.

Il s'est attardé dans l'Inde ; il n'a pas assisté à la sainte *Dormition*. Quand, à Gethsémani, il retrouve les autres apôtres, trois jours se sont écoulés depuis la sépulture. Une dernière fois il veut voir la Mère bénie de son Dieu : qu'on ouvre donc le saint tombeau ! On accède à sa prière. O surprise ! Le tombeau est vide... Alors Thomas raconte à ses frères qu'il a vu la Vierge s'élevant dans les airs portée par les Anges. Comme garant de la vérité de sa parole, il leur montre une ceinture : l'auguste triomphatrice l'a laissée tomber en ses mains, comme à Elysée jadis Elie jeta son manteau.

V. — Enfin je dois placer à la suite de ces récits apocryphes celui que l'Eglise a inséré dans le Bréviaire romain (octave de l'Assomption, 18 août, leçons du 2^e nocturne). Ce récit est trop connu pour qu'il soit utile de le traduire ou résumer ici ; il est à la portée de toutes les mains. D'aucuns peut-être vont se récrier : « Mais il est de saint Jean Damascène, ce texte-là. » Dites plutôt : il a été attribué à saint Jean Damascène, parce qu'on le trouve dans ses Œuvres. Les critiques déclarent interpolée cette citation de l'*Histoire Euthymienne* ; d'après le contexte, elle leur apparaît comme un hors-d'œuvre qui rompt l'allure naturelle du discours. Ils croient que ce texte fut, à la fin du X^e siècle ou au début du XI^e, introduit par un faussaire dans la 2^e Homélie de saint Jean Damascène sur la Dormition de la Vierge. « Le fait d'une interpolation postérieure doit être tenu pour certain », m'écrivait (24 février 1924) un maître, le P. Adhémar d'Alès, professeur à l'Institut catholique de Paris (1).

(1) V. Patrologie de BARDENHEWER, 3^e édition, p. 509, Fribourg-en-Brisgau, Etudes, 5 août 1923, l'Assomption, par le P. d'ALÈS, p. 257 et suiv.

Malgré tout, il est peut-être prudent de suspendre, de réserver encore le jugement définitif, pour deux raisons : 1° le passage en question se trouve dans des manuscrits très anciens, v. g. dans le *cod. parisin. 1470* du fond grec de Paris, qui est de 890 ; 2° le biographe du X^e siècle nous dit que, vers la fin de sa vie, le saint Docteur fit la révision générale de tous ses écrits pour en retoucher le fond et la forme. — Cette révision par l'auteur lui-même n'expliquerait-elle pas « les traces d'additions et de corrections importantes » relevées par les critiques ? (1).

Mais voici que je m'aventure sur un terrain réservé. Je m'arrête donc. Ma tâche est d'ailleurs achevée. Je veux encore cependant au moins signaler le texte de saint Denys, de saint André de Crète, de Jean et même Isidore de Thessalonique, de saint Grégoire de Tours. Mais ces textes, pas assez... apocryphes peut-être, ne sont pas de mon ressort.

Chacun, ici, connaît la légende du « Jongleur de Notre-Dame. » Puisque j'ai accepté un rôle qui rappelle un peu le sien, jusqu'au bout je le veux imiter.

Il avait fait des *tours* étranges et peu dignes de vous, ô Notre-Dame ; il vous vit cependant maternellement lui sourire. Ainsi je viens de narrer des choses bien peu dignes de la Mère à jamais bénie du Sauveur Jésus. — Vous aviez lu en son cœur naïf ; de même vous avez vu mon intention de vous plaire et de vous servir, car vous savez si toute mon âme vous admire et vous aime !... — Comme au *pauvre Jongleur* puissiez-vous m'avoir souri, ô puissante, ô benoîte, ô très douce Souveraine de la terre et des cieux !

P. GIQUELLO (*du dioc. de Vannes*).
Aumônier à Paris.

Nihil obstat

J. V. BAINVEL
Parisiis, 1^{er} junii, 1925.

(1) V. *Dictionnaire de Théologie catholique*, fascicule LXIII, pp. 695, 703, Paris 1924.

DE LA VALEUR HISTORIQUE DES APOCRYPHES DE TRANSITU MARIAE

Les divers livres de *Transitu Mariae*, dont M. l'abbé Giquello a donné ici l'analyse, sont pour ainsi dire les seuls documents de l'antiquité chrétienne qui prétendent nous renseigner sur les derniers jours de la vie de la Très Sainte Vierge. Les récits qu'ils contiennent étaient sans doute destinés à suppléer au silence que les Evangiles et les Actes ont gardé relativement à Marie après la Passion de Jésus. Mais dans quelle mesure ces récits sont-ils dignes de foi ? Quelle est la valeur historique de nos apocryphes ?

Si nous pouvions connaître d'abord l'origine de ces écrits, leur auteur primitif, ou tout au moins le milieu qui les a vus naître, cette connaissance nous fournirait peut-être d'utiles indications. Tous nos textes revendiquent une origine apostolique : si l'on en croit le titre ou l'ordonnance du récit, ils auraient été composés soit par saint Jean et les autres apôtres (*Syriaque 2*, (1) *arabe*) ; soit par saint Jean seul (*grec de Jean le Théologien*) ; soit par saint Jacques « le frère du Seigneur » (*grec ms de Paris*

(1) *Syriaque 1* : fragments édités par WRIGHT, *Contribution to the Apocryphal Literature of the N. T. collected and edited from syriac mss*, London 1865, pp. 18-24 ; — *Syriaque 2* : édité par WRIGHT, *The departure of my Lady Mary from this world*, dans *Journal of Sacred Literature* 1865, January, pp. 417 ss., April, pp. 129 ss. ; réédité en 1902 par Miss A. S. LEWIS, d'après un palimpseste du Sinaï, du V^e-VI^e siècle, complété à l'aide du texte de WRIGHT et d'un manuscrit récent (1857) rapporté par Rendel Harris de Târ-Abdin en Mésopotamie (*Studia Sinaitica*, t. IX, *Apocrypha syriaca*) ; — *Syriaque 3* : fragments, publiés par WRIGHT, *Contribution...* pp. 24-41. — *Arabe* : MAXIMILIEN ENGER, *Johannis Apostoli de Transitu B. M. V. liber*, Elberfeld, 1854. — *Grec de Jean le Théologien* : TISCHENDORF, *Apocalypses Apocryphae*, Leipzig 1866, pp. 95-112. — *Latin A* : TISCHENDORF, *op. cit.*, pp. 113-123 ; — *Latin B* : MIGNÉ, P. G. V 1231-1240 ; TISCHENDORF, *op. cit.*, pp. 124-136. — *Copte* : analyse et extraits dans ZOEGA, *Catalogus Codic. coptorum Musaei Borgiani*, Rome 1810, n° XXX, p. 223 ; extraits traduits par Ed. DULAURIER, *Fragments des Révélationes apocryphes de saint Barthélémy*, Paris, 1835, pp. 20 ss.

n° 1504) soit par Joseph d'Arimathie (*latin A*), soit enfin par Méliton, évêque de Sardes au II^e siècle, lequel, du reste, déclare rapporter « quae ab Apostolo Johanne audivimus » (*latin B*). Mais il faut bien reconnaître aujourd'hui que ces attributions sont de purs artifices destinés à accréditer des œuvres manifestement plus tardives, et qui ne rappellent en rien les écrits apostoliques (1). C'est dans une autre direction qu'il faut conduire nos recherches.

Si l'on compare entre eux nos différents textes, on remarquera qu'à première vue ils paraissent devoir être distribués en deux groupes : au premier appartiennent des récits dont la parenté est si étroite que sans aucun doute ils dérivent les uns des autres, ou d'un ancêtre commun (*syr. 2, arabe, grec de Jean le Théologien*) ; — dans le second, les récits, généralement plus courts, présentent bien encore un certain air de famille, mais moins net ; la dépendance littéraire est moins accusée ; les ressemblances textuelles ne sont ni aussi nombreuses, ni aussi caractéristiques (*discours grec de Jean de Thessalonique sur la Dormition (2), latin B, fragments syriaques de Wright, Copte, latin A*).

Pourtant ces deux groupes ne sont point aussi indépendants l'un de l'autre que le laisserait croire un examen superficiel. Dans l'un et l'autre, en effet, on retrouve, avec seulement d'assez légères variantes de détail, les mêmes traits essentiels : arrivée miraculeuse des Apôtres ; mauvaises intentions des Juifs relativement au corps de Marie ; transfert de la Vierge de Jérusalem à Gethsémani ; attentat sacrilège d'un Juif, dont les mains détachées du corps restent adhérentes au cercueil, et qui, converti et guéri, se met en devoir de convertir et de guérir ses compatriotes en les touchant d'un rameau que lui ont remis les Apôtres, etc... Mais ce qui est surtout caractéristique, c'est que les textes des deux groupes qui datent la mort de Marie, le copte excepté (3), la

(1) Pour la date de chacun de ces apocryphes, v. les articles de M. LE HIR, *Études bibliques*, Paris 1869, II, pp. 148-185 ; — JAMES, *the Apocryphal New Testament*, Oxford 1924, pp. 194-227.

(2) Texte inédit, mais étudié par MAX BONNET, *Bemerkungen über die ältesten Schriften von der Himmelfahrt Mariæ*, dans la *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie* XXIII (1880), pp. 236-243. Le P. M. JUGIE a donné récemment une analyse du discours de Jean de Thessalonique dans les *Echos d'Orient* XXVI (1923), pp. 385-397 : l'étude des sources, pp. 394 ss., est trop superficielle.

(3) Le Copte place la mort de Marie « l'an 15 après la Résurrection du Seigneur, selon l'archéologie des Hébreux, Josèphe et Irénée » ! Cette date concorde avec celle que donne un texte interpolé dans la *Chronique* d'Eusèbe, et d'après lequel l'Assomption aurait eu lieu l'an II de l'Olympiade 204, la Passion étant fixée à l'an IV de

rapportent à la 2^e année après l'Ascension du Sauveur. Ce sont là des remarques qui, même à défaut de ressemblances verbales, permettent de conclure, avec une très grande probabilité, pour ne pas dire avec certitude, que tous nos apocryphes dérivent en définitive d'un même écrit primitif.

Quel a donc pu être l'auteur de cet écrit primitif diversement utilisé par les écrivains auxquels nous sommes redevables des textes actuellement connus ?

Des indices intéressants à cet égard nous sont fournis par le Prologue du Pseudo-Méliton et celui de Jean de Thessalonique. Le premier annonce qu'il compose son livre d'après les enseignements de saint Jean, pour rétablir les faits dénaturés par un certain Leucius, disciple des Apôtres, lequel, traitant dans ses livres de leurs faits et gestes, aurait faussé leur doctrine (1). Quant au second, il déclare qu'il a utilisé, entre autres sources « les itinéraires particuliers (τὰς καλουμένας ἰδικὰς περιόδους) des saints Apôtres Pierre et Paul, André et Jean », en dégageant la vérité des erreurs qu'y avaient mélangées de méchants hérétiques (2). Ces « itinéraires » sont sûrement les mêmes que ceux dont parle Photius : « J'ai lu un livre intitulé les Itinéraires des Apôtres, et contenant les actes de Pierre, de Jean, d'André, de Thomas et de Paul. Ces actes ont été écrits, comme le livre en fait foi, par Leucius Charinus » (3). Nos deux auteurs ont donc suivi dans leur travail, en s'appliquant à le corriger, un ouvrage attribué à Leucius : ainsi s'explique la grande ressemblance qu'il est possible de constater entre leurs deux écrits (4).

l'Olympiade 202. — D'après SYRIAQUE 2, la mort de Marie eut lieu en *kanûn* second, l'an 345 (de l'ère des Séleucides), soit janvier 34, tandis que la Passion est datée de *Nisan* 343, c'est-à-dire mars-avril 32. — Certains mss. du *Latin B* portent : « *secundo et vicesimo anno* », mais la lecture *secundo anno* conservée par un manuscrit de Venise est confirmée par le texte de Bède, cité infra, p. 70, n. 1.

(1) « Soepe scripsisse memini de quodam Leucio, qui, nobiscum cum Apostolis conversatus, alieno sensu et animo temerario discedens a via justitiae, plurima de Apostolorum actibus in libris suis inseruit ; et de virtutibus quidem eorum multa et varia dixit, de doctrina vero eorum plurima mentitus est, asserens eos aliter docuisse et stabiliens quasi ex eorum verbis sua nefanda argumenta. Nec solum sibi sufficere arbitratus est, verum etiam transitum beatae semper Virginis Mariae genitricis Dei ita impio depravavit stylo ut in Ecclesia Dei non solum legere, sed etiam nefas sit audire. Nos ergo, vobis petentibus, quae ab Apostolo Johanne audivimus haec simpliciter scribentes vestrae fraternitati direximus. »

(2) Texte cité dans BONNET, *loc. cit.*, p. 239 s.

(3) *Biblioth. Cod. 114*, cité par LE HIR, *Et. bibl.* II, p. 154.

(4) Cf. M. JUGIE, *Echos d'Orient* XXVI (1923), p. 394.

C'est donc, autant qu'il semble, un certain Leucius qui aurait composé, ou au moins falsifié, le livre qui a servi de base à nos apocryphes.

Ce Leucius, ou Leucius Charinus, d'après Photius, est du reste un personnage assez énigmatique, dont la personnalité réelle se dérobe à l'historien (1). Ce qui est certain, en tout cas, c'est que, au moins à partir du V^e siècle, on lui attribua la composition non seulement des *Actes de Jean*, mais encore des *Actes de Pierre*, de *Paul*, de *Thomas* et d'*André*. Ce qui est certain également, c'est que le recueil des Actes de ces cinq Apôtres était en usage chez les Manichéens et les Priscillianistes. Ces divers écrits, composés dès la fin du II^e siècle ou le début du III^e, contenaient dans leur forme primitive un certain nombre d'idées hérétiques (dualisme, proscription du mariage, etc...) qui motivèrent leur condamnation par l'Eglise. En 405, le pape Innocent I^{er} écrivait à Exupère : « ... cœtera autem quæ sub nomine Matthiae, sive Jacobi Minoris, vel sub nomine Petri et Johannis, quæ a quodam Leucio scripta sunt, vel sub nomine Andreae, quæ a Nexocharide (*lire* Xenocharide) et Leonida philosophis, vel sub nomine Thomae, et si qua sunt talia, non solum repudianda, verum etiam noveris esse damnanda (2). » Et le Décret de Gélase rangeait parmi les écrits « quæ ab haereticis sive schismaticis conscripta vel praedicata... nullatenus recipit catholica et apostolica Romana Ecclesia..., et a Catholicis vitanda sunt : ... Libri quos fecit Leucius, discipulus diaboli, apocryphi.... Liber qui appellatur Transitus, id est Assumptio Sanctae Mariae, apocryphus (3) ».

Si les indications relevées plus haut ne nous ont point égarés, il semble bien que les apocryphes que nous avons aujourd'hui dérivent de ce *Transitus Mariae* issu du sein des Manichéens et des Priscillianistes vers la fin du II^e siècle ou le début du III^e, et que réprouvait le Décret de Gélase. Semblable origine n'est

(1) On trouvera dans HENNECKE, *Handbuch zu den N. T. Apokryphen*, Leipzig, 1914, pp. 352-357, les renseignements utiles pour étudier la question de Leucius, sur laquelle je n'ai point à m'étendre davantage dans le présent rapport.

(2) *Lettre* 51, P. L. XXII 652.

(3) P. L. LIX 162 ss. Il faut remarquer cependant que la mention de Leucius au § 18 de ce décret est assez éloignée de la mention du *Transitus Mariae*, § 28 : en conséquence, il n'est pas certain que le *Transitus* condamné en cet endroit soit l'ouvrage attribué à Leucius ; mais le texte du Pseudo-Méliton cité plus haut, p. 61 n° 1, permet de regarder la chose comme probable.

point une recommandation avantageuse en leur faveur. Il serait injuste cependant de les condamner au nom de l'histoire sur cette simple présomption, et sans supplément d'information, car, après tout, l'auteur primitif pouvait répandre ses doctrines erronées en les disséminant adroitement parmi des récits de faits réels.

Il faut bien reconnaître que les écrivains divers qui nous ont transmis les textes actuellement connus ont assez soigneusement expurgé le texte primitif des erreurs doctrinales que l'Eglise ne pouvait tolérer. Mais, dans le domaine de l'histoire, en l'absence de documents authentiques (1), ils se sont contentés, semble-t-il, de reproduire leur modèle, sans le modifier notablement, ou de le résumer, en laissant de côté ce qu'ils jugeaient inutile à l'édification de leurs lecteurs. La seule modification vraiment importante est l'insertion de l'épisode de saint Thomas dans les textes arabes, latin A, et dans quelques manuscrits du grec de Jean le Théologien et du discours de Jean de Thessalonique : l'Apôtre saint Thomas, arrivé trop tard pour assister aux obsèques de la Vierge, aurait demandé aux autres Apôtres d'ouvrir son tombeau, où l'on n'aurait trouvé que les linges qui avaient servi à l'ensevelissement de Marie. Ce récit, attribué à Juvénal, évêque de Jérusalem (2), par le manuscrit de Paris (grec n° 1215, fol. 127), se retrouve dans saint Jean Damascène, qui déclare l'avoir emprunté à l'Histoire Euthymienne (3), mais il ne faisait pas partie du texte original du *Transitus B. M. V.*

Les textes latins A et B, et même, dans une certaine mesure, le grec, présentent un nombre moins considérable de détails que le syriaque et l'arabe ; les renseignements qu'ils fournissent doivent donc être replacés dans leur cadre primitif, si l'on veut les apprécier à leur juste valeur. C'est pourquoi je m'attacherai

(1) Saint MODESTE de Jérusalem constate avec quelque étonnement que « ceux que l'Esprit-Saint avait établis maîtres dans l'Eglise » n'ont rien fait connaître sur la Dormition de Marie... περί τῆς πανεντίμου κοιμήσεως αὐτῆς οὐκ οἶδ' ὅπως οὐ πεφηναν ἢ καὶ ἐχθόμενοι οὐκ ἔτυχον οἱ μετέπειτα (In *Dormit. B. M.*, P. G. LXXXVI 3279 ; — Cp. ANDRÉ DE CRÈTE, *Orat. XII in Dormit. B. M.*, P. G. XCVII 1060).

(2) JUVÉNAL, évêque de Jérusalem, mort en 450, n'est pas un témoin très digne de foi : saint LÉON l'accusait d'avoir fabriqué de fausses pièces pour arriver à ses fins (*Lettre* 119, 4, P. L. LIV 1044).

(3) Saint JEAN DAMASCÈNE, *Homil. II in Dormit. B. M.* c. 18, P. G. XCVI 748-750. D'après SCHEEBEN, *Handb. der katholischen Dogmatik*, Fribourg, 1875, t. III, p. 572, croit que ce passage de l'histoire euthymienne a été inséré après coup dans l'homélie de saint JEAN DAMASCÈNE. Sur cette histoire, v. M. BONNET, l. cit., pp. 232-235.

surtout dans ce qui va suivre aux textes les plus étendus, que je crois les plus rapprochés de l'original.

Or, abstraction faite de l'accumulation invraisemblable de prodiges plus ou moins puérils principalement dans le syriaque 2 et l'arabe, abstraction faite de traits multiples qui n'ont été introduits dans le récit qu'en vue d'établir une similitude plus complète entre Marie et Jésus (par exemple, miracles et situations calqués sur les faits rapportés par les Evangiles canoniques), il est possible de relever nombre de points en opposition flagrante avec l'histoire.

Et d'abord, la venue miraculeuse des Apôtres autour de la couche funèbre de Marie est inconciliable, telle qu'elle nous est racontée, avec la date donnée par les latins A et B et le syriaque 2, 2^e année après l'Ascension de Jésus. Le Vénérable Bède le signalait déjà avec quelque véhémence dans un texte qui mérite d'être cité en entier (1): « Si, l'Eglise dispersée, les Apôtres restèrent à Jérusalem, comme l'affirme saint Luc (*Act. VIII, 1*), il est clair qu'il a écrit une fausseté celui qui, publiant sous le nom de Méli-ton, évêque d'Asie, un livre sur le Trépas de la Bienheureuse Mère de Dieu, dit que la seconde année après l'Ascension du Seigneur les Apôtres étaient tous répartis dans le monde entier pour prêcher chacun dans sa province; que tous, à l'approche du

(1) *Retract. in Actus Apostol. c. VIII* (P. L., XCII 1014 s.): « Si, dispersa Ecclesia, Apostoli remanserunt in Jerusalem, ut Lucas ait (*Act. VIII, 1*), constat quia mendacium scripsit ille qui ex persona Melitonis episcopi Asiae librum exponens de obitu beatæ Genetricis Dei, dicit quod secundo post Ascensionem Domini anno Apostoli fuerint omnes toto orbe ad prædicandum in suam quisque provinciam divisi; qui universi, appropinquante obitu beatæ Mariæ, de locis in quibus prædicabant verbum Dei, elevati in nubibus rapti sunt Jerosolymam ac depositi ante ostium domus ejus; inter quos etiam Paulus, nuper ex persecutore ad fidem Christi conversus, qui assumptus est cum Barnaba in ministerium Gentium: quæ scriptura etiam specialiter de Johanne Apostolo refert quod eo tempore Ephesi prædicaverit: quæ cuncta verbis B. Lucæ aperte contradicunt, quibus narrat Apostolos, ceteris fidelibus a Jerosolymis propulsis, remansisse ibidem et prædicasse per omnia, donec Ecclesia per totam Judæam et Samariam et Galilæam pacem haberet. Quod in uno anno perfici non potuisse nulli dubium est, Qui etiam manifeste insinuat Paulum non secundo post Ascensionem Domini anno, sed longo post tempore in ministerium Gentium cum Barnaba ordinatum. Absit autem ut credamus B. Johannem Apostolum cui Dominus in Cruce matrem suam virgini commendavit, post unum annum recessisse et eam reliquisse solam, ac tanto tempore dejectam, ut etiam corpus suum defunctæ timeret ab hostibus esse comburendum: cumque postquam raptus est in nubibus, ad se redisse velut oblitum sive incuriosum sui sollicita præcaretur dicens: Rogo te fili Johannes, memor esto verborum Domini mei J. C. quibus commendavit me tibi... — Hæc ideo commemorare curavi, quia nonnullos novi præfato volumini contra auctoritatem B. Lucæ incauta temeritate assensum præbere ».

trépas de la Bienheureuse Marie, enlevés dans des nuées, furent emportés des lieux où ils prêchaient la parole de Dieu à Jérusalem, et déposés devant la porte de sa maison; que parmi eux il y avait même Paul, persécuteur converti récemment à la foi du Christ, et choisi avec Barnabé pour le ministère auprès des Gentils. Le même écrit rapporte encore, en ce qui concerne Jean l'Apôtre, qu'en ce temps-là il prêchait à Ephèse. Tout cela est en contradiction évidente avec les paroles du bienheureux Luc: d'après son récit, les Apôtres restèrent à Jérusalem, tandis que les autres fidèles en étaient chassés, et ils y prêchèrent tout le temps, jusqu'à ce que l'Eglise obtint la paix en toute la Judée, la Samarie et la Galilée. Que cela n'ait pas pu s'accomplir en une seule année, personne n'en doute. Il insinue encore manifestement que ce n'est pas la seconde année après l'Ascension du Seigneur, mais longtemps après, que Paul fut ordonné avec Barnabé au ministère des Gentils. Loin de nous la pensée que le bienheureux Jean, l'Apôtre vierge, à qui le Seigneur en Croix confia la Vierge sa mère, se soit éloigné au bout d'une année, la laissant seule et si longtemps à l'abandon qu'elle en soit venue à craindre qu'après sa mort son corps ne fût brûlé par ses ennemis; qu'à son retour près d'elle, apporté dans les nuées, elle l'ait supplié avec angoisse, comme s'il l'eût oubliée ou négligée, en lui disant: Je t'en prie, mon fils Jean, souviens-toi des paroles par lesquelles mon Seigneur Jésus-Christ m'a recommandée à toi... Si j'ai pris soin de rappeler cela, c'est que certains, je le sais, donnent avec une imprudente témérité, contre l'autorité du bienheureux Luc, leur assentiment au volume en question. »

Dira-t-on que la date fournie par nos apocryphes est fautive, et qu'il n'y a point à en tenir compte? Je l'accorderai volontiers. Mais quelle que soit l'année de la mort de la Sainte Vierge (1), les renseignements de nos textes relativement aux Apôtres vivants ou morts sont gravement en défaut, comme il est facile de s'en convaincre. En effet, la plupart de nos documents énumèrent, certains même à deux reprises, les Apôtres qui assistèrent au trépas de Marie, en indiquant le lieu d'où ils venaient. Voici les principales de ces listes:

(1) V. sur ce point l'étude de BARONIUS, *Annales ecclesiast., anno Chr. 48, n° 4-24* (édit. THEINER, Bar-le-Duc 1864, pp. 324-330).

SYRIAQUE 1

SYRIAQUE 2

ARABE

Vivants

Jean, d'Ephèse
Simon (Pierre), de Rome
Paul, de Tiberias (2)
Thomas, des Indes
Matthieu, de Beyrouth
Barthélémy, d'Arménie
Thaddée (Jude), de Laodicée
Jacques, de Sion (Jérusalem)

Défunts

André
Jacques, frère de Jean
Philippe
Simon le Cananéen
Matthias

1^{re} liste

Jean, d'Ephèse
Pierre, de Rome
Paul, de Tiberias (2)
Thomas, des Indes
Matthieu
Jacques, de Jérusalem
Barthélémy

Défunts

André
Philippe
Luc
Simon le Zélote

Vivant

Marc

2^e liste

Jean, d'Ephèse
Pierre, de Rome
Paul, de Tiberias (2)
Thomas, des Indes
Marc
Jacques, de Jérusalem
Matthieu, sur mer

Défunts

Philippe
Simon le Zélote
Luc
André

Vivant

Barthélémy, de Thébaidé

Vivants

Jean, d'Ephèse
Simon-Céphas, de Rome
Paul, d'auprès de Rome
Thomas, des Indes
Matthieu
Jacques

Défunts

Philippe
André
Luc
Simon le Cananéen
Marc
Barthélémy

GREC DE JEAN LE THÉOLOGIEN

1^{re} liste

Vivants

Jean, d'Ephèse
Pierre, de Rome
Paul, de Tiberion (2)
Thomas, des Indes
Jacques, de Jérusalem

Défunts

André
Philippe
Luc
Simon le Cananéen
Thaddée (Jude)

Vivants

Marc, d'Alexandrie

LATIN A.

Jean, d'Ephèse, et Jacques son frère (mort en 42 !)
Pierre d'Antioche, et Paul
André, Philippe, Luc, Barnabé,
Barthélémy et Matthieu,
Matthias le Juste, Simon le Cananéen
Jude et son frère (Jacques de Jérusalem)
Nicodème et Maximien

2^e liste

Jean, d'Ephèse
Pierre, de Rome
Paul, de Tiberion (2)
Thomas, des Indes
Marc, d'Alexandrie
Jacques, de Jérusalem
Matthieu, sur mer.

οἱ προσερχόμενοι
(sans énumération)

Barthélémy, de Thébaidé (3)

LATIN B.

Jean, d'Ephèse
« Omnes Apostoli »

On remarquera d'abord que, d'après toutes ces listes, saint Jean vient d'Ephèse (1). Or, le séjour de l'Apôtre bien-aimé en cette ville ne peut guère remonter au-delà de 70. Il n'est pas vraisemblable du moins qu'il y ait été établi vers 66, époque où saint Paul, qui avait fondé l'Eglise d'Ephèse, en confiait la direction à son disciple Timothée (I *Tim.* I, 3) : ce dernier y résidait encore; en 67 semble-t-il, quand il reçut la seconde lettre de l'Apôtre captif qui l'invitait à le rejoindre à Rome (II *Tim.* IV, 21).

Saint Pierre et saint Paul viennent de Rome (2) ou des environs. Or, le premier séjour de saint Paul à Rome, comme captif, mais avec une liberté relative, eut lieu du printemps de 61 à la fin de 63 ou au début de 64; son second séjour, en 66-67, se termina par son martyre. Les deux grands Apôtres n'ont donc pu se trouver en même temps dans la région de Rome qu'entre 61 et 64, ou en 66-67.

Mais, à la première de ces périodes, sinon même à la seconde, saint Jean n'était pas encore à Ephèse; après 62, saint Jacques de Jérusalem, que toutes nos listes présentent comme vivant, n'était plus de ce monde; en revanche, saint Luc, compté parmi les défunts (*syr.* 2, *arabe*, *grec*), n'était certainement pas mort, puisqu'il se trouvait auprès de saint Paul pendant sa seconde captivité, en 66-67 (II *Tim.* IV, 11).

Ni en 62-63, ni en 66-67 saint Marc n'était encore à Alexandrie (*grec*): en 62 ou 63, il était à Rome auprès de saint Paul (*Col.* IV, 10; *Philém.* 24), et de saint Pierre (I *Petr.* V, 13); et en 66-67, « nous le trouvons en Orient, au moment où Paul, écrivant de Rome à Timothée, qui est alors, semble-t-il à Ephèse, lui demande d'amener Marc, toujours utile en vue du ministère (II *Tim.* IV, 11) » (3). A plus forte raison n'était-il pas parmi les morts (*arabe*).

La vie des autres apôtres n'est pas assez connue pour permettre un contrôle plus étendu; mais les remarques déjà faites nous indiquent suffisamment que l'auteur de nos apocryphes n'avait point grand souci de la chronologie ni de l'exactitude historique: il se contentait de faire venir les Apôtres des lieux auxquels la tradition attachait plus spécialement leur souvenir. Et si

(2) Dans ce nom *Tiberia*, grec *Τιβεριαν*, M. LE HIR a reconnu très justement une corruption de *Ostia Tiberina* (*Etudes bibl.* II, p. 176).

(3) On remarquera combien l'examen de ces listes présente d'intérêt pour le problème de la dépendance mutuelle des différents textes. A cet égard, je regrette de n'avoir pas pu relever l'énumération de Jean de Thessalonique, ni celle du texte copte.

(1) Seul, Jean de Thessalonique le fait venir de Sardes.

(2) D'après latin A, saint Pierre serait venu d'Antioche.

(3) LAGRANGE, *Saint-Marc*, p. XIX.

le syriaque 2, l'arabe et le grec mettent saint Luc au nombre des morts, ne serait-ce point pour expliquer le silence des Actes des Apôtres sur les derniers moments de Marie ?

L'histoire profane, d'ailleurs, n'est pas mieux respectée, dans les textes les plus étendus. Sans parler de la lettre d'Abgar à Tibère, au sujet de Jésus, qui a été interpolée dans le syriaque 2 (1), je me contenterai de relever que l'auteur de cet écrit place les événements qu'il raconte sous le règne de Tibère-César, Sabinus étant procurateur de Syrie jusqu'à l'Euphrate. A vrai dire, la mention de Tibère qui mourut en l'an 37, n'est point surprenante dans un écrit qui fixe la mort de Marie à la 2^e année après l'Ascension. Mais il n'en va pas de même pour Sabinus : on sait, en effet, que Sabinus agit en Palestine comme procurateur du légat de Syrie, Varus, l'an 4 avant Jésus-Christ, sous le règne d'Auguste (2). Sous le règne de Tibère, Pilate conserva les fonctions de procurateur jusqu'à l'an 36, et eut alors pour successeur Marcellus.

D'autre part, au dire de notre auteur, le gouverneur romain, touché des prodiges accomplis autour de la Sainte Vierge, se serait converti et aurait témoigné de sa foi à Jérusalem et même à Rome. Or, non seulement les Actes des Apôtres ne parlent pas d'un événement si important cependant pour l'extension de l'Eglise naissante, mais encore de tous les procurateurs qui se sont succédé en Palestine, depuis Pilate jusqu'à la ruine de Jérusalem, en 70, aucun n'embrassa ni même ne favorisa la foi chrétienne.

Ainsi, sur tous les points que l'histoire permet de vérifier, l'information de l'auteur se révèle manifestement en défaut. Rien donc ne nous garantit la valeur historique des détails qui échappent actuellement à notre contrôle ; tant que des documents nouveaux, exhumés de quelque bibliothèque inexplorée, ne nous auront pas apporté sur les derniers jours de Marie des renseignements plus sûrs, il sera prudent de ne considérer les récits de nos apocryphes que comme de pieuses légendes sur lesquelles l'historien ni le théologien ne sauraient s'appuyer.

Cependant nos divers textes apportent à leur manière leur

(1) WRIGHT, *Journal of Sacred Literature*, VII (1865), p. 134 = A. S. LEWIS, *Apocrypha syriaca*, pp. 36-37.

(2) Le même anachronisme se retrouve dans la *Doctrina d'Addai*, apocryphe de la fin du IV^e siècle ou du début du V^e (Cf. RUBENS DUVAL, *Littérature syriaque*, Paris 1899, p. 113).

contribution en l'honneur de la Sainte Vierge, car le crédit dont ils ont pu jouir dans le monde chrétien ne s'explique que par la vénération qu'on avait pour la Mère de Dieu. A cet égard, le syr. 2 est particulièrement intéressant, puisque, conservé en partie sur un manuscrit du V^e-VI^e siècle, il représente la plus ancienne édition du *de Transitu* que nous possédions : à plusieurs reprises, ce texte revient sur une prescription prétendue apostolique de célébrer chaque année trois fêtes en l'honneur de la Vierge : le 6^e jour du second *kanûn* (janvier) « au jour (anniversaire) de la Nativité du Christ ; » — le 15 *Ijjar* (mai) ; — le 13 *Ab* (août). Or, il n'est pas vraisemblable qu'il ait été écrit dans le but d'amener l'institution de trois fêtes nouvelles, mais bien plutôt pour attribuer une origine apostolique à des fêtes déjà existantes. Il témoigne donc que dès le V^e siècle, et même probablement plus tôt, le culte de Marie avait atteint un développement considérable ; il suppose ce culte, mais il n'en est point le fondement ; et Ewald a commis une lourde erreur quand il a écrit : « Tout le culte de Marie dans l'Eglise papale (*sic*) repose sur ce livre : nous lui chercherions en vain un autre fondement, nonobstant son exclusion, par le décret de Gélase, de la liste des livres canoniques. » (1) Les théologiens catholiques ont en faveur du culte de la Sainte Vierge d'autres documents, et de meilleurs.

(1) Gött. Gelehrte, *Anzeigen*, 1865, p. 1018 s.

JOSEPH PLESSIS (du diocèse de Nantes).
Docteur ès-sciences bibliques.
Professeur à l'Université Catholique,
Angers.

Nihil obstat

A. LEGENDRE
Doyen de la Faculté de Théologie,
Angers.

DEUXIÈME PARTIE
LA RÉSURRECTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE

Introduction : les trois Écoles.

M. LE GRAND. *L'Assomption et l'enseignement des Théologiens.*

R. P. JALABER ET LES PÈRES OBLATS. *Raisons théologiques en faveur de l'Assomption.*

APPENDICE : *Les textes scripturaires.*

INTRODUCTION

Relativement à l'Assomption corporelle de Marie, on peut ramener les différentes opinions à deux Ecoles principales.

I

L'une d'entre elles a pour représentant le plus autorisé le Dr Bava-rois Johann Ernst, dont la brochure « contre la dogmatisation de l'Assomption corporelle », parue à Ratisbonne en 1921 et qui a eu un si fâcheux retentissement, s'inspire manifestement et de l'esprit et des arguments de l'Ecole janséniste (1).

Cette croyance, d'après lui, est une opinion pieuse et probable, qu'il ne serait ni raisonnable ni chrétien de révoquer en doute, mais il lui manque totalement, affirme-t-il, les conditions requises pour être érigée en dogme.

Vous voulez savoir comment Marie a passé au ciel ?... Son âme béatifiée est allée près de son Fils avec tous ses dons et toutes ses prérogatives. Après cela qu'importe dogmatiquement que de plus son corps ressuscité et glorieux soit allé rejoindre son âme ?... D'ailleurs historiquement le fait de l'Assomption n'est attesté que d'une manière très peu dogmatique, et par des traditions tardives.

L'apparition de cette croyance dans la tradition des Pères est tardive. Saint Epiphane († 403), très au fait du mouvement des idées dans l'Orient chrétien, se borne à constater l'absence de toute donnée certaine touchant la mort et la sépulture de la Vierge Marie. Saint Jérôme († 420) et saint Ephrem († 373) se montrent aussi peu informés. D'autres Pères donnent clairement à entendre que, seul, entre les enfants des hommes, le Christ est ressuscité pour ne plus mourir. Pour contre-balancer ces témoignages positifs, on ne peut faire fond sur l'anonyme Transitus Mariæ, composé on ne sait où, — mais pas en Palestine ni en Syrie, — peu après le commencement du quatrième siècle, et proscrit comme apocryphe, à la fin du cin-

(1) Voir le rapport de M. Le Grand, pages 93 et 94.

quième siècle, par le décret du pape Gélase. On ne peut pas davantage faire fond sur le récit de l'Histoire Euthymienne, qui se réclame de Juvénal, évêque de Jérusalem au temps du concile de Chalcédoine (451), mais qui, en réalité, fut rédigé à la fin du neuvième siècle ou au commencement du dixième, et introduit par un faussaire dans la deuxième homélie de saint Jean Damascène sur la Dormition de la Vierge ; d'où il a passé au Bréviaire romain (18 août, leçons du II^e nocturne). Au huitième et au neuvième siècle, l'Occident comme l'Orient, avoue son ignorance touchant la fin de la Bienheureuse Vierge. L'absence d'une révélation divine à cet égard est même constatée expressément par l'Histoire Euthymienne : on y voit seulement que, trois jours après la sépulture de Marie, le tombeau fut trouvé vide : par où les Apôtres furent induits à penser qu'elle avait été enlevée corporellement au ciel. Dans ces conditions, l'Assomption corporelle de Marie peut bien être objet de pieuse croyance, mais non de foi dogmatique. L'âge d'or de la scolastique ne se crut pas autorisé à dépasser cette position.

On invoquera le témoignage des anciennes liturgies : au sixième siècle, tout au moins au septième, le sacramentaire grégorien, le missel gothico-gallican font clairement allusion à l'Assomption corporelle et montrent que, dès lors, on en célébrait la fête. Il faut le reconnaître. Mais un tel argument n'est rien moins que décisif. L'Eglise célèbre beaucoup d'autres fêtes en s'autorisant de témoignages humains, sans y engager aucunement son autorité infaillible. — Et il cite à cette occasion l'office de N.-D. de Lourdes, l'oraison de sainte Catherine, etc.

Enfin, l'Écriture sainte est muette sur le fait de l'Assomption corporelle. Quand on essaye de la faire parler, on oublie que, selon l'enseignement de saint Thomas, seul le sens littéral de l'Écriture peut fournir une base à un argument théologique.

Le D^r ERNST résumé par le P. D'ALÈS.

La réponse au D^r Ernst, relativement à ce qu'il appelle le « côté dogmatique-historique de la question », figurait au premier programme du Congrès, mais par suite de la maladie du rapporteur, elle n'a pu être exposée.

Nous donnons en raccourci les arguments qui devaient en composer la trame.

1^o Aucun des Pères de la primitive Eglise n'a eu la prétention de composer un traité complet de Mariologie. Et dans ce qui nous reste de leurs œuvres nous ne trouvons que ce qui leur était inspiré par les circonstances ou les préoccupations doctrinales de leur époque.

Du silence gardé par un auteur sur une question donnée il n'est pas logique de conclure qu'il l'ignorait. Par exemple, dans le cas où tel

désordre que l'on sait n'eût pas éclaté dans l'Eglise de Corinthe, on ne trouverait dans les épîtres de saint Paul aucune allusion à l'institution de l'Eucharistie. — A Ephèse, l'Eglise n'eût pas songé à définir la Maternité divine de la Très Sainte Vierge, si Nestorius, héritier des erreurs qui avaient précédé, n'avait expressément attaqué cette vérité. C'est à l'occasion de cette hérésie que saint Cyrille et les autres Pères furent amenés à définir ce qui avait toujours été la foi de l'Eglise.

2^o Du reste il est incontestable que, à partir du IX^e siècle au moins, les Pères ont été très catégoriques pour affirmer l'Assomption corporelle. Citons en particulier saint Germain de Constantinople († 783), saint Théodore Studite († 826), sainte Modeste († 832), saint André de Crète († 720), Jean Maurope (XI^e siècle), etc... Tous ces auteurs ont longuement exposé le fait de l'Assomption, et les raisons pour lesquelles elle devait nécessairement avoir eu lieu. Ils en ont parlé comme d'une vérité admise par tout le monde ; et, chose importante à noter, on ne trouve aucune trace d'une protestation quelconque ni d'un reproche adressé par l'Eglise à ce qui aurait été « une innovation téméraire ».

3^o L'argument tiré de la liturgie par le D^r Ernst est particulièrement faible.

Il reconnaît qu'au VII^e siècle, tout au moins, la liturgie célèbre l'Assomption corporelle ; mais il croit qu'ici la loi *lex orandi, lex credendi* n'a pas son application. « La liturgie, dit-il, célèbre aussi bien d'autres faits que personne ne dira pourtant appartenir au *depositum fidei* », v. gr. l'apparition de la sainte Vierge à Lourdes, la stigmatisation de saint François d'Assise, le transfert du corps de sainte Catherine...

Comment assimiler des faits manifestement postérieurs à la clôture de l'ère de la Révélation à un fait qui s'est accompli avant qu'elle ne fût close !... Ce rapprochement nous étonne d'autant plus que le théologien allemand aurait dû se rappeler que saint Jean, le dernier représentant de la Révélation divine, a survécu à la Très Sainte Vierge, et qu'après avoir été le confident de ses pensées intimes, il fut aussi le témoin de ses derniers moments.

4^o Quant à l'objection scripturaire, on en trouvera la solution plus loin dans le corps de cet ouvrage.

5^o Enfin l'erreur capitale du D^r Ernst, c'est d'avoir mal placé la question. Il confond la « tradition apostolique » avec la « tradition en matière historique ».

M^{re} Malou avait déjà bien démasqué cette confusion : — L'habitude de disputer avec les protestants, et certaines méthodes de philosophie ont fait croire à plusieurs auteurs que les vérités traditionnelles ne peuvent être prouvées rigoureusement qu'à l'aide d'une série de témoignages que l'on étale siècle par siècle... Dès qu'on ne palpe pas de la main ces attestations matérielles, dès que la chaîne n'est pas complète et continue, ces auteurs s'imaginent que la tradition fait défaut et qu'on ne peut raisonnablement l'alléguer. C'est là une illusion, pour ne pas dire une erreur. L'Eglise catholique, en dehors de sa « tradition écrite », possède sa « tradition vivante »... Elle est la même dans tous les temps, parce que sa vie s'étend à tous les siècles, et sa pensée est toujours la même comme sa vie (1). Sa doctrine ne varie point, quoiqu'elle se développe et s'éclaircisse ; si nous ne la découvrons pas tout de suite dans les écrits des Pères, nous sommes assurés qu'elle a toujours reposé dans sa conscience ; et nous voyons tôt ou tard que, si l'Eglise n'a pas dit autrefois ce qu'elle pense aujourd'hui, ce qu'elle dit aujourd'hui elle le pensait autrefois (2).

II

Une autre Ecole est celle qui est représentée chez nous par le P. Bainvel.

Elle estime que porter la doctrine de l'Assomption sur le terrain historique, c'est déplacer la question. Nous sommes certains de la vérité de l'Assomption, non parce que nous la découvrons dans l'Ecriture... où elle ne se trouve pas, ni parce qu'elle est affirmée par la plupart des théologiens... qui sont l'Ecole ; mais uniquement parce que *telle est la croyance générale de l'Eglise*. L'Eglise tout entière, soit enseignante soit enseignée, croit actuellement à l'Assomption corporelle de Marie : donc elle y a toujours cru ; or ce que l'Eglise croit est nécessairement vrai, parce qu'elle est infaillible.

L'Assomption n'est pas définie sans doute, de même que l'Immaculée Conception ne l'était pas non plus avant 1854. Mais en pratique les Fidèles ne font guère de différence dans la qualité de leur croyance entre « Marie venant immaculée sur terre » et « Marie montant au ciel triomphante et pleine de gloire ». Le 15 août et le 8 décembre sont des fêtes à portée religieuse égale, mais combien différente du 11 février, anniversaire de l'apparition de la Très Sainte Vierge à Lourdes que le D^r Ernst prétend leur assimiler.

(1) « La tradition catholique, conservant invariablement le sens primitif des mots divins, n'est pas une parole qui se soutienne par elle-même, qui ait sa substance propre, indépendamment de la parole du Christ ; elle n'en est que la vibration permanente dans tous les points de l'espace et de la durée » (M^{re} GERBET).

(2) Cf. le rapport du P. BAINVEL, au Congrès marial breton, de Josselin.

L'Eglise actuelle croit à l'Assomption comme à un mystère de notre religion, comme à un fait dogmatique.

On trouvera cette thèse exposée plus loin par le P. Bainvel.

Un certain nombre de théologiens, après avoir fait état de ce même consentement unanime des fidèles, suffisant — ils le reconnaissent eux aussi — pour que l'Assomption soit de foi, se demandent quelle a été l'origine de cette croyance elle-même. Et ils la recherchent soit dans les documents scripturaires et ecclésiastiques, soit dans l'analogie de la foi, en montrant la connexion de l'Assomption avec les autres privilèges marials.

Dans les rapports qu'on va lire, soit des Pères Oblats, soit du Père Eudiste, les auteurs ont signalé eux-mêmes l'orientation spéciale de leurs idées.

L'ASSOMPTION DE MARIE

D'APRÈS

L'ENSEIGNEMENT DES THÉOLOGIENS

La Théologie, pas plus que la Tradition, n'est l'immobilité de la mort. Grâce au labeur et à l'intelligence de ses ouvriers, les docteurs de la science sacrée, elle pénètre toujours un peu plus le sens et la portée des formules et des doctrines, distingue et discerne, comme le bon grain de l'ivraie, les propositions qu'il faut retenir des affirmations qui n'ont qu'une apparence de vraisemblance ou même de vérité, recherche enfin les fondements sur lesquels elles s'appuient, et prépare ainsi la détermination de l'objet de la foi divine et catholique. Ce travail se poursuit au cours des âges. Aussi présenterons-nous la doctrine de l'Assomption d'abord au moyen-âge, puis à l'époque moderne, enfin depuis la définition du dogme de l'Immaculée Conception et le concile du Vatican. Non pas que les trois étapes du progrès coïncident exactement avec cette division chronologique, car la doctrine est une vie, et il ne faut pas songer à y trouver des coupures, mais parce que les recherches et les résultats qui en découlent sont plus la caractéristique de telle époque que de telle autre.

I. — LES THÉOLOGIENS DU MOYEN-ÂGE :

LE FAIT DE LA CROYANCE.

Les Docteurs scolastiques sont très affirmatifs sur la réalité de l'Assomption et, en même temps, sur le fait de la croyance, sans pourtant trop insister sur la note théologique de la doctrine, ni sur l'origine et la source de cette foi, comme on le fera plus tard. On en dit bien un mot, à l'occasion, mais en l'affirmant plutôt qu'en le démontrant. C'est bien la période de la paisible possession.

1. — Il nous plaît de citer en premier lieu l'homme qui personifie le plus solennellement l'Eglise enseignante au XIII^e siècle,

et qui est en même temps le roi des scolastiques et le maître des théologiens, le grand saint THOMAS D'AQUIN († 1274). Jamais pourtant, chose digne de remarque, il n'a traité la question *ex professo* ; ni dans la *Somme* ni dans ses opuscules il ne se demande « *utrum corporea Virginis assumptio sit vera* », si l'assomption corporelle de la Vierge Marie est vraie, pas même dans cette partie de la *Somme Théologique*, qui constitue une vraie « somme » marialogique (3^e P., Q. 27-30) ; mais ici et ailleurs il y fait allusion comme à une chose au sujet de laquelle ne s'est élevé ni ne peut s'élever le moindre doute.

C'est qu'il y avait depuis longtemps parfait accord sur cette question de l'Assomption, alors qu'il en était autrement de la Conception Immaculée de Marie.

Voici les textes : d'abord le *Commentaire sur le Maître des sentences*. (1) « Certains participent pleinement à la Béatitude ; c'est le cas du corps du Christ, corps ressuscité comme le Christ lui-même, et de la Bienheureuse Vierge. » Le saint Docteur parle plutôt de la Vierge « assumée » que de son assomption.

Dans la *Somme théologique* (2), voulant prouver la sanctification de la Vierge dans le sein de sa mère, il suppose la foi commune en l'Assomption, en tire argument pour sa thèse, et ajoute un renseignement que nous devons retenir et discuter, savoir l'impossibilité de démontrer l'Assomption par l'Ecriture : « Comme saint Augustin s'appuie sur des preuves de raison pour démontrer que la sainte Vierge a été enlevée au ciel avec son corps, (quoique l'Ecriture n'en dise rien) nous pouvons puiser à la même source des arguments pour prouver qu'elle a été sanctifiée dans le sein de sa mère ».

Plus loin (3), il dit que la partie de l'hostie mise par le prêtre

(1) Saint THOMAS. *L. 4, dist. XII, q. 1, art. 3 sol. 3.* — « Quidam in plena participatione Beatitudinis (sunt) ; et hoc est corpus Christi quod jam surrexit, sicut ipse Christus, et Beata Virgo ; et hi significantur per partem in calice missam, quia illi inebriantur ab ubertate domus Dei ».

(2) Saint THOMAS. *III^e Pars., q. 27, a. 1, in corp.* — « Sicut Augustinus in sermone de Assumptione ipsius Virginis rationabiliter argumentatur, quod cum corpore sit assumpta in cœlum (quod tamen Scriptura non tradit), ita etiam rationabiliter argumentari possumus, quod fuerit sanctificata in utero ».

(3) Saint THOMAS. *III^e Pars., q. 83, a. 5, ad 8.* — « Sicut Sergius papa dicit, et habetur De Consecr., « triforme est corpus Domini : pars oblata in calicem missa corpus Christi, quod jam resurrexit, monstrat », scilicet ipsum Christum, et Beatam Virginem, vel si qui alii sancti cum corporibus jam sunt in gloria. »

dans le calice, désigne le corps uni à l'âme de ceux qui, au ciel, règnent avec leur nature humaine intégrale, c'est-à-dire du Christ et de la Vierge, et il le dit d'une manière absolue ; puis il ajoute de manière hypothétique : « et, s'il y en a, les autres saints qui sont déjà avec leurs corps dans la gloire. »

Dans la *Somme* encore, au *Supplément* (1), (Ce supplément, il est vrai, n'a pas été rédigé par saint Thomas, mais la matière vient de lui, particulièrement du commentaire de Pierre Lombard), à l'objection seconde il dit, comme mineure de l'argument : « Or quelques nobles membres ne sont pas restés dans le sépulcre, à cause de leur rapprochement du Chef, jusqu'à la fin du monde ; mais comme on le croit pieusement de la Vierge Bienheureuse et de saint Jean l'Évangéliste, ils ont ressuscité tôt après Jésus-Christ. » Et il répond, concédant la vérité de la pieuse croyance en général sans distinguer davantage (2) : « Si quelques-uns n'ont pas attendu leur résurrection jusqu'à la résurrection générale, ils ont obtenu cette faveur par un privilège spécial de la grâce, et non par un droit fondé sur leur plus grande ressemblance avec Jésus-Christ. »

La Vierge et saint Jean semblent jouir du même privilège. Mais dans un de ses opuscules (3), saint Thomas donne, comme certaine, la résurrection anticipée de Marie, tandis que celle de saint Jean n'est que l'objet d'une pieuse croyance, c'est-à-dire une opinion qui ne répugne pas.

Le texte le plus clair est celui de l'*Expositio super salutatione angelica* (4) où le Docteur explique la bénédiction dont

(1) SAINT THOMAS. *Supp. q. 79, a. 1.* « Sed resurrectio quorundam membrorum nobilium propter vicinitatem ad caput non est dilata usque ad finem mundi, sed statim resurrectionem Christi secuta est, sicut pie creditur de Beata Virgine et Joanne Evangelista ».

(2) « Quod aliquibus sit hoc concessum quod eorum resurrectio non sit usque ad communem resurrectionem dilata, est ex speciali gratiæ privilegio, non ex debito conformitatis ad Christum ».

(3) SAINT THOMAS. *Opusc. IV* (Edit. romana), *Expositio super symbolo Apostolorum, scilicet « credo in Deum »* : « Sed resurrectio Christi differt a resurrectione istorum (Lazarus, filius viduæ, filia Archisynagogi) et aliorum in quatuor... Quarto, differt quantum ad tempus, quia resurrectio aliorum differtur usque ad finem mundi, nisi aliquibus ex privilegio concedatur, ut beatæ Virgini, et ut pie creditur, beato Joanni Evangelistæ ».

(4) *Opusc. VIII. Edit. Romana* ; « Tres maledictiones datæ sunt hominibus propter peccatum. Prima data est mulieri: scilicet quod cum corruptione conciperet, cum gravamine portaret, et cum dolore pareret. Sed ab hac immunis fuit Beata Virgo quia et sine corruptione concepit, et in solatio portavit et in gaudio peperit

Marie a été l'objet de la part de l'Ange annonciateur. « L'homme a été soumis à trois malédictions à cause du péché. La première particulière à la femme : elle devait concevoir dans la corruption, porter dans la peine, et enfanter dans la douleur. La Bienheureuse Vierge en a été exemptée, car elle conçut le Sauveur sans corruption, elle le porta dans la consolation, elle le mit au monde dans la joie. La seconde fut spéciale à l'homme, qui devait gagner son pain à la sueur de son front. La Bienheureuse Vierge en a été exemptée, car les vierges, dit l'Apôtre, sont dégagées des soucis de ce monde pour vaquer à Dieu. La troisième fut commune à l'homme et à la femme, de retourner en poussière. La Bienheureuse Vierge en a été exemptée, car elle est montée au ciel avec son corps : nous croyons, en effet, qu'elle est ressuscitée après la mort et qu'elle a été portée au ciel : lève-toi, Seigneur, avance vers ton lieu de repos, toi et ton arche puissante. »

Tels sont les passages explicites de saint Thomas relatifs à l'Assomption ; les six textes proposés ne forment-ils pas un ensemble impressionnant et péremptoire ? En outre, des principes sont énoncés ici et là qui permettront d'en déduire la doctrine, si l'on veut procéder par voie de « raison théologique » : ainsi par exemple dans la *Somme* (1), le Maître exalte la puissance de l'action sanctifiante exercée par le corps sacré de Jésus sur la Vierge, au jour de l'Annonciation et de l'Incarnation, et n'hésite pas à exclure de Marie tout ce qui vient de la faute d'Adam, même les conséquences les plus éloignées, et, à notre sens, les plus légères...

2. — A la même époque, le maître même du Docteur Angélique, le Bienheureux *Albert le Grand* († 1280), avait souvent proclamé cette doctrine, surtout dans ses *Quæstiones super « Missus est »* (n. 132), où il examine les différentes raisons qui militent en faveur du mystère. Liturgie (2), Ecriture Sainte (3),

Salvatorem. Secunda data est viro, scilicet quod in sudore vultus vesceretur pane suo. Ab hac immunis fuit Beata Virgo quia, ut dicit Apostolus, virgines solutæ sunt a cura hujus mundi et soli Deo vacant. Tertia communis fuit viris et mulieribus, scilicet ut in pulverem revertantur. Et ab hac immunis fuit Beata Virgo quæ cum corpore assumpta est in cælum : credimus enim quod post mortem resuscitata fuerit et portata in cælum : « Surge, Domine, in requiem tuam, tu et arca sanctificationis tuæ ».

(1) SAINT THOMAS. *III^e Pars, q. 27, a. 3.* « *Utrum per sanctificationem fuerit Beatæ Virgini fomes totaliter sublatus* ».

(2) *Collecte Veneranda.* Cf. note 1, page 94, de notre rapport.

(3) Ps. CXXXI, 8.

textes des Pères, raisons de convenance, il passe tout en revue et il conclut ainsi : « Par toutes ces raisons et ces autorités et beaucoup d'autres encore, il est manifeste que la Bienheureuse Mère de Dieu a été élevée, corps et âme, au-dessus des chœurs angéliques. Et cela nous le croyons comme vrai de toutes manières (1). »

3. — Tandis que l'Ordre dominicain traduisait ainsi, avec sobriété, parfois avec austérité, la vérité de la gloire singulière de Marie quittant cette vie et montant aux cieux, l'Ordre franciscain l'exprimait avec plus de chaleur et dans une forme plus affectueuse. Écoutons le Docteur séraphique, saint BONAVENTURE († 1280). Dans son *Speculum B. M. V.*, (2) : « *Le malheur à la misère des mourants* signifie le malheur du retour en poussière qui a été infligé à l'homme lors de son péché lorsqu'il lui a été dit : tu es poussière et tu retourneras en poussière... Oh ! comme il a été loin de ce malheur du retour en poussière — ainsi que nous le croyons — le corps très saint de Marie. Ce corps, en effet, est l'arche très sainte de Dieu, qui ne devait pas être réduite à l'état de pourriture, mais à l'instar de son Fils être ressuscitée avant toute putréfaction. » Dans son *Breviloquium* (3) : « Les saints docteurs s'efforcent avec raison de prouver que la Bienheureuse Vierge a été assumée avec son corps, et que ce corps est glorifié avec et au même titre que l'âme ; d'ailleurs les fidèles s'attachent pieusement à ce sentiment. » Et plus loin (4) : « La justice divine exige que tous ressuscitent en même temps *selon la*

(1) ALBERT LE GRAND. *Opera omnia*. Eyon, 1651, t. XX, p. 87. — « His rationibus et auctoritatibus et multis aliis, manifestum est quod beatissima Dei mater, in corpore et anima super choros Angelorum est assumpta. Et hoc modis omnibus credimus esse verum ».

(2) SAINT BONAVENTURE. *Speculum B. M. V.*, lect. 2. — « Item miserie vae morientium, est vae incinerationis : quod homini inflicto est, quando peccanti dictum est : Pulvis es, et in pulverem reverteris... O quam longe ab isto incinerationis vae fuit, ut credimus, corpus Mariæ sanctissimum. Hoc enim corpus est arca sanctissima Dei, quam decuit non putrefieri, sed ad instar filii sui ante omnem putrefactionem suscitari ».

(3) SAINT BONAVENTURE. *Breviloquium*. — « Sancti doctores rationabiliter probare nituntur, et fideles hunc sensum pie amplectuntur, videlicet quod Beata Maria jam cum corpore sit assumpta, et corpus jam omnino cum anima sit glorificatum ».

(4) SAINT BONAVENTURE *Breviloquium*. P. VII, c. 5. — « Requirit hoc divina justitia, omnes resurgant simul, quantum est de lege communi. Quod dico propter Christum, et ejus beatissimam Matrem gloriosam virginem Mariam ».

loi commune, ce que j'ajoute à cause du Christ et de sa Bienheureuse Mère, la glorieuse Vierge Marie. »

4. — C'est la même doctrine dans le clergé séculier. GUILLAUME D'AURILLAC (XIII^e siècle), en son Deuxième sermon sur l'Assomption dit que Notre-Seigneur n'eût pas parfaitement honoré sa mère s'il ne l'avait élevée à la gloire de l'éternité et s'il l'avait laissée soumise à la loi commune de la dissolution du tombeau.

5. — DANTE († 1321), le poète théologien, exalte l'Assomption au vingt-cinquième chant de son *Paradis*. La question de la résurrection de saint Jean inquiète le sublime Florentin. Celui-ci, au paradis, considère l'Apôtre avec attention, « de même que celui qui, regardant fixement le soleil, espère qu'il s'éclipsera un moment, mais finit par être ébloui. » Et le bienheureux Jean devine le fond de sa pensée. Le poète se demande s'il lui apparaît revêtu de la « double étoile », du double vêtement de gloire qui, dans le ciel, est réservé à l'âme (première étoile) et au corps (seconde étoile), du Bienheureux, c'est-à-dire s'il est vraiment au ciel, comme certains le prétendent, en corps et en âme. Ce doute le poursuit. Il ne sait que penser. Lui faudra-t-il revenir sur la terre sans avoir éclairé ce mystère ? Saint Jean va le tranquilliser : « Pourquoi t'obstiner à prétendre apercevoir une chose qui ici n'existe pas ? Sur la terre mon corps n'est que terre, et il le restera avec tous les autres, aussi longtemps que notre nombre n'égale pas celui qui est marqué dans l'éternel conseil. Avec la double étoile dans le cloître des Bienheureux, il n'y a que les deux lumières (le Christ et la Vierge) qui viennent de monter devant toi.

*Con le due stole nel beato chiostro
Son le due luci sole sche aliro ».*

Le poète est désormais fixé : il n'y a que deux lumières, le Christ et la Vierge qui, par une résurrection anticipée, jouissent de Dieu, en corps et en âme, au séjour des Bienheureux.

C'est à la présence de Marie au ciel avec son corps, que Dante fait encore allusion (chant 23) lorsqu'il fait dire à l'Ange Gabriel : « Je suis l'amour angélique, je tourne autour de la joie

qui s'exhale du sein qui fut l'abri de notre désiré ». Comme l'italien est bien plus énergique et plus expressif !

*Io sono amor angelico, che giro
L'alta letizia che spira del ventre
Che fu albergo del nostro disiro.*

Le corps de la Vierge est donc au ciel.

6. — Nous aurions pu citer auparavant d'autres noms tels ceux de l'évêque de Mende, GUILLAUME DURAND (1) (XIV^e siècle), le franciscain NICOLAS DE LYRE (†1340) (2), diocèse d'Evreux, le dominicain DURAND DE SAINT-POURÇAIN (3) (†1334). Mais leur témoignage n'ajoute rien de nouveau aux précédents et l'unanimité est évidente en ce qui concerne l'affirmation de la croyance à l'Assomption corporelle de Marie. On n'en détermine guère le caractère.

II. — L'ÉPOQUE MODERNE :

LA PRÉCISION DE LA NOTE THÉOLOGIQUE.

L'opinion des théologiens était donc commune au sujet de la doctrine de l'Assomption au moyen-âge. Un immense progrès va se faire : on se préoccupe davantage désormais, surtout après le Concile de Trente (1545-1563), de déterminer la « censure » des propositions doctrinales, d'indiquer le degré d'adhésion que réclament les docteurs pour l'Assomption, de préciser la note théologique qu'il convient de lui appliquer. Ce travail se poursuivra, au milieu de discussions et même de négations, puis il se perfectionnera, après la définition de l'Immaculée Conception en 1854 et les études entreprises par le concile du Vatican ; mais dès le XV^e siècle, les théologiens caractérisent nettement la thèse de l'Assomption corporelle de Marie. Il y aura encore sans doute parfois diversité ; peu à peu, néanmoins, l'unanimité apparaît, les voix discordantes se taisent et la négation est rejetée comme une grave témérité.

L'Université de Paris représentée par son chancelier JEAN

(1) GUILLAUME DURAND. *Rationale divinarum Officiorum*, II. VII, c. 24.

(2) NICOLAS DE LYRE. *Postillæ majores*.

(3) DURAND DE SAINT-POURÇAIN. *Lib. 3, Sent. Dist. 3, q. 1.*

CHARLIER, surnommé du lieu de sa naissance, GERSON (1) (†1429), avait déjà déclaré que l'Assomption était la croyance « unanime » des fidèles.

A la même époque, saint VINCENT FERRIER (2) (†1419), professe la même doctrine.

ALPHONSE TOSTAT (3) (†1445), évêque d'Avila, que ses vingt-sept volumes in-folio firent surnommer « *stupor mundi* », admet que cette croyance est une opinion libre, tout en affirmant pourtant qu'un bon catholique doit être enclin à l'accepter.

Ce sera la position du docteur flamand CLICHTONE (†1513), un siècle plus tard à la Sorbonne.

Nous retrouvons l'UNIVERSITÉ DE PARIS faisant condamner, en 1497, non seulement comme téméraire, scandaleuse, contre la commune croyance, diminutive de la bonne dévotion du peuple chrétien à la très excellente et très benoîte Vierge Marie, la proposition d'un certain dominicain, Jean Morcelle, qui soutint publiquement, en 1497, au jour de la fête de l'Assomption, que « nous ne sommes point tenus de croire, sous peine de péché mortel, que la Vierge Marie ait été assumée en corps et en âme, sous prétexte que ce n'est pas un article de foi. » Le malayisé fut obligé par l'archevêque de Paris, JEAN SIMON, de se rétracter, publiquement, à la fête suivante de la Nativité de la Vierge, et de confesser qu'il avait erré.

Au XVI^e siècle, MELCHIOR CANO (4) (†1560), taxe d'impertinent quiconque n'accepterait pas cette croyance, et le Bienheureux PIERRE CANISIUS (5) dit que les négateurs de la présence au ciel du corps de Marie seraient imbus d'un esprit plutôt hérétique que catholique.

Il y eut même dans l'ardeur à affirmer l'Assomption, quelques excès, par exemple chez NOVAT CATHARIN (6) (†1553), qui la pro-

(1) GERSON. *Opera*, éd. 1702, t. III, col. 1330.

(2) SAINT VINCENT FERRIER. *Sermo I de Assumpt.*

(3) ALPHONSE TOSTAT. *Opera*, éd. Venise, 1615, p. 140.

(4) MELCHIOR CANO. *De locis theologicis*, I. XII, c. 11.

(5) PIERRE CANISIUS. *De Dei para Virgine*, I. V, c. 5.

(6) NOVAT CATHARIN. *Contra Cajetan*, I. IV.

posa comme un dogme de foi. SUAREZ († 1617) l'en blâme, et se rattache à l'opinion de Cano et Corduba, de préférence même à celle de Cajetan et de Soto qui sont seulement pour la *pia sententia*; l'assomption corporelle est reçue par tout catholique au point de ne pouvoir être révoquée en doute: Suarez lui attribue le degré de certitude qu'avait de son temps la sanctification de la Vierge dans le sein de sa mère: « Ainsi pense l'Eglise universelle, et ce consentement découle de la tradition des anciens Pères. (1) » Puis (2): « Catharin prétend que c'est de foi, mais à tort, car elle n'a pas été définie par l'Eglise, et il n'y a pas de témoignage d'Ecriture ou de Tradition suffisant qui en rende la croyance infaillible ». Enfin (3): « Il serait coupable de la plus grande témérité, quiconque attaquerait aujourd'hui une doctrine si vénérable et si religieuse. »

L'Assomption est l'exemple que choisira plus tard le Cardinal DE LUGO (4) († 1630), quand il voudra illustrer son explication de la proposition téméraire: « Une proposition téméraire est celle qui est opposée au sentiment commun des Pères ou qui va à l'encontre des docteurs et des théologiens sans fondement suffisant. On serait téméraire, par exemple, si l'on disait que la Bienheureuse Vierge n'est pas montée au ciel, corps et âme. »

(1) SUAREZ. *III^a Pars*, q. 38, disp. XX 1, sect. II, art. 4. — « Ita sentit universa Ecclesia, et hic ejus consensus ex antiquorum Patrum traditione manavit ».

(2) Artic. 9 « Sed quæres qua certitudine hæc veritas dicenda sit. Auctor enim libri de Assumptione, nomine Hieronymi, eam dubiam relinquere visus est, quamquam ita pie posse existimari non neget. Et fere cum eadem formidine hoc asseruit Augustinus, si auctor est libri de Assumptione qui inter ejus opera refertur, tom. 9, et serm. 34 de Sanctis; Abulensis etiam, Matt. 22, q. 230, solum dicit esse probabiliorum opinionem. Cajetan. autem, opusc. de Conceptione, dicit esse piam sententiam, et fere idem docet Sotus, in 4, d. 43. Canus vero, lib. 12 de locis, c. XII addit esse petulantem temeritatem hoc negare, quem secutus est Corduba, lib. 1, quæstionum theologorum, q. 17; Catharinus autem, lib. IV contra Cajetan. et in opusc. de Conceptione, contendit esse de fide. Sed revera non est, quia neque est ab Ecclesia definita, nec est testimonium Scripturæ, aut sufficiens traditio quæ infaillibilem faciat fidem. Est igitur jam nunc tam recepta hæc sententia, ut a nullo pio et catholico possit in dubium revocari, aut sine temeritate negari; atque adeo videtur habere eum gradum certitudinis, quem habet alia veritas supra tractata de sanctificatione Virginis in utero matris ».

(3) *Ibid.* disp. XXV, 1-2. « Tamen summæ temeritatis reus crederetur qui tam piam religiosamque sententiam hodie impugnaret ».

(4) DE LUGO. *De virtute fidei divinæ* disp. 20 sect. 3, n. 96. — « Propositio temeraria apud censores theologos est quæ communi Patrum sensui opponitur, aut quæ contra doctores theologos sentit sine sufficienti fundamento. Talis erit si quis dicat Beatissimam Virginem non esse assumptam in corpore et anima in cælum ».

Ainsi donc l'Assomption de la Vierge est une vérité si certaine qu'il n'est pas permis de la nier. Des négateurs cependant apparurent sous prétexte que cette doctrine n'est pas suivant les principes de l'histoire, et sous l'influence aussi du froid jansénisme. Voici comment :

L'Eglise cathédrale de Paris avait lu pendant longtemps, pour la fête du 15 août, le passage du martyrologe d'Usuard qui affecte d'ignorer la doctrine de l'Assomption. Pourtant, vers 1540, on avait cru devoir substituer à ce passage la lecture d'une homélie beaucoup plus affirmative sur le mystère du jour.

Cette homélie se lisait tous les ans, au 15 août, quand, en 1668, l'exemplaire du vieux martyrologe en usage étant détérioré, il fallut le renouveler; à cette occasion, on se demanda s'il fallait conserver le passage d'Usuard relatif à l'Assomption. Claude Joly, chanoine de Notre-Dame, soutint l'affirmative, presque avec violence, et réussit, grâce à sa « Dissertation approuvée par trois célèbres docteurs », et grâce à une lettre apologétique aux deux cardinaux de Retz et Bouillon. Deux docteurs de Sorbonne, chanoines aussi de Notre-Dame, lui répondirent, Jacques Gaudin (1), et Nicolas (Ladvocat) Billiard (2). Nouvelle réplique de Joly (3)... Celle-ci fut accueillie et appuyée par quelques jansénistes, comme Jean Launoy, expulsé de la Sorbonne pour avoir refusé de souscrire à la condamnation d'Arnault. Launoy donna à Laon, en 1670, la première édition de son livre dédié aux deux frères Bougueret, chanoines de Notre-Dame aussi (4). Puis, l'année suivante, il ajoute à la seconde édition du même livre, parue à Paris, un spécimen de ce qu'il appelle les erreurs du chanoine Billiard (5).

C'est un vrai réquisitoire de sceptique... et plus encore de janséniste contre l'Assomption: il ne nie pas en termes exprès, il prétend résoudre la question du point de vue historique surtout, il croit à la présence de l'âme de Marie au ciel, il parle, non d'As-

(1) JACQUES GAUDIN. *Assumptio corporea Beatæ Mariæ Virginis vindicata*.

(2) NICOLAS (LADVOCAT) BILLIARD. *Vindiciæ parthenicæ de vera assumptione corporea B. M. Virginis*.

(3) JOLY. *Traditio antiqua*.

(4) « Joannis Launoti Constantiensis, Parisiensis theologi, de controversia super exscribendo Parisiensis Ecclesiæ martyrologie exorta judicium ».

(5) « Diversi generis errorum quæ in parthenicis Nicolai Advocatî Billiardî vindiciis extant specimen, ab eodem auctore Launoti adornatum ».

somption, mais de Dormition, il veut entendre du péché, ou de la peine du péché, ce qui, certainement, désigne la corruption de la mort dans la collecte *Veneranda* (1) du Sacramentaire Grégorien. La voilà bien, « l'hérésie déloyale ! »

Peu de temps après, LE NAIN DE TILLEMONT (2) († 1696), dont on a dit que « l'inimitable exactitude prenait le caractère presque du génie », sera plus dangereux. « Nous ne prétendons point, dira ce parfait janséniste, nous rendre juges de l'opinion qui semble reçue par le consentement des fidèles, que Dieu a ressuscité la Sainte Vierge trois jours après sa mort, selon les uns, ou quarante, selon d'autres. Nous nous contentons de représenter aux personnes habiles les difficultés qu'on y peut faire et nous voudrions que notre sujet nous permît de nous exempter d'entrer dans cette discussion ». Il y entre toutefois pour montrer l'extrême vanité des raisons de l'annaliste Baronius († 1607), mais... en historien seulement ! « Il est certain que la créance qu'on en a communément est une créance pieuse, c'est-à-dire qui favorise le respect que nous devons avoir pour celle par qui nous avons reçu en Jésus-Christ toutes les grâces du Ciel. Mais si la piété n'est fondée sur la vérité, elle dégénère aisément en superstition et en illusion. Et la vérité ne nous peut permettre de regarder comme certaines les choses dont ni l'autorité ni la raison ne nous donnent point d'assurances ». On s'attendrait à la négation : que non pas ! « Il faut donc avouer que ni les Pères et la Tradition ecclésiastique, ni les monuments de l'histoire ne sont favorables à la créance de la résurrection de la Sainte Vierge. Ce n'est pas néanmoins raison suffisante pour assurer qu'elle soit fausse. Car tout ce que nous avons dit ne nous donne point de certitude que Dieu n'ait pas voulu préserver de la corruption le corps sacré dont Jésus-Christ a tiré le sien, comme il est indubitable qu'il l'a pu. »

Au siècle suivant, on retrouvera l'esprit de Launoy et de Tillemont dans NOEL ALEXANDRE († 1720, O. P.) et MARANT. Mais tous deux seront repris par l'autorité ecclésiastique : le premier (3) ayant émis quelque doute sur l'Assomption, d'après les seuls

(1) « *Veneranda nobis, Domine, hujus diei festivitas opem conferat salutarem, in qua sancta Dei Genitrix mortem subiit temporalem, nec tamen nexibus deprimi potuit, quæ Filium tuum de se genuit incarnatum* ».

(2) LE NAIN DE TILLEMONT. *Mémoires pour servir à l'histoire des six premiers siècles*, t. 1, Notes sur la Sainte Vierge.

(3) NOEL ALEXANDRE. *De libro Melitoni affecto*.

documents historiques, dut confesser publiquement son erreur ; il avait certes prouvé que le livre attribué à Mélicon est apocryphe, mais il ne s'en suivait rien contre l'Assomption. Le second fut réprouvé en 1777 par la Faculté de Louvain, et obligé de se rétracter.

D'ailleurs, à cette époque, BENOIT XIV (1) († 1748) traitait la question au point de vue historique dans son « *De Festis Beatae Mariæ Virginis* », se contentant, pour des raisons théologiques, de renvoyer le lecteur à un autre de ses ouvrages « *De canonizatione sanctorum* » ; et il posait le principe (2) : « Si l'Eglise, outre qu'elle célèbre le 15 août et les jours suivants Marie montée au ciel, propose aussi à la lecture des fidèles les homélies des saints Damascène et Bernard au sujet de l'Assomption en corps et en âme de la Vierge, il semble bien qu'on ne puisse douter ni de son autorité, ni de son suffrage. » Il ne s'agit donc pas d'une simple probabilité dont il soit permis de douter, mais d'une chose certaine et objet de persuasion générale dans l'Eglise.

Aussi le Cardinal GOTTI (3) († 1742) dira que la doctrine opposée est erronée et proche de l'hérésie.

La grande question est donc toujours principalement de savoir si l'Assomption est d'une certitude indiscutable. La réponse, malgré quelques exceptions isolées et aussitôt combattues, est affirmative. Il en sera ainsi jusqu'à ce qu'une autre question, entrevue parfois d'une manière confuse et résolue comme en passant, se pose plus nettement et soit désormais presque uniquement l'objet des recherches et des travaux sur l'Assomption : d'où vient à l'Eglise cette certitude ?

(1) BENOIT XIV. *De Festis B. M. Virginis*, lib. 2, cap. 8, de Festo Assumptionis B. V.

(2) BENOIT XIV. *De canonizat sanctorum*. : « Si ecclesia non modo assumptam in cœlum Virginem celebrat die decima quinta augusti et aliis sequentibus, sed etiam homilias sanctorum Damasceni et Bernardi legendas fidelibus tradit quæ corpore simul et anima assumptam disertissimis verbis affirmant, de ejus auctoritate ac suffragio ne utiquam dubitandum esse videtur ».

(3) GOTTI. *De Vera Religione Christi*, P. II, C. 41, § 11. — « Tanta certitudine gloriosam Beatae Virginis in corpore assumptionem tenendam esse, ut sine temeritatis aut etiam erroris labe negari non possit ». Et encore : « Adderem negantem B. Virginem fuisse ad cœlos cum corpore assumptam fore vehementer suspectum de hæresi, quia præsumeretur, hoc ex judicio erroneo procedere, nimirum quod Ecclesia universalis proponeret Beatam Virginem sub titulo falso colendam ».

III. — APRÈS LA DÉFINITION DE L'IMMACULÉE CONCEPTION, ET DEPUIS LE CONCILE DU VATICAN

LA RECHERCHE DES FONDEMENTS DE L'ASSOMPTION

Même au XX^e siècle, on rencontrera quelques négations de l'Assomption. En Italie, un périodique, *Studi religiosi*, de Florence (1), donnait une brève dissertation contre l'Assomption ; en Allemagne, en 1921, le Docteur JOHANN ERNST (2) publiait un réquisitoire contre la résurrection anticipée de la Vierge, et s'élevait avec une âpreté singulière contre la proclamation qui lui paraît imminente du dogme de l'Assomption.

Dans le monde des théologiens l'unanimité règne, et tous n'ont qu'une voix pour taxer de grave témérité doctrinale quiconque oserait nier l'Assomption (3). « A notre avis, dit l'un d'eux (4), leur sentiment (des négateurs) serait *téméraire* comme opposé à une doctrine certaine et incontestable, *faux* comme opposé à une vérité théologique, et *proche de l'hérésie*, comme contraire à la persuasion générale et à l'enseignement authentique de l'Eglise. Qui l'adopterait se rendrait coupable d'une faute grave. »

Sans doute la plus grande diversité règne parmi les théologiens, lorsqu'il s'agit de déterminer d'une manière rigoureusement spécifique la notion des différentes censures théologiques, sauf celle d'hérésie. Mais ils s'accordent, quoi qu'il en soit de la note, pour reconnaître que l'Assomption est une vérité si certaine qu'il n'est pas permis de la nier.

(1) *Studi Religiosi*, 1902. Fascicule IV. En revanche, il est une revue italienne proposant d'intéressantes thèses sur l'Assomption : *L'Assunta*.

(2) JOHANN ERNST. *Die Leibliche Himmelfahrt Mariæ, historisch-dogmatisch nach ihrer Definierbarkeit beleuchtet*. Regensburg.

(3) « Bien que cela ne soit pas de foi (de fide), écrit le P. Bucciaroni, puisque cela n'a pas été défini par l'Eglise, c'est néanmoins un sentiment général qu'aucune personne pieuse et catholique ne pourrait le révoquer en doute, ni, sans témérité, le nier ». C'est ce que disent aussi D. Vaccari O. S. B. De *Beatæ Virginis Assumptione*. le P. Noyon (Dict. Apolog. de la Foi catholique, article Marie, Assomption), l'abbé Bellamy (Dict. de théologie catholique art. Assomption), le hollandais Van Noort (De Deo Redemptore, Amsterdam, 1910, p. 189).

(4) DOM RENAUDIN, *Revue Thomiste* (1902, p. 203).

Quelques-uns vont plus loin, tel le P. Lépicier (1), et disent que l'Assomption est de foi catholico-divine ; « elle est de foi divine, parce que contenue dans le dépôt de la révélation ; elle est de foi catholique, parce qu'elle est suffisamment proposée par le magistère ordinaire de l'Eglise qui a établi en son honneur une fête universelle, c'est-à-dire pour le monde entier. Si cependant on n'encourt pas l'hérésie en niant cette vérité, c'est qu'une définition explicite de l'Eglise fait défaut. »

Qu'est-ce à dire, sinon que l'Assomption est une vérité révélée par Dieu, contenue objectivement dans le trésor de la révélation confié à l'Eglise, et, à ce titre, appartenant à la foi divine, mais n'est pas encore une vérité imposée explicitement à la foi des chrétiens par une définition solennelle ? N'est-ce pas affirmer équivalentement que la connaissance par l'Eglise du fait de l'Assomption vient de la révélation publique ? N'est-ce pas la raison pour laquelle, en 1870, au Conseil du Vatican, près de deux cents évêques déposèrent des vœux tendant à promouvoir une définition dogmatique de l'Assomption corporelle de Marie, et, en 1920, l'épiscopat Yougoslave fit une démarche collective dans le même sens ? Dès lors, c'est un nouveau champ d'investigation qui se présente : de quelle manière l'Eglise a-t-elle eu connaissance de l'Assomption ?

Ou plutôt, ce n'est pas un champ nouveau ; saint Thomas, par exemple, s'était déjà posé la question ; mais on ne s'y attardait point. Aujourd'hui, au contraire, grâce aux lumières apportées, et par la définition de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, et par les travaux préparatoires au Concile du Vatican sur la doctrine de l'Assomption, les théologiens — ceux du moins qui ne préfèrent pas s'abstenir —, cherchent avec précision qui apprit à l'Eglise cette doctrine, qui lui donna l'assurance de la certitude du fait, qui garantit son enseignement en cette matière.

Plusieurs veulent que les Apôtres aient connu explicite-

(1) P. LÉPICIER. *Tractatus de B. M. V.*, p. 327. « Nobis tamen, re maturius perpen-
sensa, satius decernendum videtur, assumptionem Beatæ Virginis dici debere de fide,
uti aiunt, catholico divina ; nimirum, hinc quidem hæc veritas dicenda est contenta
in deposito revelationis, unde est de fide divina ; illinc vero sufficienter proposita est
per magisterium ordinarium Ecclesiæ quæ de hac re festum universale, id est totum
orbem respiciens instituit, unde est de fide divina catholica »... Il ajoute néanmoins :
« Ex hoc tamen deduci non debet illum qui hanc veritatem negaret incidere in pœnas
in hæreticos latas, deficiente hac de re explicitiori definitione Ecclesiæ ».

ment cette vérité, et qu'ils l'aient ensuite prêchée, soit à titre de témoins immédiats du fait et d'envoyés de Dieu pour en propager la connaissance (1), soit à titre de sujets d'une révélation spéciale d'en-haut (2).

D'autres (3) préfèrent dire que l'Assomption, bien que formellement révélée, ne l'a été que d'une manière implicite et cachée, par une révélation nous donnant « de la Sainte Vierge une idée qui comprend nécessairement la résurrection anticipée de son corps » ; la précision ne s'est faite que peu à peu au cours des âges et la doctrine semble, depuis 1854 surtout, jouir d'une netteté impossible jusqu'alors.

D'après eux, avant la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, les théologiens ne pouvaient procéder avec la même sûreté que nous. Ils ignoraient, en effet, ou du moins ils ne savaient pas explicitement et avec certitude le nouvel ordre établi pour la Vierge par une efficacité singulière de la Rédemption. Ils ne savaient pas l'exemption absolue de la première faute, ou bien ils ne la considéraient pas assez comme le début de la sainteté et des privilèges de Marie. Aussi ne pouvaient-ils comprendre avec la même profondeur l'Assomption qu'ils affirmaient néanmoins, en suivant la doctrine commune. C'était pour eux un privilège à affirmer comme convenable de soi à la dignité et à la virginité de la Mère de Dieu ; ils l'affirmaient avec d'autant plus de certitude que plusieurs du moins opinaient que d'autres reçurent cette même grâce à la résurrection du Christ ; enfin cette opinion se répandit dès le début à cause de la tradition sur le sépulcre vide. On ne reconnaissait pas néanmoins en l'Assomption une partie de la Rédemption de Marie, et comme le complément nécessaire des autres grâces. Il s'agissait donc plutôt de raisons de convenance. Mais depuis 1854, on pourrait de l'analogie de la foi, tirer un argument plus que probable en faveur de l'Assomption de la Sainte Vierge, car la définition de l'Immaculée Conception [nous a rendus certains de la Rédemption singulière de

(1) DOM RENAUDIN, op. cit.

(2) CHANOINE BROUSSOLLE. « Revue l'Assomption », 1922, p. IX.

(3) Cf. P. DE LA BROISE. *Etudes*. Juin 1902. — P. TERRIEN, *Mère de Dieu*, t. II, p. 343. — P. MATTIUSI, *Utrum corporea Virginis Assumptio ad fidei, catholicæ depositum spectet*. — Aquipendii, 1922. — CERVETTI, *La Ascensión de la Santísima Virgen en cuerpo Jalma a los cielos*, Santiago de Chile, 1922. — ADHÉMAR D'ALÈS, *Etudes*, août 1923.

Marie par son Fils, et il convient absolument de l'exempter de tous les maux causés par la faute d'Adam : de la privation de la grâce, de la concupiscence, de la corruption du corps dans le sépulcre.

On pourrait aussi, disent encore ces mêmes théologiens, interroger l'Écriture, le Protévangile (1) et la Salutation angélique (2), éclairer ces deux textes à la lumière apportée par la Bulle *Ineffabilis*, et voir jusqu'où vont les inimitiés établies entre la Femme et le Serpent, l'opposition entre le démon et la Mère du Sauveur, et dans quel sens doit se prendre la plénitude de grâces affirmée par l'ange, se demander enfin si dans ces inimitiés, dans cette opposition, dans cette plénitude, on découvre non seulement l'Immaculée Conception, mais l'Assomption corporelle de Marie, c'est-à-dire si l'Assomption de la Vierge a aussi, sinon des preuves, du moins des fondements scripturaires.

Chez les théologiens donc, depuis un demi-siècle, c'est toujours la discussion comme dans la période précédente ; mais l'objet principal de la dispute est désormais, non de savoir si l'Eglise croit et enseigne authentiquement que la Mère de Jésus est au ciel corps et âme, — car ils commencent par prendre pied sur le terrain de la croyance aujourd'hui commune dans l'Eglise, — mais de chercher où l'Eglise a puisé la connaissance de cette doctrine.

Tel est l'enseignement des théologiens concernant l'Assomption corporelle de la Vierge Marie. Certes, les théologiens ne sont pas l'Eglise, mais ils représentent l'un des organes par lequel se manifeste l'enseignement du magistère ordinaire de l'Eglise quand ils sont moralement unanimes dans l'affirmation d'une doctrine. Il nous semble, dès lors, permis de tirer de notre étude les conclusions suivantes :

1° Du consentement à peu près unanime des théologiens, il est certain que la Sainte Vierge est en âme et en corps au ciel.

2° Du consentement à peu près unanime des théologiens encore, la doctrine de l'Assomption est une vérité si certaine qu'il

(1) GENÈSE, III, 15.

(2) LUC, I, 28.

n'est pas permis de la nier ; un grand nombre la considérant comme divinement révélée.

3° Quand les théologiens se demandent quelle est l'origine de la croyance de l'Eglise en l'Assomption, quels en sont les fondements scripturaires et traditionnels, si l'analogie de la foi présente tous les caractères d'une vraie preuve, faisant de l'Assomption corporelle un juste corollaire de l'Immaculée Conception, il y a divergence dans les solutions apportées, mais les maîtres de la doctrine mariale n'ont pas craint de mettre le doigt sur les questions les plus délicates, et ont ainsi ouvert la voie aux considérations les plus fécondes qui autorisent tous les espoirs.

Corentin LEGRAND (diocèse de Quimper),

*Docteur en théologie,
professeur de Dogme au Séminaire.*

Nihil obstat

JOSEPH TANGUY
Quimper, 2 juillet 1925.

L'ASSOMPTION DE LA S. V. MARIE Sa connexion avec ses autres privilèges.

Thèse du P. Jalaber.

Il n'est sans doute pas de chrétien, si peu instruit soit-il des prérogatives accordées et du rôle assigné par Dieu à la Très Sainte Vierge Marie dans l'économie de la Rédemption, qui ne voie dans les privilèges de cette Mère de Dieu et des hommes autant de raisons de croire à la réalité de son Assomption.

Mais entre les autres privilèges de Marie et son Assomption y a-t-il plus qu'un simple rapport de convenance ? Devons-nous y voir une connexion nécessaire, c'est-à-dire fondée par Dieu sur la nature même des choses ? Plusieurs parmi les théologiens les plus dévots à la Très Sainte Vierge et les plus fervents admirateurs de son Assomption ne croient pas possible de l'affirmer. Pour eux, absolument parlant, malgré les privilèges insignes dont Il avait orné l'âme et la chair de sa Mère, malgré les relations ineffables et indissolubles créées par son Incarnation entre la chair de sa Mère et sa propre chair, en dépit de l'amour filial, de la reconnaissance qu'Il lui doit comme fruit béni de ses entrailles, Notre-Seigneur Jésus-Christ ressuscité, vainqueur du démon, du péché et de la mort, pouvait laisser se corrompre dans le tombeau la chair de sa Mère. Sans doute ils proclament : « Les motifs les plus graves interdisent de le penser même si l'Eglise n'avait pas donné sur ce point un enseignement très authentique » (1). Toutefois ces motifs « ne leur semblent pas avoir une telle force qu'ils ne laissent place à d'autres desseins de la souveraine liberté de Dieu, dont la sagesse aurait pu, par des moyens différents, couronner les mérites de sa mère et compléter ses prérogatives (2). » Dieu aurait pu, en ne réunissant pas le

(1) D. RENAUDIN, op. cit., p. 133.

(2) D. RENAUDIN, op. cit., p. 134. Cf. D. BONAZZI op. cit., p. 28.

corps de Marie à son âme, le conserver plus parfaitement encore qu'il ne l'a fait pour les corps de plusieurs saints et faire éclater à son occasion des miracles de sa puissance que nous ne soupçonnons pas. C'aurait été encore une victoire sur la mort, moins complète sans doute que la résurrection, mais pourtant réelle (1). » Que, de fait, Dieu n'ait pas permis la dissolution de la chair de sa Mère; que, de fait, il ne se soit pas contenté pour elle de cette glorification incomplète; que, de fait, il ait voulu la ressusciter tout de suite dans sa glorieuse Assomption, nous n'en pouvons être absolument certains que par révélation explicite. C'est une opinion, et les raisons qu'on fait valoir en sa faveur ne sont pas à dédaigner (2).

Il est d'autres théologiens, aussi éminents par leur science que par leur piété filiale envers Marie, qui, au contraire, estiment qu'une révélation explicite n'était pas nécessaire, parce que, évidemment de par la libre volonté de Dieu, il y a une connexion intime, nécessaire entre l'Assomption et l'idée fondamentale du plan providentiel divin sur la Très Sainte Vierge Marie. Il n'est que d'admirer le développement merveilleux de ce plan divin dans la vie même de Marie, il n'est que d'en pénétrer l'idée fondamentale pour pouvoir affirmer avec certitude : l'Assomption de Marie en a été l'achèvement nécessaire, le couronnement.

* *

Une considération préliminaire s'impose : puisque l'Assomption de Marie est essentiellement le fait de sa résurrection corporelle glorieuse, presque immédiatement consécutive à la mort, donc une exception à la loi commune qui condamne la chair de l'homme, après sa séparation d'avec l'âme, à l'état de mort jusqu'au jour de la résurrection générale, — avant de voir les motifs de l'exception, il importe de bien comprendre cette loi elle-même.

Dans le plan divin de la création de l'homme la mort entrait uniquement à titre de menace qui ne serait mise à exécution que si l'homme, par sa faute, troublait lui-même ce plan divin. De fait

(1) D. RENAUDIN, op. cit., p. 66.

(2) Si l'auteur de ce rapport ne croit pas pouvoir partager cette opinion, il ne lui est nullement difficile, il lui est au contraire très doux de s'incliner avec vénération devant l'ardent apôtre de l'Assomption de Marie, Dom Renaudin, O. S. B.

« Dieu n'a pas fait la mort », (1) « il a créé l'homme pour l'immortalité, il l'a fait à l'image de sa propre nature (2) » de telle sorte que, si l'homme conservait intacte cette ressemblance divine, passé pour lui le temps de l'épreuve, il devait être admis tout entier à la vision béatifique, glorifié immédiatement dans sa chair comme dans son âme. Le diable en fut jaloux, et « c'est par l'envie du diable que la mort est venue dans le monde (3) ». Nous connaissons tous cette lamentable histoire et la sentence divine prononcée contre l'homme : « Tu es poussière, tu retourneras en poussière » (4). Ainsi le châtement du péché c'est, non seulement la mort, mais la permanence dans l'état de mort marquée par la corruption de la chair dans le tombeau jusqu'au jour de la résurrection générale. Que ce soit là pour tous les hommes la conséquence du péché originel dont, du fait même de leur conception, ils contractent la souillure, saint Paul le déclare formellement ; « Le péché est entré dans le monde par un seul homme et par le péché la mort... et ainsi la mort a passé dans tous les hommes, parce que tous ont péché, tous ayant été constitués pécheurs par la désobéissance d'un seul (5). » Et comme le péché, d'où provient la mort, est l'œuvre du démon, la mort est bien aussi « son empire (6) » dont les fidèles du Christ ne seront délivrés pour être glorifiés dans leur chair que « lors de l'avènement de leur Sauveur à la fin du monde (7) ».

Telles sont les suites funestes de la désobéissance d'Adam pour tous ceux qui en contractent la souillure.

* *

Or il est de foi définie par Pie IX que « la Bienheureuse Vierge Marie, dans le premier instant de sa conception, a été, par une grâce et un privilège singuliers du Dieu Tout-puissant, en vue des mérites de Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, préservée exempte de toute tache du péché originel (8) ».

(1) Sap., I, 13.

(2) Sap., II, 23.

(3) Sap., II, 24.

(4) Gen., III, 19.

(5) Rom., V, 12-19.

(6) Heb., II, 14.

(7) I Cor., XV, 23.

(8) Bulle *Ineffabilis*, 8 décembre 1854.

Donc en raison de sa conception immaculée nous devons dire que Marie fait exception à la loi de mort portée contre Adam et tous ceux que sa désobéissance constitue pécheurs ; Marie Immaculée est de ce chef déjà en dehors et au-dessus du commun des mortels.

Pouvons-nous en conclure que, de par son Immaculée Conception, si du moins elle conserve intacte sa justice originelle, Marie a droit à l'immortalité ? Non, car cette conception immaculée est un don gratuit, une grâce qui lui est conférée par Dieu en vue des mérites de Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, pour la préparer à sa maternité divine qui fera d'elle la Corédemptrice des hommes. La portée de ce privilège doit donc cadrer avec le plan de la Rédemption. Or ce plan impliquant essentiellement la mort de Jésus comporte aussi, évidemment, la mort de sa Mère. Donc de par son Immaculée Conception Marie n'a pas droit à l'immortalité.

Mais puisqu'elle doit mourir, comment ne pas admettre dès lors, comment ne pas proclamer que Marie Immaculée a droit à la glorification immédiate de sa chair après sa mort, c'est-à-dire à son Assomption ? Etant donné ce que nous dit la révélation, étant donné d'une part que Dieu a fait de la permanence dans la mort jusqu'au jour de la résurrection générale le châtement du péché originel pour tous ceux qui en contractent la souillure, étant donné d'autre part que Dieu exempt et préserve la Très Sainte Vierge de cette souillure, il semble que sa sagesse et sa justice s'opposent à ce qu'il lui inflige ce châtement infamant, à ce qu'il traite son Immaculée exactement comme les enfants contaminés d'Adam, à ce qu'il laisse sous l'empire du démon cette Immaculée qu'il a voulu dès le premier instant soustraire à sa puissance, préserver de toute atteinte de sa part. Comme la permanence dans l'état de mort répond à la souillure originelle, à la grâce originelle doit répondre la glorification immédiate de la chair immaculée après sa mort.

De fait tel était bien le plan de Dieu. Si le péché originel n'était pas intervenu, l'homme avait droit, passé le temps de l'épreuve, à la glorification immédiate de sa chair autant qu'à la glorification immédiate de son âme, et ce droit il l'avait par le fait de sa justice originelle conservée intacte. Or le péché originel n'intervenant d'aucune façon en Marie, il n'en faut parler à

son sujet que pour l'exclure ; donc il faut reconnaître à Marie Immaculée le droit à la glorification immédiate de sa chair.

* * *

Loin d'y contredire, le plan de la Rédemption confirme la certitude de cette conclusion. L'Immaculée Conception est, en effet, nous le savons, l'aube de la revanche divine, l'Immaculée c'est la Corédemptrice qui se lève sur le monde, déjà victorieuse du démon. Nous devons être sûrs que la revanche divine sera complète et donc que Marie poursuivra sans défaillance sa victoire pour l'achever enfin dans sa mort même par sa glorieuse Assomption. Nous en avons pour garant non seulement sa conception immaculée, mais cette plénitude de grâce qui déborde de son âme sans rencontrer dans sa chair la moindre résistance ; car le don d'intégrité lui a été aussi accordé, qui consiste « dans la sujétion parfaite des facultés inférieures et notamment de l'appétit sensitif à la raison et à la volonté (1) ». Tandis qu'en nous, même chez les plus saints, suivant ce trait si énergique de saint Paul : « *Caro concupiscit adversus spiritum*, la chair vendue au péché (2) a des convoitises contraires aux désirs de l'esprit (3) », — en Marie, pour parler le magnifique langage du Bienheureux Jean Eudes, la chair est « toute spiritualisée par l'esprit de grâce et par l'Esprit de Dieu dont son cœur est rempli, de telle sorte que entre elle, l'âme sainte qui l'anime et l'Esprit de Dieu qui vit et règne parfaitement dans l'une et dans l'autre, il y a la plus sainte et la plus étroite union qui soit et qui puisse être jamais après l'union hypostatique du Verbe avec la nature humaine en la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ (4). » Tout chair qu'il est, le corps de Marie est un « vase spirituel » plus beau, incomparablement plus beau, plus précieux aux yeux de Dieu que les plus purs de ses anges, parce qu'il lui est plus intimement uni dans toute la plénitude de sa grâce (5).

(1) CH. LEBRUN, op. cit., p. 326.

(2) Rom., VII, 14.

(3) Gal., V, 17.

(4) Œuvres complètes, tome VI, p. 37 sq., 44 sq., 78 sq., 235, ou bien CH. LEBRUN, op. cit., p. 278, 279, 393, 328 et 329.

(5) Saint AUGUSTIN, *Serm. de Incarnat. Christi* (ap. B. J. Eudes, t. IV, p. 44) : « Tu (Maria) super omnes virtutes sancta in carne ».

Devant cette chair plus pure que lui, l'Archange Gabriel peut et doit s'incliner en lui disant : « Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes » et voici que vous allez devenir la source même de toutes bénédictions dans une assumption si glorieuse qu'aucun triomphe, sauf l'adoration réservée à l'infinie Majesté de Dieu, ne pourra vous être refusé : « Voici que vous concevrez et que vous enfanterez un Fils, le Fils du Très-Haut, il régnera éternellement et son règne n'aura pas de fin. » Et Marie de faire cette réponse qui nous révèle, dans une simplicité qui n'est pas ignorance, la candeur de son âme et le calme parfait, le calme divin de sa chair vouée par elle à la virginité : « Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connais pas d'homme ? » L'ange achève son Annonciation : « L'Esprit saint viendra sur vous et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. C'est pourquoi l'Etre saint qui naîtra de vous sera appelé Fils de Dieu (1). »

Quel mystère d'Assomption glorieuse pour la chair virginale de Marie ! Mystère d'Assomption glorieuse pour cette parcelle de chair de Marie que le Verbe de Dieu veut prendre et faire sienne dans l'unité de sa personne divine ! Mystère d'Assomption glorieuse de Marie tout entière à la dignité infinie de Mère de Dieu dans toute sa chair !

Est-il possible que par son intégrité et sa virginité parfaites, par la plénitude de cette grâce dont son âme et son corps n'ont cessé de rayonner dans un exercice d'amour, j'ose dire — et sans doute l'expression sera trop faible encore — dans une respiration d'amour que le sommeil ne peut interrompre et qui, de moment en moment, s'est faite plus ardente et plus suave vers son unique Bien-Aimé, est-il possible que Marie Immaculée ravisse le Cœur de Dieu au point qu'il veuille s'incarner en elle, dans sa chair devenir son Fils, le fruit béni de ses entrailles, et l'élever ainsi dans cette chair *assumere eam* à la dignité infinie de la maternité divine, et qu'en même temps il veuille laisser tomber en ruine un jour ce temple incomparable, ce sanctuaire devant lequel l'Archange Gabriel et tout le ciel avec lui s'inclinent remplis de vénération, ce saint des saints devant lequel il s'arrête lui-même pour, avec un respect réellement infini, en solliciter

(1) LUC, I, 28 sq.

l'entrée ? Ce Paradis délicieux qu'il n'a fait que pour lui, dont il a interdit l'accès toujours et à tout jamais au serpent infernal, où s'épanouissent les plus belles fleurs de toutes les vertus, qui veut n'appartenir qu'à lui, n'être connu que de lui, de lui qui seul peut y pénétrer sans en déflorer la virginale splendeur et qui veut y pénétrer seul pour être de cette virginité singulière l'impérissable gloire dans une œuvre de chair, « que l'Eglise ne rappellera jamais qu'à genoux » (1) ; de ce Paradis Dieu pourrait se désintéresser au point que peu lui importât qu'un jour il soit ravagé des vers et tombe en pourriture ? Oh ! que celui-là le croie possible qui le peut croire ou qui l'ose !

Mais ne suffit-il pas à la sagesse et à la justice de Dieu, à son amour pour Marie qu'il veuille conserver incorruptible cette chair virginale tout en la laissant inanimée jusqu'au jour de la résurrection générale ? Non, car ce miracle ne suffirait pas à exempter de la malédiction générale, portée par lui contre l'humanité pécheresse, cette femme qu'il vient de saluer bénie entre toutes, parce que seule elle a été par lui préservée de la faute originelle, de toute concupiscence, de tout péché, et remplie de grâce, et dont il veut envahir la chair pour en faire sa propre Mère, la source de toutes bénédictions pour la terre et le ciel, la source de sa plus pure gloire.

* * *

L'heure est venue pour Dieu, en effet, de prendre sur le démon l'éclatante revanche dont il l'a menacé aussitôt après la chute de nos premiers parents. Jaloux de leur bonheur, le démon a bouleversé en eux l'œuvre merveilleuse du Créateur, il a en quelque sorte vaincu Dieu dans l'homme et cela à l'aide d'une femme ; par la complicité de cette femme il a anéanti dans l'homme les traits surnaturels de la ressemblance divine, il a tari en leur source les générations divines que Dieu voulait multiplier chez les hommes, et il y a substitué son *semen* à lui, un ferment de mort : le péché, la concupiscence, la corruption de la chair vouée à la mort.

L'heure est venue pour Dieu de prendre sa revanche « par la destruction de toutes les œuvres du démon (2). »

(1) B. JEAN EUDES, op. cit., p. 50.

(2) I. JOAN., III, 8.

Pour que la revanche divine soit complète, pour que du démon la superbe soit écrasée, la jalousie homicide confondue, il faut qu'il soit vaincu par un homme semblable en tout aux autres hommes, « sujet à toutes leurs faiblesses, hormis le péché (1) » ; il faut que cet homme par sa mort, en expiant les péchés des autres, brise la puissance de celui qui fut homicide dès le commencement (2) et à qui appartient l'empire de la mort (3).

Mais pour que rien ne manque à cette revanche divine, il faut encore qu'une femme coopère à cette destruction des œuvres du démon, à l'écrasement de Satan ; et plus cette coopération sera intime, plus elle apparaîtra nécessaire, plus humiliante aussi sera la défaite du démon, plus complet son écrasement, plus éclatante la revanche divine.

Or la coopération que Dieu demande de Marie ne saurait être plus intime, elle ne pourrait apparaître plus nécessaire, puisqu'il sollicite son consentement même à l'Incarnation du Verbe en son sein, uniquement en vue de la Rédemption du monde par le sanglant sacrifice de la Croix.

On ne peut douter, en effet, que Dieu ait révélé à Marie tout le plan de la Rédemption. Agir autrement, demander à la Très Sainte Vierge de devenir sa Mère et lui laisser ignorer la raison sanglante et les conséquences épouvantablement douloureuses de cette maternité aurait été, ni plus ni moins, surprendre sa bonne foi ; le supposer serait un blasphème ; donc nous devons croire que Dieu fit connaître à Marie soit par la voix de l'archange Gabriel, soit directement par une communication de sa lumière divine, à peu près de la même façon qu'en un moment, au moment redoutable où notre âme paraîtra devant lui pour être jugée, il nous fera voir d'un coup toute notre vie, Dieu fit connaître à Marie quelles seraient la passion et la mort de Celui qui allait être son Fils. Ce corps qui allait se former en elle du plus pur de son sang et qui serait adorablement beau de tous les reflets de la beauté divine unie à lui en unité de personne, elle le vit, dans une lumière prophétique, à l'horizon sur la colline du Golgotha, couvert de plaies et d'ignominies, couronné d'épines et cloué à la croix. Oui, Marie vit alors tout cela, c'est à tout cela

(1) *Heb.*, IV, 15.

(2) *JOAN.*, VIII, 44.

(3) *Heb.*, II, 14.

qu'elle donna son consentement en répondant à saint Gabriel : « Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. Fiat ! » (1).

Avoir un fils, le plus beau, le plus aimant, le plus saint de tous les fils, le Fils unique de Dieu, vouloir jouir délicieusement de sa compagnie, et avoir continuellement devant les yeux la croix infâme dressée pour son supplice ! Oh ! cela, non ! jamais ! jamais ! — Fiat ! répond Marie. — Mais, ô Mère infortunée, quand vos lèvres effleureront son front candide, vous croirez les déchirer à la couronne d'épines ! Quand vous serrerez ses mains entre les vôtres, vous sentirez un même clou les traverser toutes ! — Fiat ! répond Marie. — Mais enfin, ô pauvre Mère, après avoir vécu ainsi dans la douleur chaque jour de la vie de votre divin Fils, vous devrez, marchant sur ses traces ensanglantées, gravir le Calvaire et rester là debout au pied de sa Croix, victime avec lui, communiant à toutes ses souffrances, à toutes ses ignominies, à tous les abandons affreux de son agonie et de sa mort ! — Fiat ! répond Marie. Elle n'hésite pas, car elle ne veut être que l'humble servante du Seigneur dans l'accomplissement de ce plan admirable de la Rédemption qu'il daigne lui révéler et dont la réalisation dépend de l'héroïsme de son amour pour lui et pour les hommes. Elle n'hésite pas, car il y va de la gloire de Dieu et du salut des hommes. Il faut que le Christ souffre pour entrer dans sa gloire, il faut que le Christ meure pour ressusciter glorieux et affirmer ainsi à tous les siècles dans son triomphe sur Satan, prince de la mort, son triomphe sur Satan, instigateur du péché.

Fiat ! répond Marie. Alors « le Christ Jésus, tout Dieu qu'il est, s'est anéanti dans le sein de la Vierge en prenant la condition d'esclave, en se rendant semblable aux hommes en tout ce qui a paru de lui, le Christ Jésus s'est abaissé se faisant obéissant jusqu'à la mort, jusqu'à la mort de la Croix, mais à cause de cette mort il a été couronné de gloire et exalté au plus haut des cieux, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans les cieux, sur la terre et dans les enfers (2). » Dans les enfers tout genou fléchit et Satan se tord écrasé sous les pieds meurtris par lui, par lui ensanglantés de son vainqueur. Jésus, en effet, tandis qu'il semblait, en mourant cloué à la croix, succomber sous les coups de la

(1) *LUC*, I, 38.

(2) *PHIL.*, II, 7 sq. — *Heb.*, II, 9.

puissance des ténèbres, Jésus ne faisait que poser la condition de cette glorieuse Résurrection qui devait consommer et révéler tout ensemble son triomphe sur elle. *Nonne haec oportuit pati Christum et resurgere et ita intrare in gloriam suam?* (1).

*
* *

Mais ne faut-il pas aussi qu'à la gloire du Christ ressuscité participe la chair de la Mère, puisqu'il a fallu que cette divine Mère consentit et coopérât dans sa chair, de si intime façon, à la passion et au triomphe de son Fils?

Eh quoi ! Alors que l'amour infini qu'il a pour sa Mère suffirait à nous faire croire qu'il la ressuscitera glorieuse aussitôt après sa mort, le divin Fils de Marie laisserait tomber en pourriture la chair très sainte préservée par lui de toute corruption dans la conception même et toujours, cette chair pénétrée par lui de la plénitude de sa grâce, cette chair fécondée par la vertu du Saint-Esprit, cette chair remplie de la plénitude de la divinité, cette chair devenue sa maternelle demeure, son vivant berceau ; — cette chair qui est pour Marie le principe d'une ressemblance merveilleuse avec Dieu le Père (2), le principe d'un rapprochement (3) qui la rend presque son égale (4) en l'élevant à une dignité en quelque sorte infinie (5) ; — cette chair qui lui a donné la vie, que par son incarnation et par sa naissance il a deux fois consacrée inviolable (6) ; — cette chair à laquelle le monde doit l'effusion de la lumière éternelle (7), qui a dissipé les ténèbres de la cécité, les

(1) Luc, XXIV, 26, 46.

(2) « Quem Cor supremi Numinis
Effundit orbi Filium
Effundit et Cor Virginis
Imago Regis Cordium. »

B. JEAN EUDES : *Off. Cord. B. M. V. ad Matut. Hymn. Cf. aussi Œuvres comp. VI, p. 75.*

(3) « Tota pulchra, tota Deo propinqua ». (Saint JEAN DAMASCÈNE, *Orat. 1 de Nat. B. V. ap. Off. Cord. B. M. V. 6^e die inf Octav. lect. 6^e*).

(4) « Oportuit enim, ut sic dicam, feminam elevari ad quamdam æqualitatem divinam » (Saint BERNARDIN, *Senen. serm. V de Nat., B. M. V., cap. XII. Ibid. die octava, lect. 4^e*).

(5) « B. Virgo ex hoc quod est mater Dei habet quamdam dignitatem infinitam ex bono infinito quod est Deus ». (*Saint Th. I, q. 25 a 6 ad 4^{um}*).

(6) *Fest. Nativit. B. M. V. (8 sept.) et Visitationis (2 julii). Secret. Miss.*

(7) *Præfat. B. M. V.*

ténèbres de l'ignorance, vaincu les ténèbres du péché, triomphé des ténèbres de la mort et de la puissance même des ténèbres ; — cette chair source de vie, de lumière, de grâce, de gloire, lui la lumière éternelle, lui la splendeur de la gloire du Père, la splendeur de la gloire de sa Mère, lui la Résurrection et la Vie, il la laisserait crouler en ruines, devenir moins que le fumier le plus fétide, disparaître dans les ombres de la mort en une poussière d'atomes qu'un souffle suffit à dissiper ? Ce serait une profanation sacrilège doublée d'une ingratitude, triplée d'une injustice.

Eh quoi ! Prêtre et Victime du sacrifice unique qui suffit à la Rédemption, il oublierait qu'il a été fait Prêtre et Victime dans les profondeurs de ce sanctuaire, dans les entrailles de cet autel béni entre tous, du consentement héroïque de cet autel vivant ? Fils en même temps que Prêtre et Victime, il oublierait la participation magnanime, sollicitée d'ailleurs par lui comme nécessaire selon ses propres desseins, la coopération on ne peut plus intime et continue de sa divine Mère à son sacrifice depuis le premier moment de son incarnation jusqu'à son dernier soupir de supplicé ? — Triomphant dans sa chair ressuscitée, il oublierait qu'en un sens très vrai il est redevable à sa Mère, à la chair de sa Mère, de la gloire impérissable de sa Résurrection ? — Mais oublier cela, ne serait-ce pas renier sa Mère ? la mépriser dans ces liens de chair et de sang indissolubles pourtant entre lui et elle ? la mépriser jusque dans son amour, puisque c'est uniquement par amour pour lui qu'elle a voulu de tout son cœur avoir avec lui ces liens de chair et de sang ?

Non ! Jésus ne peut renier ainsi sa Mère, parce qu'il est l'amour filial infini répondant à l'amour de la plus aimante et de la plus sainte des Mères. Non ! Jésus ne peut renier ainsi sa Mère, car se serait se renier lui-même, se renier dans sa propre mission, dans son rôle essentiel de Rédempteur des hommes, de vainqueur du démon, unique motif de son Incarnation. Quelle infernale joie, en effet, quelle vengeance ce serait pour Satan dans sa défaite même, si la chair de Marie, après avoir été, non pas en métaphore mais en une sublime réalité, la Porte du Paradis des cieux, s'écroulait vermoulue, vermoulue à tel point que les hommes n'en puissent relever aucun vestige et que lui-même Satan, en rampant dans la poussière, n'en trouve nulle trace ! Infernale joie pour Satan d'échapper à l'écrasement total, puis-

qu'il lui serait permis de s'estimer vengé par la disparition de la chair de Marie dans son empire de ténèbres de tout ce qu'elle a été, de tout ce qu'elle a fait contre lui ! Marie victorieuse du démon dans sa chair par son Immaculée Conception, son intégrité, sa plénitude de grâce, sa maternité divine, son fruit béni, Marie corédemptrice dans sa chair, Marie serait elle-même et resterait dans la mort la vaincue du démon ! Ainsi se trouverait ébranlée l'idée fondamentale du plan providentiel de Dieu sur elle, ainsi serait sabotée la revanche divine qui est le fond même de notre Rédemption ! A d'autres ! *Mea est ultio, mihi vindicta et ego retribuam, dicit Dominus*. A moi la revanche ! dit le Seigneur (1). Dieu ne peut tolérer que Satan, vaincu par sa mère et par lui, darde sur lui des flammes insolentes du tas de poussière où se serait dissous le cadavre de la Corédemptrice. Qu'il l'écrase donc sous le pied glorieux de sa Mère, sous la honte d'être vaincu complètement par une femme, car le maudit ricanerait encore, s'il voyait la porte du Paradis, même intacte dans sa structure, même couverte de l'or et des pierreries des chrétiens et assaillie de leurs prières, déjetée sur terre loin du paradis et marquée par lui de son empreinte d'infamie, de son sceau de puissance des ténèbres, de Prince de la mort. Non ! la Porte du paradis ne peut être qu'à sa place, son Assomption s'impose ; les anges la réclament pour s'incliner devant elle et lui redire avec Gabriel : *Ave, gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus* ! Ils la réclament parce que, mère de leur roi, elle est leur reine dans sa chair dont ils ont annoncé la gloire au plus haut des cieux en même temps que l'avènement sur la terre dans la nuit lumineuse de Noël.

Et nous n'avons-nous pas le droit plus encore que les anges, non plus de réclamer, mais de proclamer son Assomption ? Tout pécheurs que nous soyons, nous sommes ses enfants ; si elle est leur reine, elle est notre mère, notre mère par une maternité spirituelle sans doute, mais qui lui a pris tout son cœur, mais qui lui tient au plus profond des entrailles là où s'est incarné le Verbe, là où se faisant son Fils et nous prenant pour frères, il nous a donné par là même la meilleure des mères. Elle est donc notre mère à nous aussi dans sa chair et par sa chair, et c'est lui qui

(1) Deut., XXXII, 35. Rom., XII, 19.

nous l'a donnée, donnée tout entière corps et âme. Ce qu'il donne, il ne le reprend pas. Qu'a-t-il donc fait du corps de notre mère ? S'il l'a laissé sur la terre, nous ne savons ce qu'il est devenu et cela est indigne de nous il est vrai, encore plus indigne de lui qui ne pouvait pas permettre, qui ne devait pas tolérer qu'on l'oublât, qu'on le perdît. Pouvons-nous supposer qu'il nous l'a caché ? Non ! il n'en avait pas le droit, car c'eût été nous reprendre, nous dérober ce qu'il nous a donné et ce qui est, après lui, notre plus précieux trésor : le cœur, la chair de notre Mère.

Seigneur, nous ne vous ferons pas l'injure de « chercher parmi les morts » et de pleurer « celle qui est vivante », « elle n'est point ici-bas, mais elle est ressuscitée (1). » Tout ce que vous avez fait en elle et par elle nous le dit ; tout cela c'est votre regard, c'est votre geste qui nous la montre près de Vous au paradis, vivante dans sa chair virginale, « exaltée au-dessus de toute créature, environnée de tous les honneurs dus à une telle Mère, de toute la gloire méritée par un tel Fils (1) », mais aussi toujours palpitante d'amour maternel pour nous, et c'est votre voix qui nous répète : « *Ecce Mater mea et Mater vestra* ».

(1) LUC, XXIV, 5.

(1) SAINT BERNARD. Sermon. 1 de Assump. B. M. V. Brev. Rom. 19 august. lect. 5^a.

Henri JALABER (diocèse de Nantes).
Prêtre de la Cong. de Jésus et Marie (Eudistes)
Sup. du Séminaire de la Sainte Famille.
Gysegem (Belgique).

Nihil obstat

J. PLANDIÈRE

Pr. Eudiste.

Die 16 Julii 1925.

L'ASSOMPTION DE LA SAINTE VIERGE

Sa connexion avec ses autres privilèges.

Thèse des Pères Oblats.

EXPLICATIONS GÉNÉRALES.

L'Assomption de Marie a *peut-être* été révélée à l'Eglise par l'Ecriture elle-même. En tous cas *certainement* elle a été révélée par la Tradition apostolique dogmatique.

L'Assomption se trouve-t-elle dans le Dépôt de la Tradition comme révélation *explicite* spéciale ou comme révélation *implicite* seulement ?

La Révélation implicite d'un dogme se fait par la révélation d'une vérité dans laquelle ce dogme est contenu, non pas seulement de contenance potentielle, confuse ou indéterminée, mais de contenance actuelle précise et déterminée.

C'est ainsi que la sainteté immaculée transcendante de Marie, sa virginité tout à fait à part, sa maternité divine, sa maternité corédemptrice, son rôle d'Eve nouvelle avec l'Adam divin dans la destruction de l'œuvre de Satan, — ont été proposés, dès les origines, par l'enseignement des Pères et des Docteurs, comme contenant plus ou moins rigoureusement le fait de l'Assomption glorieuse de Marie.

Nous allons examiner ici et établir, nous en avons la conviction, le bien fondé de ces assertions, de ces *Raisons théologiques*, comme il les faut appeler.

Notions préliminaires.

Pour nous préparer à bien comprendre la portée de ces raisons et raisonnements théologiques, rappelons-nous les quelques notions suivantes, souvent oubliées.

Il s'agit maintenant de raison théologique, non de raison naturelle.

La raison théologique, c'est la foi elle-même, l'intelligence pénétrée de lumière divine, qui cherche, en s'analysant profondément, à voir en elle-même toute la vérité cachée en ses mystérieuses profondeurs.

Cette vérité, cachée au premier regard explicite, l'analyse profonde la fait surgir et sortir en conclusion explicite. Or cela peut se faire par [mode de connexion] nécessaire ou de connexion de simple convenance.

Les *connexions* ou *raisons de simple convenance* font bien voir entre la conclusion étudiée et diverses vérités surnaturelles ou même naturelles, des harmonies qui contribueraient fort bien à la beauté de l'ordre créé par Dieu Sagesse et Bonté Infinie ! Mais Dieu reste tout à fait libre, dans sa Volonté transcendante à toutes nos conceptions, libre de créer ce qui Lui plaît, sans être lié par ces convenances d'harmonies que perçoit notre petite raison. Aussi les conclusions tirées de là ne dépassent pas de soi la région du probable : ou plutôt elles servent surtout à illustrer et confirmer une vérité déjà connue par ailleurs.

Mais l'analyse de la foi peut aussi arriver à des certitudes par voie de raison théologique, et cela par deux chemins.

Le premier chemin est celui de la *déduction directe*. La foi en la présence réelle de Jésus-Hostie, par exemple, si elle s'analyse bien, se verra croire à une réalité profonde qui comprend Transsubstantiation, existence par mode de substance, permanence d'accidents réels sans substance propre, etc... Et c'est ainsi que plusieurs dogmes de la Marialogie contiennent l'Assomption de Marie.

La raison théologique peut encore arriver à la claire vérité par le sentier des *convenances nécessitantes*. Certains répugnent à admettre cette alliance de mots : convenances nécessitantes. La raison humaine peut-elle bien dans la Liberté infinie même découvrir des nécessités ? Mais oui assurément, car la convenance d'une chose, qui est sa belle adaptation à l'ordre, cette convenance peut être double : il y a les simples convenances dont nous avons parlé plus haut ; et il y a des convenances dont le contraire est... inconvenant et donc impossible dans un plan bien ordonné, dans un ordre infailliblement parfait.

Dans l'ordre divin, infailliblement parfait toujours en tant qu'il vient de Dieu, pouvons-nous découvrir des convenances à contraire inconvenant, impossible ? Faisons ici une lumineuse distinction avec l'illustre théologien qu'est le R. P. Mattiussi (brochure latine sur l'Assomption, art. 4 — ou livre italien publié en 1924, chap. 5). Distinguons dans un ordre divin créé ce qui est le principe d'existence de cet ordre — et puis ce qui en est la constitution jusqu'à l'achèvement terminal. Dieu, par exemple, peut créer une Vierge Mère divine ou ne pas la créer : là-dessus notre esprit ne peut percevoir que des raisons de simple convenance. Mais s'Il l'a créée, il faut qu'Il crée tout un ordre marial dont la fin ne contredise pas le commencement ; s'Il la crée en état de triomphatrice de Satan, Il ne peut pas ensuite même pour un instant, la soumettre à Satan, car admettre que Dieu commence quelque chose et qu'Il le laisse positivement inachevé, mutilé, serait absurde. Et voilà encore une source de Raisons théologiques solides, bien que plus délicates, pour prouver que Marie devait, peu après sa mort, être ressuscitée et glorifiée en toute sa sublime personnalité par une Assomption qui répondît à l'ascension de son Fils Jésus.

Importance de cette étude.

Ne croyons pas que cette étude n'ait qu'une importance secondaire, vu que nous avons de par ailleurs des arguments faciles et solides. Même en admettant cette affirmation, rappelons-nous la doctrine de saint Thomas (Quodlibet IV, art. 18). Les preuves d'autorité, dit-il, « donnent la certitude à l'auditeur que la chose est, mais n'en donnent aucunement la science ni l'intelligence et laissent (à ce point de vue) l'esprit tout vide. » L'esprit n'a, en effet, vraiment la science, l'intelligence d'une chose, que lorsqu'il en sait le pourquoi, la nature — et si les preuves d'autorité sont proprement les arguments qui établissent l'existence des dogmes, les raisons théologiques seules en donnent l'intelligence avec le vrai sens et la valeur complète.

Ce sont donc les raisons, mettant en connexion le mystère de l'Assomption avec toute la théologie mariale, qui feront comprendre la vraie nature et la vraie portée de cette résurrection de Marie et de cette glorification de Marie qui devaient être bien différentes de toutes les autres résurrections et glo-

rifications, différentes autant que Marie Mère divine se distingue des simples serviteurs de Dieu : *Inter Matrem Dei et servos Dei infinitum est discrimen*, a dit saint Pierre Damien.

D'ailleurs la Raison théologique qui cherchera cette science de sa foi, n'est pas une « raison simplement personnelle », raison d'ordre scientifique humain, travail privé d'un théologien essayant personnellement l'analyse d'un mystère divin. N'oublions pas qu'il y a une raison théologique catholique ; c'est celle des théologiens et aussi des simples fidèles dont le « sens » va souvent bien loin dans le vrai divin, mais en tant que garantie par le magistère assisté de l'Esprit Saint. Ah ! qu'il y a de gens, même de docteurs dans l'Eglise, qui mésestiment ce « sens catholique » qu'il faut consulter *in humilitate et oratione*, lequel fait participer à l'Assistance directe, actuelle, vivante, de l'Esprit Saint lui-même et de Jésus dans son Eglise. Combien de raisons théologiques privées, trop rationalistes, pas assez surnaturelles, en Marialogie, en Christologie, en Ecclésiologie, etc. ! C'est donc dans la lumière de la raison théologique catholique que nous allons essayer d'étudier l'Assomption de Marie.

Et pour achever de montrer l'importance de ce point de vue, remarquons avec soin que la valeur du fait de l'Assomption n'est pas purement et d'abord historique, mais essentiellement dogmatique, c'est-à-dire qu'elle lui vient non pas tant de sa révélation divine directe, que de sa place dogmatique dans toute la théologie de la Sainte Vierge.

Ceci est prouvé d'abord par la croyance actuelle de l'Eglise laquelle croit à l'Assomption comme à un des mystères intégrant la vraie notion de Marie, la notion dogmatique elle-même. Dire que Marie n'a pas eu d'Assomption, pour l'ensemble de l'Eglise, pasteurs et fidèles, ce serait changer l'idée même de Marie, plutôt que nier une tradition historique ; Marie devrait être une autre créature, une autre création divine ! Croire à une Marie morte corrompue dans sa chair au tombeau, maintenant au ciel comme une simple âme bienheureuse ! non, ce serait changer toute la « religion » mariale, si on me permet cette expression vulgaire, mais claire et significative.

D'ailleurs la tradition ancienne, patristique et théologique, a vraiment le même sens lumineux là-dessus que l'Eglise actuelle. C'est bon au Dr Ernst de nous affirmer que les Pères et les Litur-

gies et les théologiens n'ont jamais pensé qu'à des figures de rhétorique et à des accommodations oratoires quand ils disent que la Mère divine, la Vierge incorruptible, l'Immaculée, la Bien-Aimée de Jésus et du Père et de l'Esprit Saint *ne pouvait pas* être abandonnée à la malédiction, à la honte, à la défaite du tombeau, etc. Mais il faut ou ne pas les avoir lus et affirmer qu'ils ont dû parler ainsi, parce que « la critique » l'a décidé ! ou les avoir lus avec des lunettes doublement faussées : interceptant toute lumière de raison théologique comme toute lumière de saine critique objective.

J'emploie de gros mots ; mais c'est contre des affirmations si énormes ! Les études patristiques, liturgiques, historico-théologiques le démontreront amplement.

Division.

Nous allons maintenant parcourir les diverses raisons théologiques apportées pour conclure à l'assomption de la Béni Vierge Marie. Elles sont nombreuses, à en considérer les multiples nuances.

Benoît XIV, cité et suivi par les 204 signataires du postulat proposé au Concile du Vatican, les avait résumées en les suivantes :

1. Ex dignitate Matris Dei.
2. Ab excellenti Virginitate.
3. Ab insigni super omnes homines et angelos sanctitate.
4. Ex intima cum Christo Filio conjunctione et consensu.
5. Ex Filii in Matrem dignissimam affectu.

(De Canon. Sanct. I. C. 42, n° 15).

Le R. P. Mattiussi développe 9 arguments dans son livre tout récent. Marie a été pleinement glorifiée en son Assomption, parce que :

1. Mère divine.
2. Chair consacrée divinement.
3. Vierge incorruptible.
4. Rachetée de façon unique : Immaculée Conception.
5. Corédemptrice.
6. Pleine de grâce parfaitement.
7. Triomphatrice de Satan.
8. Médiatrice universelle.
9. Reine du Ciel.

Il semble qu'on peut ordonner ces diverses considérations dans le schéma suivant :

§ I. — *Marie en Elle-même.*

1. Maternité divine.
2. Immaculée Conception.
3. Virginité.
4. Plénitude de grâces.

§ II. — *Marie et sa Mission.*

1. Nouvelle Eve.
2. Corédemptrice.
3. Rôle céleste de Marie, notre Mère, Médiatrice universelle et Reine du Monde.

§ III. — *Marie objet d'amour et de culte.*

1. Dieu le Père.
2. Jésus.
3. Nous.

LES RAISONS THÉOLOGIQUES

§ 1. — MARIE EN ELLE-MÊME.

1. *Maternité divine* (Dignité et prédestination générale de Marie).

Essayons d'abord de fixer sur Marie un regard d'ensemble, mais dans la lumière du sens catholique.

Marie est cette créature que Dieu a aimée au-dessus de toutes les autres, plus que toutes les autres ensemble. De toute éternité Dieu a choisi Marie comme sa Fille bien-Aimée en qui Il mettrait toutes ses complaisances, tout son amour, toutes ses grâces, toutes ses gloires : tout ce qu'Il voulait épancher, par parcelles, de sa bonté infinie, sur sa création.

Nous ne disons pas que Marie est tout cela par elle-même, pour elle-même, directement et isolément pour ainsi dire, — mais avec Jésus, en Jésus, pour Jésus, par Jésus.

Jésus, c'est tout le créé divinisé, fait Dieu substantiellement. Mais tout ce créé divinisé, tout Jésus a été donné à Marie : voilà le mystère de Marie. Marie est la créature à qui Jésus a été tout donné, donné comme fils et vrai enfant, au sens le plus plein

du mot, en un sens bien plus profond que pour les maternités humaines : car Marie est *Vierge Mère* divine et c'est au fond de son âme que son libre *Fiat* la livre à l'Esprit Saint et au Père et au Verbe.

Jésus donné ainsi à Marie, l'élève si profondément en la Divinité des Trois Adorables, que tout don créé sera infiniment inférieur à ce premier don, fondement d'une dignité en un sens vraiment infinie.

Et comme, en notre ordre, Dieu verse les richesses de ses faveurs, grâces et gloires, suivant les dignités surnaturelles ; comme il a donné la plénitude de tout bien créé à l'humanité de Jésus substantiellement unie au Verbe ; ainsi en Marie, parce que Mère de ce Dieu-Homme, Dieu a reversé la même plénitude de biens créés, mais d'autre façon, *in Mariam vero totius gratiæ, quæ in Christo est, plenitudo venit, quamquam aliter* (1).

En Marie toutes les grâces, toutes les gloires, tous les dons, toutes les puissances, à mesure que son état peut le recevoir.

Jésus et Marie, le Dieu incarné et sa Mère, dans le plan divin actuel, sont donc un seul Principe divinement parfait lui-même, de tout le bien créé, au moins pour l'humanité régénérée. C'est ce que la tradition a très catégoriquement exprimé en disant que Marie est la nouvelle Eve du nouvel Adam divin. D'ailleurs que cette vision de Marie que j'ai essayé de décrire, soit bien celle que Dieu même a révélée d'Elle à son Eglise, je n'ai pas à le démontrer ici : c'est chose faite dans les précédents Congrès.

S'il fallait analyser les divers éléments de cette idée divine de la Mère de Dieu, il faudrait montrer la *Maternité divine* au centre de tout ce tableau de gloire et de constitution surnaturelle de Marie. Comment la Maternité divine est-elle centre, source de toutes ces grandeurs merveilleuses ? Par une déduction purement abstraite et comme métaphysique ? Nous ne voulons pas le dire. Quelques auteurs se sont là-dessus figuré qu'il fallait pouvoir le dire pour que la maternité divine fût un vrai argument théologique, prouvant par exemple l'Assomption (2).

Mais non pas, il y a là une vraie erreur de méthode théologique. La raison théologique n'argumente pas uniquement avec des concepts abstraits pour se demander par exemple : qu'est-ce

(1) Sermon pour le 8 décembre, 2^e Nocturne sous le nom de Saint-Jérôme.

(2) Bellamy, Dom Renaudin.

que la maternité divine « *ut sic* » exige de Dieu pour Marie absolument considérée : immaculée conception ? mort ? résurrection ? plénitude de sainteté ?

Car nous concédons que le surnaturel est tellement au-dessus de nos pensées qu'il est bien difficile souvent (je ne dis pas : toujours) de conclure à des rapports nécessaires essentiels en procédant a priori.

Mais la raison théologique argumente sur la *foi concrète révélée* ; elle prend *l'ordre divin actuel* ; et nous n'avons plus à deviner les lois possibles de cet ordre divin ; nous avons à étudier celui-ci d'après ses lois actuelles constatées.

Une des lois de cet ordre divin, loi manifestée en Jésus d'abord qui est l'exemplaire universel, puis dans les membres de Jésus, les saints, etc., est celle-ci : Dieu verse, comme nous l'avons dit, grâce, gloire, dons, faveurs créés sur une créature dans la mesure où celle-ci est unie à Dieu. Ainsi tout le plérôme créé en Jésus, Homme substantiellement Dieu, puis dans ses divers membres partiellement d'après l'intimité de leur union divine accidentelle. Mais l'union divine en Marie, par la maternité touche à l'ordre substantiel physique, bien au-dessus des autres unions simplement morales. Donc la Maternité divine en Marie, vu le plan divin actuel est bien la source de toutes les faveurs divines accumulées en Marie, en plénitude semblable à celle de Jésus Lui-même ! *totius gratiæ plenitudo... quamquam aliter* !

L'application de ces Principes à l'Assomption est maintenant facile.

Avec Jésus, Marie est ici-bas constituée dans un état si divin qu'elle aurait dû immédiatement jouir de toutes les béatitudes et glorifications, plus que nos premiers parents dans l'Eden innocent, plus que les Bienheureux fixés au service éternel de Dieu. Ceci est incontestable de Jésus et donc aussi de sa Mère de par la loi de parité énoncée plus haut. Si pour un temps, Marie avec Jésus, passe par un « *status viæ* » passible et mortel, c'est uniquement à cause de la mission qu'à cette Mère divine, avec le Dieu incarné Rédempteur, le Père infini a confiée par amour pour l'humanité coupable.

Mais en eux-mêmes, Jésus parce que Dieu, Marie parce que Mère de Dieu, n'ont absolument rien à voir avec les lois de misère,

de déchéance, de souffrances, de mort qui nous régissent nous les déchus et les esclaves de l'empire du Mauvais.

Et par conséquent une fois la mission rédemptrice et corédemptrice pleinement accomplie, tous les droits de l'Union hypostatique et de la Maternité divine s'épanouissent à jamais en glorification suprême.

Il suffit maintenant d'ajouter que la mission de Jésus et de Marie comprenait la mort et un bref séjour dans le tombeau (1), mais absolument rien au-delà.

Et donc après une courte Dormition de la Mère Corédemptrice, ce fut sa Résurrection immédiate et sa très glorieuse Assomption au plus haut des cieux pour la plus grande gloire de Dieu son Fils, puisque tout en Elle est pour Lui.

Ajoutons là-dessus cette considération spéciale que la Maternité divine sacre tout particulièrement la très pure chair, le corps *immaculé* de Marie. En comparaison avec lui qu'est-ce que l'arche au bois incorruptible, dans l'ancienne Alliance, consacrée par une ombre de présence divine? Qu'est-ce que nos temples sacrés, nos autels, nos ciboires même et nos calices consacrés en or pur pour le contact indirect avec la présence réelle de Jésus? « Le sceau de la maternité est imprimée, a-t-on pu dire, plus dans le corps que dans l'âme » (Merkelbach).

Cette chair divinisée : *caro Mariæ, caro Christi Dei*, comment aurait-elle pu tomber en pourriture ou même simplement rester dans les hontes de la terre?

Les corps des bienheureux ressuscités deviendront glorieux par le contact même avec l'âme béatifiée en Dieu! Mais que dire du corps qui a été en contact substantiel direct avec la Divinité!

Nos corps, de par leur contact avec Jésus Eucharistie, contact indirect à travers les accidents de l'hostie — reçoivent en eux un titre de soi infaillible, un germe de soi incorruptible pour la résurrection glorieuse éternelle. Que dire de la présence ineffable du Dieu incarné à l'intime de la vie corporelle de Marie, mais par une intimité vitale immédiate, pendant de longs mois ne faisant qu'une vie de leurs deux vies!

Enfin ce corps très sacré de Marie, sacré assurément plus que toutes les reliques des saints, quels honneurs ne mérite-t-il pas?

(1) Voir Rapport spécial sur la mort de Marie sans dissolution sépulcrale.

Dieu a fait des miracles pour laisser à notre culte les reliques de plusieurs de ses bien aimés serviteurs. Et le corps de sa Mère, qu'en a-t-Il fait? Quels honneurs lui a-t-Il fait rendre par l'Eglise? Aucun sur la terre! Ah! sans aucun doute possible, c'est que seuls les honneurs de la gloire céleste étaient convenables et proportionnés à ce corps très sacré de Marie, sacré comme infiniment par la maternité divine elle-même.

2. *L'Immaculée Conception de Marie.* — Marie, Mère divine a été comblée de dons divins. En plusieurs d'entre eux, dogmes de notre foi, nous allons constater des harmonies spéciales avec l'Assomption qui font pour celle-ci de vraies Raisons théologiques.

Et d'abord l'Immaculée Conception. Rappelons que nous ne considérerons pas cette grâce de Marie abstraitement. Quand on écrit longuement pour montrer qu'une créature pourrait être créée immaculée et cependant mourir et rester au tombeau, tout le long de ces pages nous disons: d'accord; mais ce n'est pas la question.

Notre raison théologique est celle-ci, éclairée de la lumière même de la tradition catholique: l'Immaculée, dans notre ordre actuel, parce que immaculée, ne pouvait pas subir la malédiction du tombeau, mais bien vite devait ressusciter et être glorifiée en tout son être, puisqu'en tout cet être il n'y avait absolument rien qui la soumit aux lois du péché et des peines dues au péché. En effet, dans l'ordre divin actuel que nous étudions, l'unique raison du sépulcre ignominieux et de la résurrection différée au jugement général, c'est le péché. Le sépulcre ignominieux, c'est la dissolution sépulcrale, objet précis de la 3^e malédiction lancée par Dieu contre Adam et Eve prévaricateurs — et c'est aussi l'emprisonnement sous terre de nos restes matériels à travers tous les siècles qui voient l'humanité déchue accomplir ses destinées, jusqu'à la restauration finale parfaite et universelle.

Or Marie est Immaculée; c'est-à-dire créature qui, pour elle-même, n'a rien à voir avec le péché, et donc avec les suites, quelles qu'elles soient, du péché. En Marie pas de loi de concupiscence, pas de loi de mort, pas de loi de souffrance, comme lois pénales: ce serait contradictoire de les admettre. La raison théologique avançant ici, non pas seulement par le sentier des

convenances nécessaires, mais par le chemin de la déduction certaine, conclut donc que Marie Immaculée n'a pas pu être vaincue par la mort.

Nos premiers parents sans le péché, ne devaient-ils pas passer directement de l'Eden au ciel de la gloire totale en corps et en âme ? Or Marie, par rédemption spéciale préservatrice, est restée, Elle, dans l'état de l'Eden. Au sortir de la vie terrestre, Marie devait donc absolument être glorifiée tout de suite en corps et en âme.

Et pourtant Marie est morte. Mais Jésus aussi est mort ! Ils sont morts, non en vertu de la loi du péché puni par la mort, mais en vertu de l'amour rédempteur où Dieu le Père les a faits entrer pour nous sauver. Ce qui de souffrance et de mort nous sauve, Jésus et Marie l'acceptent de Dieu, « *Sicut mandatum dedit mihi Pater, sic facio* ». Mais imaginer que Dieu pourrait encore leur demander ou imposer des misères « *defectus* » des sacrifices, comme à nous déçus, sans rapport avec la Rédemption (comme la dissolution sépulcrale), ou bien encore imaginer que Jésus ou Marie auraient pu renoncer à quelque don et privilège de leur état : comme incorruptibilité, résurrection, glorification immédiate, c'est simplement contradictoire et même inintelligible.

Concluons avec saint Thomas : *Tertia maledictio fuit communis viris ac mulieribus, scilicet ut in pulverem reverterentur. Et ab hoc immunis fuit Beata Virgo, quia cum corpore assumpta est in cælum. Credimus enim quod post mortem resuscitata fuit et portata in cælum.*

3. *Virginité de Marie.* — La Mère divine est Vierge ; on peut même prouver, croyons-nous, qu'elle doit l'être nécessairement : sa maternité ne pouvant engendrer un Enfant-Dieu, je dis non pas un enfant qui sera Dieu, mais un Dieu formellement engendré d'elle, que si cette maternité est fécondée par une vertu tendant directement à produire une nature humaine hypostasiée en Personne divine. Et cela ne peut se faire qu'avec une vertu formellement divine, que si Marie est vierge, épouse de l'Esprit Saint Lui-même.

Marie est ainsi Vierge *in Conceptione*.

Après cet immense miracle de la virginité maternelle, Dieu

Jésus évidemment aime tellement la pureté absolue de sa mère et veut tellement l'affranchir de tout ce qui touche à nos misères grossières et charnelles et honteuses, qu'Il naît de Marie simplement comme un rayon de lumière, dans un miraculeux et suave passage de son sein en ses bras, sur son cœur, près de ses lèvres maternelles. C'est la merveilleuse virginité *in partu* ; miracle immense de nouveau ; celui de la résurrection, où son corps glorieux passe à travers la roche insensible, est du même ordre, mais moins grand.

Ah ! que Dieu a aimé cette intégrité incorruptible de tout l'être de Marie : Dieu le Père qui voulait en elle reproduire une vive image de sa génération lumineuse éternelle, — Dieu le Verbe qui ne voulait que consacrer et non pas diminuer en rien l'intégrité intimement scellée de sa Mère, — Dieu l'Esprit Saint, l'Epoux divin, à l'amour infiniment au-dessus de ces forces matérielles qui ne peuvent agir qu'avec des destructions ou des corruptions.

Marie en tout son être virginal est ainsi devenue toute divine *Tu es facta tota divinitus*, toute esprit, même en sa chair, autant que chair peut le devenir.

Et maintenant cette chair virginal plus spiritualisée, plus divinisée que les corps glorieux cent fois, préservée de toute corruption par les plus grands miracles quand ils étaient nécessaires, — pouvait-elle être abandonnée aux corruptions les plus radicalement destructrices et ignominieuses de la tombe ? Non, Dieu ne serait pas conséquent avec Lui-même et la fin de son œuvre contredirait tout le travail dépensé en cette œuvre, si nous l'admettions.

Une pareille virginité (je ne dis pas la virginité abstraite) logiquement exigeait l'incorruptibilité sépulcrale, ce qui concrètement inclut l'Assomption.

4. *Plénitude de grâce en Marie.* — Marie, Mère divine est pleine de grâce. La théologie traditionnelle interprète cette affirmation en ce sens que toujours en Marie, toutes les grâces, toutes les faveurs compatibles avec son état, lui furent données avec effusion par l'Amour divin du Père, du Fils, de l'Esprit Saint.

Penser qu'à un moment de son existence et dans un état donné, Marie aurait été privée de quelque don divin qui dans

l'ordre actuel convient de façon quelconque à cet état — à fortiori si ce don a été fait déjà à quelque ami de Dieu — penser cela est une vraie impossibilité.

De là ces aphorismes traditionnels : *decurt, potuit, fecit — caeteris per partes, totum in Maria.*

Continuellement donc Marie fut pleine de grâce ; continuellement toutes les capacités de son être, de son âme, de sa vie, furent remplies de dons divins.

La raison de cette *loi de plénitude divine* en Marie, c'est la maternité divine, comme nous l'avons expliqué. A sa Mère, Dieu ne doit et ne peut rien refuser de tout ce qu'elle peut convenablement recevoir.

Or qui oserait dire que Marie, en son état de récompense céleste, de glorification céleste, serait « *plena gratia* », aurait toutes ses capacités surnaturelles satisfaites, aurait reçu tous les dons que Dieu peut lui accorder en cet état, si elle n'était pas ressuscitée et glorifiée en corps et en âme ?

L'âme séparée du corps est dans un positif état d'imperfection ; cette âme n'est même plus une personne ; la personnalité de cette âme ne peut encore recevoir sa gloire et sa récompense.

La grâce de béatification de l'âme, de soi appelle la totale glorification de tout l'être fixé au terme ; et les bienheureux, en attendant la fin du monde, manquent vraiment d'un achèvement essentiel de leur perfection éternelle ; ils ne sont pas pleins de grâce, de tout le don déifiant qui leur convient et qu'ils auraient, si la victoire dernière sur la mort était remportée ; mais : *novissima inimica destruetur mors* (I Cor., XV, 26).

Tout le long de sa vie Marie fut pleine de grâce ; pour Elle donc le ciel sera a fortiori et immédiatement la plénitude parfaite qui glorifie toute sa Personne, sans attendre les délais qui ne peuvent être que pour des êtres revenus de l'empire du péché. Pour quelques-uns de ceux-là même, peut-être, Dieu a fait quelques exceptions ; mais ce ne purent être que de simples illustrations des résurrections essentielles de Jésus et de Marie.

Concluons avec Alexandre III : *Maria concepit sine pudore, peperit sine dolore, et hinc migravit sine corruptione, juxta verbum Angeli, immo Dei per Angelum : ut plena non semiplena gratiæ probaretur.*

§ 2. — MARIE ET SA MISSION.

Jusqu'ici nous avons considéré Marie en elle-même : tout ce qu'elle est, — Mère divine, Immaculée, Vierge, Pleine de grâce, — exige sa glorieuse Assomption au sortir de sa vie terrestre. Nous allons maintenant contempler l'ŒUVRE DE MARIE. Cette œuvre toute divine est telle qu'elle ne put et qu'elle ne peut qu'exiger la parfaite glorification céleste de la Mère Corédemptrice et de la Mère spirituelle universelle des hommes et de la Reine de toute la création.

Nous avons essayé plus haut un regard d'ensemble sur ce qu'est Marie ; essayons encore un semblable regard sur *la Mission divine de Marie* !

Elevée avec Jésus, Dieu incarné son Fils, aux suprêmes et totales effusions de la Divinité en notre création — mais essentiellement insérée par le premier vouloir, dans une humanité déchue que Jésus devait racheter, la mission, l'œuvre de Marie, d'un mot qui récapitule tout, fut et reste d'être la *nouvelle Eve de l'Adam divin*.

Cela veut dire qu'elle est constituée essentiellement, bien que de façon subordonnée, avec Jésus comme l'unique principe de vie, de vie divine et de tout bien divin pour l'humanité déchue.

Marie vint sur terre non pas pour déchoir avec l'humanité déchue, mais comme la source maternelle de son relèvement, (puisque ce relèvement devait commencer ainsi, comme la chute commença par Eve) et puis comme la collaboratrice continuelle de Dieu dans l'œuvre de vie pour les âmes.

Elle coopère ainsi intrinsèquement et par un rôle nécessaire, essentiel à la destruction de l'œuvre néfaste des premiers parents, à la destruction de l'empire du mal, du péché, de la mort, de Satan. C'est le côté négatif de cette mission transcendante. Le côté positif en est de reconstituer définitivement le royaume divin, la famille éternelle des enfants de Dieu, qui sont aussi ses enfants à Elle Marie !

Cette coopération mariale apparaît de plus en plus éclatante dans chacune des phases de l'œuvre de Dieu, dans l'humanité : plan de préparation dans l'Ancien Testament, phase de réalisation terrestre et puis de réalisation céleste.

Sans Marie donc pas d'Incarnation ni de Jésus : c'est la virginale maternité divine.

Sans Marie Jésus ne veut pas de Rédemption ni de Calvaire — où Marie doit monter et se tenir, non pour assister à une tragédie qui aurait dû la faire mourir, mais pour remplir son rôle divin nécessaire de Corédemptrice.

Sans Marie l'Esprit Saint ne veut pas de Pentecôte ni d'Eglise, corps mystique du Christ, de l'unique Christ total aimé de Dieu, et engendré nécessairement de Marie, vraie Mère de tous les hommes.

Sans Marie enfin dans les cieux, Dieu, Jésus ne veulent rien béatifier ni sanctifier au ciel et sur terre, ni gouverner dans toute la création.

Voilà le rôle, la mission, l'œuvre de Marie, la Mère divine.

Est-il difficile de voir que tout cela exigeait impérieusement la consommation de l'Assomption, de suite après la consommation de la vie terrestre d'une pareille créature ? Faisons là-dessus trois séries de considérations.

1. *Nova Eva.* — L'œuvre de la Vierge Mère est d'abord si intimement unie à celle de Jésus qu'il faut proclamer un parfait parallélisme, une identité continuelle entre leurs destinées.

Comment s'en étonner, puisque c'est la nouvelle Eve de l'Adam divin, une « Aide semblable à Lui » ?

A un autre point de vue n'est-ce pas la Mère virginale du Dieu incarné, Mère à qui ce Dieu s'est tout donné en amour ineffable, avec tout son mystère de grâces, de souffrances, puis de gloire ?

Enfin c'est aussi l'Epouse que l'Esprit d'Amour a établie au cœur de toute l'œuvre divine, pour la vivre toute avec le Verbe incarné. C'est notre grandeur, notre grâce, notre gloire de vivre ainsi un peu, une partie du mystère total de Jésus ; mais *servis per partes, Mariæ vero totum dedit.*

Va-t-on maintenant faire cesser ce parallélisme, cette identité, cette communion parfaite de destinées, juste quand la phase douloureuse étant achevée, le calice terrible étant épuisé jusqu'au fond, la glorification commence enfin ? Est-ce que l'Ascension sera le seul mystère de Jésus auquel Marie n'aura participé en aucune façon, ou mieux n'aura pas participé de parfaite manière ?

Ah ! jamais assurément Dieu, Jésus, l'Esprit Saint ne voulurent s'unir plus intimement Marie, en leur création admirable, que lorsqu'ils pouvaient enfin la récompenser et la glorifier et qu'il n'y avait plus que cela à faire vraiment. Descendue, comme compagne unique, dans le grand abîme de la honte et de la douleur avec Jésus *usque ad mortem crucis*, — comme Lui, avec Lui, — elle a dû être exaltée au plus haut des gloires divines *propter quod Deus exaltavit super omne nomen* (Philipp, II, 8-10). Doubter de cela, ce serait certainement méconnaître et le cœur et la sagesse de Dieu, en ses amours et en ses lois universellement fidèles. Ce serait dire qu'il a abandonné ses amours et ses lois pour le chef-d'œuvre de son amour et de sa sagesse, et cela au moment où il devait l'achever.

2. *Corédemptrice.* — Prenons un autre point de vue.

S'il est vrai que Marie est avec Jésus constituée le principe ou salut de la vie de l'humanité, en étant principe de destruction de l'empire de Satan et du péché et de la mort, pouvait-elle être soumise en même temps tant soit peu à cet empire du Mal ?

Comme Immaculée elle doit déjà échapper absolument au Péché et à toutes ses conséquences — et donc aussi à la prison du tombeau — et cela parce que l'Immaculée est rachetée par Rédemption spéciale *préservatrice* : nous l'avons étudié plus haut.

Mais Marie, plus que rachetée Immaculée est Corédemptrice et nous disons qu'à fortiori pour cela Dieu lui devait, se devait de lui donner l'Assomption.

Voyons donc bien que Dieu a voulu en Marie une vraie Coopératrice dans le grand mystère de la Rédemption. Pour cela, Elle a dû non seulement préparer de façon éloignée la victime divine en l'engendrant, puis en la nourrissant et en la gardant pour l'heure du sacrifice. Elle a dû non seulement assister Jésus par une compassion d'affection maternelle consolatrice. Mais plus profondément, Marie « a dû mériter de *congruo* notre Rédemption que Jésus a méritée de *condigno* » (Pie X, *Ad diem illum*, 2 février 1904) en participant directement à tout le mystère de douleur expiatoire de tous les péchés. Et plus profondément encore, Marie ayant reçu de Dieu autorité sur l'Incarnation même, sur le Verbe incarné lui-même et sur le Verbe Incarné comme Rédempteur (Saint-Luc I, 31), les dons de Dieu étant

sans repentance, l'ordre divin une fois établi ne changeant pas, les théologiens ont vu avec raison qu'au calvaire Marie exerçait un pouvoir divin très réel, le pouvoir de dire encore ce *Fiat* maternel sans lequel Dieu ne voulait pas accomplir son œuvre !

Ah ! qu'Elle est divine, cette bénie Vierge et Mère si bonne !

Mais plus nous comprenons qu'Elle est profondément toute divine, pour travailler avec Jésus à donner Dieu au monde, plus éclate à nos yeux qu'il y a un abîme infranchissable entre Elle et l'ordre des choses déchues — et que pour Marie avec Jésus, seul l'ordre des pures et pleines gloires convient à sa grâce de Corédemptrice !

3. *Rôle céleste de Marie*, notre Mère et Médiatrice universelle et Reine du Monde.

A parler rigoureusement, il ne faudrait pas louer, glorifier, vénérer, aimer, prier au ciel, saint Pierre, saint Paul, sainte Thérèse... mais l'âme de saint Pierre, de saint Paul, de sainte Thérèse ! Car en rigueur de pensées, l'âme séparée n'est pas la personne humaine elle-même, mais une partie seulement de cette personne.

Si Marie n'était au ciel que dans son âme, proprement Marie ne serait donc pas au ciel ; il n'y aurait au ciel ni la Mère de Dieu, ni notre mère, ni la reine du monde, ni Marie enfin — mais son âme seulement.

Que cela puisse et doive se comprendre des Bienheureux qui attendent la résurrection générale et qui n'ont aucun rôle capital à remplir, sinon celui précisément d'être de grandes âmes que nous admirons en leurs vertus, de qui nous attendons le secours, avec qui nous entretenons des relations d'affection et de vénération : oui, on l'admet sans peine.

Mais Marie, Mère de Dieu, il faut que là-haut près de Jésus elle soit vraiment Marie, la Mère de Jésus. Marie là-haut est notre Mère maintenant, pleinement, parfaitement, au sens le plus strict. Il faut donc qu'elle soit là-haut en *Personne parfaite*, source et sujet et objet de relations parfaites et définitives. Avec une âme séparée, comment vivre la vie d'un enfant avec sa mère : cela n'est pas concevable. D'ailleurs Marie n'est-elle pas devenue notre Mère par tout son être vraiment, corps et âme ? Le rôle de Marie au ciel ne peut donc convenir qu'à une personne parfaite.

Médiatrice universelle : cela veut dire Mère spirituelle de toute notre vie divine par une génération continue : la vie divine, en effet, s'engendre continuellement ici-bas. Et cette profondeur d'action maternelle déifiante pour amener peu à peu les hommes *in plenitudinem ætatis Christi*, nous montre Marie comme fixée elle-même au terme éternel où elle doit amener tous ses enfants. En Elle plus rien de l'état de voie, qui attendrait un achèvement de Rédemption. Elle est sanctificatrice, glorificatrice, médiatrice ; elle n'est plus à sanctifier ni à glorifier.

Enfin c'est la *Reine des anges et du monde*. Comment cette céleste Reine ne serait-elle pas semblable au Roi divin qui lui donne un trône près du sien. *Astitit Regina a dextris tuis* (Ps. 44, 10) ? Comment cette Reine des anges, aux natures si parfaites, pourrait-Elle apparaître devant eux, en nature substantiellement incomplète et sans personnalité, en état de déchéance incomplètement réparée ?

Evidemment donc au ciel des gloires suprêmes, Marie la Mère de Dieu, notre mère et médiatrice universelle, la reine des anges et du monde est vraiment... Marie, en personne parfaite, avec cette personnalité sublime, qui est la première absolument de toute la création.

§ 3. — MARIE OBJET D'AMOUR ET DE CULTE.

Comme dernier argument théologique, Benoît XIV invoquait *Filii in Matrem dignissimam affectum*.

Oui, au-dessus des raisons jusqu'ici étudiées, l'Amour, l'Amour divin infini, par toutes les forces d'effusion qui de partout se versaient sur cette créature bénie, voulait d'une puissance irrésistible, la parfaite glorification de Marie.

Faudra-t-il développer cela longuement ? Ce n'est pas nécessaire à ceux qui savent *supereminentem scientiæ charitatem Christi* (Eph. III, 19). Il suffira d'énoncer.

1. *Dieu le Père* aimait trop cette Fille chérie, la mère de son Verbe Eternel, l'épouse de son Esprit d'Amour, pour la laisser au tombeau, pour retarder le parfait baiser divin béatifiant tout son être à jamais.

Et puis encore Dieu le Père aimait trop son Fils Jésus, pour le laisser séparé en quoi que ce soit pour des siècles, de cette Mère tant aimée, pour laisser séparés ces deux cœurs qu'Il avait tellement unis : Jésus ne pouvait pas être parfaitement glorifié et heureux sans la parfaite gloire et béatitude de sa Mère.

Et puis enfin Dieu aimait trop son ciel d'anges et de bien-heureux et sa pauvre terre d'enfants éprouvés pour ne pas leur donner à tous, en toute sa beauté, en toute sa force d'Amour, cette Virginale Mère et Reine sans laquelle la Famille divine ne peut plus rien avoir de parfait.

2. *Que dire maintenant de Jésus ?* — Ah ! comment aurait-il pu être heureux, sans Marie, sans sa Mère de Nazareth, de Bethléem... du Calvaire ! Ah ! il est mille fois impossible de penser que Jésus pouvait retarder pour des siècles de payer divinement sa dette d'Enfant divin au sein virginal, aux mamelles, aux lèvres, au cœur transpercé, à sa Mère enfin, à la Vierge maternelle, héroïque et aimante immensément, que fut pour Lui Marie !

Et comme Jésus fut heureux de présenter à son Père cette Fille si aimante, fruit parfait, et total à lui seul, de sa Rédemption !

Et Jésus enfin pensait aussi à *Nous*, à nous de la famille céleste ou terrestre, lorsqu'Il venait joyeux ressusciter celle qu'Il nous donna pour Mère du haut de la croix, pour nous la donner encore glorieuse et toute puissante et toute aimante et toute aimable à aimer de tout notre cœur, lorsqu'Il lui rendait son cœur divinisé pour nous aimer pleinement !

3. *Et nous aussi* et toute la création, de toutes ces forces d'amour surnaturel qui ne peuvent venir que de Dieu même, de l'Esprit qui au fond de nos cœurs ne nous trompe pas, nous exigeons la gloire pour cette créature bénie et aimée, et nous en avons besoin, nous les petits enfants dont le Père écoute toujours la voix quand elle vient de l'âme.

Nos cœurs d'enfants de Marie, à mesure que l'Esprit d'Amour, l'Esprit de Jésus, les fait plus aimants pour notre Mère, comprennent mieux que toutes les gloires possibles lui sont dues à cette divine Mère. Ah ! que nous remercions Dieu et Jésus de les lui avoir toutes données et quelle joie intime nécessaire cela doit être pour nous !

Nos âmes ont besoin de vénérer Marie. Elle occupe une place centrale, capitale dans toute notre religion et notre culte et notre dévotion : place de puissance secourable toujours, place d'idéal exemplaire parfait toujours, place de mère aimante à aimer toujours depuis le fond de l'abîme du péché jusqu'aux sommets de la plus grande sainteté.

Oui nos cœurs ont besoin d'aimer une Mère dans l'ordre surnaturel divin, comme dans l'ordre naturel ; je prends le fait comme Dieu l'a créé : le besoin est immense, plus profond que personne ne peut le concevoir. Plus l'âme s'approfondit *in spiritu*, plus elle sent en elle ce besoin de la divine mère Marie ! Je ne dis pas d'une *âme de mère*, mais de la *mère divine* qu'est la Vierge Marie !

Qu'ils soient bénis et Dieu Père d'Amour infini et Dieu Jésus Sauveur et Dieu Esprit de Sanctification mystérieuse, d'avoir voulu ainsi créer en nous des âmes d'enfants divins et de nous avoir donné une telle mère glorieuse au plus haut des cieux !

CONCLUSION SYNTHÉTIQUE.

Nous voici au sommet, à la raison divine dernière de toutes choses : à la raison la plus théologique par conséquent — de la théologie mariale surtout : *Deus charitas est*, Dieu est Amour. C'est là non du lyrisme affectif, mais de la plus profonde science divine.

Nous sommes loin du pateaugeage de la critique exclusiviste (1) — exclusiviste de toute lumière dogmatique et cela en matière d'histoire dogmatique ! — Critique borgne et même aveugle qui sera réfutée ailleurs.

Concluons seulement au caractère doctrinal dogmatique de l'Assomption.

Il faut croire et l'Eglise croit à l'Assomption, non pas comme à un récit d'histoire suffisamment probable — ni comme à une conjecture purement historique (suggérée par ex. par la vue du tombeau vide) — ni comme à une pieuse pensée convenable aux gloires qu'on peut penser de Marie — ni enfin comme à une révélation privée dans le genre de Lourdes ou de Paray-leMonial.

(1) Voir par ex. la brochure in-12, 64 p., publiée en 1921 à Ratisbonne, par le Dr Johann ERNST.

L'Assomption est bien plus que cela : c'est un fait dogmatique et un fait de valeur dogmatique intrinsèque, comme l'Immaculée Conception.

Cela n'a pas toujours été bien compris, même par des auteurs récents trop absorbés par le point de vue historique. Mais un autre rapport montrera que l'Assomption peut être crue dès maintenant *de foi divine* et pourrait être crue après définition par l'Eglise, comme un *dogme de foi catholique*.

Un groupe de théologiens bretons, O. M. I.

Nihil obstat

J. RICHARD,
O. M. I.

APPENDICE

TEXTES SCRIPTURAIRES

L'Assomption corporelle de Marie est-elle exprimée dans la Sainte Ecriture ?

Une preuve proprement scripturaire est celle dont l'Ecriture, comme telle, fait réellement tous les frais : est-ce le cas des textes que les théologiens invoquent parfois en faveur de la thèse ?

Il y a deux séries de textes.

*
* *

La première série comprend les textes suivants :

1. *Astitit regina a dextris tuis in vestitu deaurato, circumdata varietate* (ps. 44).
2. *Surge, Domine, in requiem tuam, tu et arca sanctificationis tuæ* (ps. 131).
3. *Quæ est ista quæ ascendit per desertum sicut virgula fumi ?* (Cant. des cant. III).
Veni de Libano, sponsa mea, veni de Libano, veni, coronaberis (ibid. IV).
Quæ est ista quæ progreditur quasi aurora consurgens, pulchra ut luna, electa ut sol, terribilis ut castrorum acies ordinata ? (ibid. VI).
4. *Et apertum est templum Dei in cælo, et visa est arca testamenti ejus in templo ejus* (Ap. IX).
Signum magnum apparuit in cælo ; mulier amicta sole, et luna sub pedibus ejus, et in capite ejus corona stellarum duodecim (Ap. XII) (1).

Les panégyristes de Marie se sont emparés de ces textes, en apparence si suggestifs, pour exprimer leur admiration à l'égard de la Reine du ciel ; dans ces figures de la Bible ils ont vu comme une représentation du glorieux privilège qu'ils célébraient. Et l'Eglise n'a pas procédé d'une manière différente dans sa liturgie.

(1) Ce texte a été étudié spécialement par M^{re} GRV.

Des théologiens sont allés plus loin dans cette voie. De ces textes ainsi commentés par les Pères ils ont cherché à dégager la doctrine même de l'Assomption, prétendant que l'Esprit Saint lui-même, en décrivant l'arche d'alliance, ou la bien-aimée des cantiques, ou la femme couronnée d'étoiles..., avait voulu réellement prophétiser l'Assomption de la Très Sainte Vierge ?

Exagération et, même, erreur manifeste.

« Est-il bien évident, en effet, que les Pères [dont les écrits sont si impressionnants] aient considéré les figures bibliques comme des *types*, au sens propre, de la Vierge Marie ? N'ont-ils pas voulu seulement *accommoder* l'Écriture en raison d'une certaine similitude entre les choses racontées et l'Assomption corporelle ? Auquel cas ce n'est plus le sens typique que l'on a là, mais le sens accommodatice, c'est-à-dire un sens étranger à l'intention de l'Esprit Saint. Ils parlent, ils écrivent de manière oratoire, plutôt qu'ils ne démontrent ; ils exposent une doctrine à laquelle on croit autour d'eux, et qu'ils enrichissent de couleurs bibliques. Ce sont des rapprochements heureux, non des interprétations doctrinales (1). »

* *

Il y a une seconde série de textes, tirés l'un du Protévangile l'autre de la Salutation angélique.

Ceux-ci du moins peuvent-ils être invoqués comme une révélation formelle de l'Assomption ?

1. — *Inimicitias ponam inter te et mulierem, et semen tuum et semen illius ; ipsa conteret caput tuum* (Gen. III).

« C'est là une prophétie messianique [d'après la doctrine officielle de l'Eglise], où il est question, sinon à la lettre, du moins au sens spirituel, du démon symbolisé par le serpent, du Rédempteur et de sa mère qui doivent remporter un triomphe écrasant sur l'ennemi du genre humain. Or, le Christ a vaincu le démon sous un triple rapport, en triomphant du péché, qui est son œuvre principale, puis de la concupiscence et de la mort, qui sont les deux fruits du péché.

« N'est-il pas juste dès lors que la Très Sainte Vierge, qui est si intimement associée au Christ par l'oracle messianique comme l'ennemie perpétuelle du démon, ait elle-même une large part dans sa victoire totale ? Il est certain que ni le péché ni la concupiscence n'ont eu d'empire sur elle. Donc, au même titre, semble-t-il, elle doit triompher de la mort, considérée du moins comme salaire du péché et œuvre du démon. Elle mourra sans doute, à l'exemple de son fils, mais non de cette mort

(1) M. LE GRAND.

complète et hideuse qui est le salaire du péché. L'Assomption sera le couronnement de son triomphe sur le serpent séducteur (1). »

2. — *Ave, gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus* (Luc. I).

Marie est pleine de grâce ! — « N'a-t-on pas le droit d'en conclure que la grâce de passer par la mort sans en ressentir les outrages, entraine comme élément partiel dans cette plénitude ? C'est la conséquence que signalait le pape Alexandre III lorsqu'il écrivait : *Maria concepit sine pudore, peperit sine dolore, et hinc migravit sine corruptione, juxta verbum Angeli, immo Dei per Angelum, ut plena non semiplena gratiae* (2).

Marie est bénie entre toutes les femmes ! — Une bénédiction aussi sublime semble exiger que la Sainte Vierge ait échappé à la corruption du tombeau ; on ne peut nier, en effet, qu'il y ait dans la dissolution corporelle une malédiction spéciale qui répugne à l'excellence d'une créature aussi bénie que la Mère de Dieu (3).

* *

Incontestablement la vérité de l'Assomption paraîtra mieux ressortir de ces deux textes que de ceux de la première série. Et même il n'est pas interdit de croire que ces expressions *gratia plena, benedicta inter mulieres* s'appliquent avec autant d'exactitude à l'Assomption qu'à l'Immaculée Conception.

Mais sont-ils réellement aussi explicites que certains théologiens le suggèrent ?

« C'est en faisant réagir sur eux les documents du magistère ecclésiastique qu'on leur découvre une portée si grande. Depuis 1854, on voit bien plus nettement qu'autrefois jusqu'où va l'inimitié entre la femme et le serpent, et quelle est l'étendue de la bénédiction accordée à Marie par l'Esprit Saint (4). »

Les deux privilèges de Marie, — Conception immaculée et Assomption corporelle —, semblables à deux foyers dont les lumières convergentes se projettent sur les mêmes expressions inspirées, leur communiquent une clarté qu'ils n'avaient pas par eux-mêmes.

E.-G. — J.-B.

(1) et (4) M. LE GRAND.

(2) Lettre au sultan d'Icône (XII^e siècle).

(3) Les trois malédictions jetées par Dieu sur l'humanité tombaient : — la première sur Adam : Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front ; — la seconde sur Eve : Tu enfanteras dans la douleur ; — la troisième sur les deux : Tu retourneras en poussière.

LA DÉFINIBILITÉ
DE L'ASSOMPTION

La question de la définibilité a été particulièrement agitée en 1870, à l'époque du concile du Vatican, et dans des conditions qui en auraient sans doute provoqué la définition, si le concile n'avait pas été brusquement interrompu (1).

Dix *postulata* furent présentés aux Pères à ce sujet ; ils étaient tous signés d'un ou de plusieurs évêques ; on y trouve près de 200 signatures, dont celles de 18 cardinaux.

Ce qui frappe dans ces documents, c'est : le nombre imposant des signataires, leur origine diverse, la qualification qu'ils se donnent « d'être les interprètes autorisés du sentiment de l'Eglise universelle », enfin les arguments qu'ils produisent pour affirmer que la définition est non seulement possible, mais opportune.

Le mouvement de pétition a continué depuis, tout en se ralentissant, et il s'est particulièrement manifesté en différents pays par les congrès marials.

(1) Déjà en 1815 le pape Pie VII concède de riches indulgences « à tous les fidèles qui réciteront, au commencement du jour, à midi et au soir, trois *Gloria Patri* en action de grâces à la Très Sainte Trinité pour les sublimes dons et privilèges accordés à la Sainte Vierge, spécialement dans sa glorieuse Assomption. »

LA DÉFINIBILITÉ DE L'ASSOMPTION

L'Assomption est-elle définissable ? Peut-elle être définie, proclamée par un décret définitif dogme de foi, et en conséquence, imposée à la croyance de tous les chrétiens, comme il en a été en 1854 de l'Immaculée Conception ? Telle est la question impliquée dans ce mot de *définibilité*. Le mot n'est pas joli ; mais il est commode et rapide. Nous nous en servons sans scrupule.

Pour que l'Assomption soit définissable comme dogme de foi, il faut d'abord qu'elle soit *vraie* : « La Sainte Vierge est-elle au ciel, corps et âme, comme Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même ? »

Il faut ensuite qu'elle soit *certaine* : « Sommes-nous sûrs que Marie est corps et âme au ciel ? »

Il faut enfin que ce soit une *vérité révélée*. « Dieu a-t-il révélé à son Eglise que Marie est au ciel corps et âme ? » Et si oui, comment pouvons-nous constater cette révélation ?

Telles sont les conditions de la définibilité entendue dans l'abstrait, objectivement parlant.

Mais l'Eglise ne définit pas toutes les vérités ainsi définissables. Il faut, pour l'amener à ces actes solennels de définition, des conditions concrètes qui motivent une telle démarche, un ensemble de circonstances qui la rendent, sinon nécessaire, au moins opportune. C'est ce que nous voyons dans les deux définitions solennelles faites par le Pape Pie IX, au cours du siècle dernier : celle de l'Immaculée Conception en 1854 et celle de l'Infaillibilité pontificale en 1870. La première a été précédée d'une sorte de consultation du monde catholique tout entier, le Pape invitant tous les évêques à dire quelle était sur l'Immaculée Conception la pensée de leur peuple ; la seconde a été, suivant un mot célèbre, « rendue nécessaire par ceux-là mêmes qui la disaient

inopportune : *quod inopportunum dixerunt, necessarium fecerunt.* » Nous aurons donc, en étudiant la définibilité, à examiner aussi l'opportunité de la définition « Serait-il *opportun* de définir l'Assomption de la Sainte Vierge ? »

Une réponse rapide à ces quatre questions fera tout l'objet de ce travail.

I

Est-il *vrai* que la Mère de Dieu soit au ciel corps et âme ? Qui donc en doute dans cet auditoire ? Qui ne serait scandalisé, s'il voyait la chose mise en doute ? Et ce que je dis de cet auditoire d'élite pourrait se dire également de tous les chrétiens qui, le 15 août, fêtent joyeusement l'Assomption de Marie et son couronnement au ciel. Car l'objet de la fête est bien, pour eux, son Assomption corporelle, comme l'Ascension de Jésus est son Ascension corporelle. Et ils y croient sans hésiter comme à un article de foi.

Or cette croyance des fidèles est un signe de vérité, un signe indubitable. Car comme l'Eglise enseignante est infaillible, ainsi l'est le corps des fidèles, ce que l'on appelle l'Eglise enseignée. L'infaillibilité du Pape et du corps épiscopal est toute ordonnée dans l'intention divine à celle du peuple chrétien, bien que celle-ci soit toute subordonnée à celle-là.

Le corps enseignant y croit, comme y croient les fidèles. Les nombreuses démarches faites de toute part dans le monde depuis un siècle pour obtenir la définition solennelle de l'Assomption sont un témoignage éclatant de cette foi. Il n'y manque que la formalité, la sanction d'une définition solennelle.

En deux mots, l'Eglise infaillible croit à l'Assomption. Donc l'Assomption est une vérité de foi, bien que le magistère officiel n'ait pas encore par un acte définitif imposé cette vérité à la croyance des fidèles.

II

Nous avons du même coup répondu à la seconde question : Le fait est-il *certain* ? Oui. Ce n'est pas seulement une vérité *objective*. De cette vérité nous sommes *sûrs*.

Quelle est la nature de cette certitude ? Ce n'est pas une certitude scientifique : il n'y a pas là pour nous un fait vérifiable en lui-même. Ce n'est pas non plus une certitude historique : les

témoignages de l'histoire, on nous l'a dit, sont loin d'être irrécusables. S'ils ont une valeur appréciable, ce n'est pas comme témoignage historique, mais comme indice d'une croyance ancienne, remontant aux premiers siècles de l'Eglise.

Ce n'est pas non plus une certitude théologique. Les théologiens nous donnent, et vous les avez entendues, de solides raisons, des convenances qui semblent s'imposer, en faveur de l'Assomption. Mais ces raisons et ces convenances nous font comprendre pourquoi Dieu a dû, pour ainsi dire, vouloir que Marie soit au ciel corps et âme à côté de Jésus, plutôt qu'elles ne nous prouvent *le fait en lui-même*.

Concluons. Cette certitude n'est et ne peut être qu'une certitude de foi. C'est la foi seule qui nous la garantit. Et cette garantie est absolue ; car, comme nous l'avons montré, l'Eglise y croit, et l'Eglise ne peut pas se tromper dans sa croyance.

N. B. — A propos des faits dogmatiques, conclusions théologiques, arguments de convenance, et sur le rapport de ces faits, conclusions et convenances, avec la vérité de foi, il s'en faut que les théologiens soient d'accord. De même en est-il quand il s'agit d'expliquer l'évolution du dogme, question étroitement liée aux précédentes. Un dominicain espagnol, le P. Marin Sola, qui a consacré de longues années à l'étude de la tradition théologique sur ce point, est arrivé à une conclusion de grande portée : *C'est que la conclusion théologique, au sens strict du mot, étant impliquée dans la majeure révélée, devient article de foi, si l'Eglise nous garantit, au nom de Dieu, que cette conclusion est vraiment impliquée dans la majeure révélée* (1). Il ne dit pas qu'une *conclusion théologique* devienne, comme telle, *article de foi*, étant, comme telle, acquisition de l'esprit humain, garantie par la raison humaine, non par l'autorité de Dieu ; mais il dit, et avec raison, que la conclusion, étant impliquée dans la majeure de foi, est par là même *implicitement* révélée ; et il ajoute, ce qui est également juste et vrai, que l'Eglise, nous proposant et nous imposant cette vérité au nom de Dieu et sous sa garantie, nous la présente par là même comme vérité à croire de foi divine. Ce n'est pas le lieu d'insister sur cette question. J'ai seulement voulu prévenir le lecteur contre un malentendu possible. En disant que notre foi en

(1) Voir *L'évolution homogène du dogme*, par le P. Marin Sola, Paris, 1924.

L'Assomption n'est pas fondée sur une conclusion théologique, j'ai simplement voulu rappeler qu'une conclusion théologique n'est pas, par elle-même, ni purement comme telle, article de foi. Je ne voudrais même pas soutenir comme chose certaine que la vérité de l'Assomption puisse être, à proprement parler, regardée comme une vérité acquise, ou acquérable, par *déduction* théologique proprement dite, l'Assomption ne se présentant pas directement à nous comme une *conclusion* métaphysique, mais comme un *fait* dépendant de la libre volonté de Dieu, fait étroitement lié avec les autres privilèges de Marie, *postulé* en quelque sorte par l'idée même de Marie et de son inséparable union avec Jésus dans le plan de la Rédemption, mais fait que nous ne sommes guère habitués à regarder comme en connexion logique ou métaphysique (bien que cette considération ne soit pas absolument exclue de la matière, la métaphysique et la logique ayant leur place partout) avec l'idée que nous nous faisons de Marie dans le plan de la Rédemption. Dans un rapport destiné, non à des théologiens, mais à des fidèles, j'ai cru devoir parler en fidèle et du point de vue de la foi, non en théologien et du point de vue théologique, au sens technique du mot. Ainsi fait l'Eglise elle-même quand elle enseigne : elle utilise les *données de la théologie*, mais elle explique, propose, impose au besoin, les *vérités de la foi*.

III

L'Assomption est-elle une vérité *révélée* ? C'est la condition requise pour toute définition de foi, cette définition consistant précisément dans un acte solennel de l'autorité infaillible, Pape ou Concile œcuménique, affirmant dans la plénitude de son pouvoir, avec l'assistance divine qui la garantit de l'erreur, que telle vérité est contenue dans le dépôt de la Révélation, et l'imposant à la croyance de tous sous peine d'anathème. Si l'Assomption est définissable, elle doit être une vérité *révélée*, et reconnue comme telle par l'Eglise.

Or la Révélation est close depuis la mort du dernier des apôtres. « L'Eglise, nous dit le concile du Vatican, n'a pas été instituée pour recevoir de nouvelles révélations, mais pour garder le dépôt qui lui a été remis par les apôtres, le faire valoir fidèlement, le défendre vaillamment. » Pour que [l'Assomption

soit définissable comme dogme de foi, il faut donc qu'elle ait été révélée avant la mort du dernier des apôtres, et transmise comme telle à l'Eglise primitive. D'autre part, cette révélation doit se trouver soit dans l'Ecriture sainte, soit dans la tradition orale. Or nous n'en voyons nulle trace dans l'Ecriture. Quant à la tradition orale, nous ne la rencontrons, et encore combien défigurée, que dans des apocryphes, dont l'autorité est minime, sinon absolument nulle.

Où donc chercherons-nous la tradition orale de l'Assomption ? S'il s'agissait de tradition *historique*, nous serions, en effet, réduits à rien, ou à peu de chose. Et c'est la conclusion de ceux qui, comme le Dr Ernst, prêtre allemand fort savant et qui ne manque pas de piété, ont étudié la question à la simple lumière de l'histoire et suivant la méthode historique. A cette lumière, en effet, et suivant cette méthode, on ne peut aboutir qu'à des probabilités. Même si l'on aboutissait à la certitude, ce ne serait qu'une certitude *historique*, non une certitude *de foi* — La méthode de *déduction théologique* nous mène plus loin dans le cas présent ; mais nous avons déjà dit que la seule déduction théologique, même si ses conclusions étaient certaines, n'aboutirait pas à prouver que ce soit là une vérité *révélée*, au sens où l'Eglise entend ce mot dans les définitions de foi. Cette certitude théologique est néanmoins précieuse, si elle aboutit à nous montrer comme *acquise* la vérité en question. Car cette vérité, une fois acquise, nous aide à mieux voir et à mieux comprendre la richesse et la portée des données soit historiques, soit théologiques, en y projetant une lumière nouvelle.

Il est, en effet, des vérités *implicitement* révélées, que la lumière de l'histoire ou de la théologie peut nous aider à dégager, et qui, une fois dégagées, nous apparaissent, non plus seulement comme des vérités *historiquement* ou *théologiquement* certaines, mais comme des vérités de foi.

Cependant le fait principal, la lumière décisive, c'est, nous l'avons dit, la croyance actuelle des fidèles. Avec cette croyance actuelle nous avons la clef de tout, et non seulement une *garantie de vérité*, mais une *certitude de foi* que nous sommes en face d'une vérité *révélée*, au moins implicitement. Aussi est-ce à cette croyance actuelle que nous avons ramené toute la question ; c'est à elle qu'il faut tout rattacher.

Nous savons, en effet, que l'Eglise est infaillible dans sa foi. Ce qu'elle *croit* vrai est vrai, en prenant le mot *croire* au sens profond du mot, au sens d'un *acte de foi* proprement dit. Ce qu'elle *croit* révélé est révélé, au moins implicitement. Or cette foi n'attend généralement pas pour se produire une décision dogmatique, qui l'impose à tous. Le plus souvent c'est elle qui amène la décision. Le Pape et le Concile définissent ce que *croit* et *enseigne* la sainte Eglise, plutôt que ce qu'elle *doit* croire et enseigner. Il est vrai, sa décision impose la nécessité de croire la vérité définie; mais cette croyance précède, au moins implicitement, dans la masse des fidèles, la définition qui l'impose.

Ainsi se sont passées les choses dans le cas de l'Immaculée Conception. Ainsi se passeront-elles pour l'Assomption, si l'Assomption doit jamais, ce qui semble assuré pour un avenir plus ou moins lointain, être définie. Il y a d'ailleurs entre les deux dogmes, à côté de quelques différences secondaires, des analogies profondes, qui nous permettent de bien augurer du second par l'exemple du premier.

Mais sur quoi s'appuie cette foi de l'Eglise ? Pour le croyant, elle s'appuie sur les promesses de Jésus à son Eglise. C'est donc en toute sécurité que nous pouvons dire dans notre acte de foi : « Je crois tout ce que croit et enseigne la sainte Eglise, parce que c'est vous qui le lui avez révélé, et que vous ne pouvez ni vous tromper, ni nous tromper. » Aussi bien, comme nous l'explique le Concile du Vatican, « l'Eglise est-elle par elle-même un grand et perpétuel motif de crédibilité, un témoignage irréfragable de sa divine mission ». Qu'on ne nous dise donc pas que la foi crée son objet. Si ces paroles ont un sens dans le jeu de la psychologie humaine, dans le monde des mythes et des contes, nous savons qu'elles n'en ont pas quand il s'agit des vérités de notre foi. Ces remarques suffisent à rassurer le croyant en face des dogmes nouveaux, c'est-à-dire nouvellement proposés à notre croyance par un acte de l'autorité suprême dans l'Eglise, comme en face des dogmes définis dans les anciens conciles ou évidemment compris dans le dépôt de la révélation. Cependant, il est d'une légitime curiosité de chercher dans le passé les vestiges de nos croyances actuelles, comme on recueille précieusement dans une famille les traces de son passé lointain. C'est aussi un moyen de

s'affermir dans sa croyance, s'il en était besoin, ou de répondre aux objections des adversaires.

C'est pourquoi théologiens, historiens du dogme, dévots de la Sainte Vierge, comme tous le sont ici, recueillent avec tant de soin les dires des anciens, les traces de culte, tous les indices, en un mot, qui les aident à relier le présent avec le passé, à trouver dans le passé les vestiges ou les anticipations de la pensée traditionnelle. Ce travail, en ce qui regarde l'Assomption de la Sainte Vierge, a été fait. Je voudrais seulement en dégager ici ce qui peut nous aider à mieux comprendre et à mieux préciser comment la foi explicite d'aujourd'hui se laisse deviner ou entrevoir dans les documents ou vestiges du passé (1).

Tout d'abord, c'est un fait acquis, unanimement reconnu dans l'Eglise dès la plus haute antiquité, que la Sainte Vierge est morte. La « dormition » de Marie a été fêtée de très bonne heure en Orient. Sauf peut-être quelques rares exceptions, nul n'a mis en doute cette mort. Mais, chose curieuse et très significative, nulle part on n'a prétendu posséder ni le corps de la Vierge, ni aucune relique de ce corps précieux. Ephèse et Jérusalem se sont disputé son tombeau; ni Ephèse ni Jérusalem n'ont revendiqué son corps. On n'a donc jamais cru qu'il fût resté dans notre monde. Quelques rêveurs l'ont fait porter par les anges au paradis terrestre : ce qui nous montre au moins l'horreur et la répulsion instinctive de ces âmes naïves et ignorantes pour l'idée même que le corps virginal de Marie aurait pu subir la corruption du tombeau.

Ce n'est là, pour ainsi dire, que l'aspect négatif de la question. Il présente déjà des bases solides pour le raisonnement théologique. Mais nous savons que, pour être une vérité de foi, l'Assomption doit avoir été révélée aux apôtres, et par les apôtres à nous, soit explicitement, soit au moins implicitement.

Or de révélation explicite nous n'avons de trace ni dans

(1) Parmi ces vestiges ou ces documents, il y aurait lieu d'étudier de près la vision apocalyptique de la femme revêtue du soleil, avec la lune sous les pieds, la tête couronnée de douze étoiles, etc. Que cette femme soit avant tout l'Eglise, nul n'en doute. Mais que l'image de Marie glorieuse ait flotté devant les yeux du voyant quand il décrivait ainsi l'Eglise, il me semble difficile de le nier. Seulement la question est trop complexe pour être traitée en quelques mots. J'ai cru meilleur de n'en rien dire.

l'histoire ni dans la légende. Nulle part, en effet, que je sache, on ne suppose que les apôtres aient assisté à l'Assomption de Marie, comme nous les voyons, dans les *Actes*, assister à l'Ascension de Jésus. Aussi bien cette vision corporelle de l'Assomption ne suffirait pas à nous donner toute seule l'idée suffisante ni la garantie du mystère, tel que nous le croyons. Elisée a vu Elie monter au ciel sur un char de feu ; mais il ne s'ensuit pas qu'Elie soit au ciel corps et âme, comme nous le croyons de Jésus et de Marie.

Comment donc aurait été révélée soit aux apôtres, soit par les apôtres à l'Eglise, l'Assomption de la Vierge ? Il n'est pas nécessaire que nous le sachions. Même il n'est pas nécessaire, nous l'avons dit, que cette révélation ait été explicite. Mais il y a dans la vieille légende que l'Eglise nous fait lire au Bréviaire, le 18 août (1) aux leçons du second nocturne, sous le nom de saint Jean Damascène, un mot simple et profond, qui, sans trancher entre révélation implicite et révélation explicite, nous fait sentir en quelque façon ce qu'a dû être cette révélation, telle que le Saint Esprit l'aurait mise soit dans l'âme de tous les apôtres vivants au jour de l'Assomption, soit dans celle de quelqu'un d'entre eux, et telle qu'elle aurait pu être communiquée par eux à l'Eglise, sous la même influence du Saint Esprit qui la leur aurait inspirée à eux-mêmes.

Après avoir raconté comment les Apôtres, Thomas excepté, merveilleusement portés à Jérusalem par les anges pour assister à la mort de la Vierge mère de Dieu, déposèrent son corps dans un tombeau à Gethsémani ; comment les anges continuèrent de chanter pendant trois jours autour du tombeau ; comment saint Thomas, arrivé trop tard, mais désireux de rendre hommage au corps de la Mère de Dieu, y fut conduit par eux ; comment ils l'ouvrirent, mais sans y trouver autre chose que les linges où ce saint corps avait été enseveli, tout embaumés d'un parfum qui n'est pas de la terre, le vieil auteur conclut : *Hujus mysterii obtusefacti miraculo, hoc solum cogitare potuerunt quod cui placuit ex Maria virgine carnem sumere, et hominem fieri et nasci, cum esset Deus Verbum et Dominus gloriæ, quique post partum incorruptam servavit ejus virginitatem, eidem etiam placuit et*

(1) 4^e jour dans l'Octave.

ipsius, postquam migravit, immaculatum corpus, incorruptum servare, translatione honorare ante communem et universalem resurrectionem (1).

Précisons les mots « *Hoc solum cogitare potuerunt* » en les entendant d'une idée mise par Dieu même dans le cœur des apôtres ou de quelqu'un d'entre eux, sans aucune manifestation éclatante, et nous aurons, semble-t-il, l'explication la plus vraisemblable, la notion la plus approchée de ce qu'a dû être la révélation du glorieux mystère auquel nous croyons, avec toute l'Eglise, avant même la définition, comme nos grands parents croyaient à l'Immaculée Conception avant le décret solennel de 1854.

IV

Nous avons dit comment la croyance à l'Assomption corporelle de Marie au ciel est une croyance vraie, comment elle est une croyance certaine, comment cette certitude est fondée sur une révélation faite par Dieu à son Eglise avant la mort du dernier survivant parmi les apôtres.

Il nous reste à examiner, puisque c'est aussi une des conditions de la définibilité, si la définition est opportune.

La question n'est pas du ressort d'un Congrès. Il appartient aux évêques et au pape de la résoudre. Mais il nous est permis, à ce sujet, de constater quelques faits et d'émettre quelques vœux. On sait par ailleurs que l'Eglise ne prend guère d'initiative en ces matières que poussée par les circonstances et pour répondre aux vœux du peuple chrétien.

Constatons d'abord que la question est mûre. Tous les aspects en ont été examinés, toutes les objections résolues.

Je n'insiste pas sur ce point. Les études précédentes montrent à l'évidence qu'il en est ainsi.

Constatons ensuite qu'elle est dans l'air, comme on dit. Il y a longtemps qu'elle a été posée. Pour ne pas remonter plus haut, nous savons qu'au concile du Vatican une pétition circula,

(1) « Etonnés de cette mystérieuse merveille, ils ne purent que penser que celui à qui il a plu de prendre chair de la Vierge Marie, de se faire homme et naître d'elle, lui Dieu le Verbe et le Seigneur de gloire, qui a voulu, dans et après sa naissance, garder intacte sa virginité, il lui a plu également, après sa mort, de garder exempt de toute corruption ce corps immaculé, et de le transporter glorieusement, sans attendre la commune et universelle résurrection. »

signée par plusieurs centaines d'évêques, demandant la définition. Il est probable que, si le concile n'eût été brusquement interrompu par la guerre franco-allemande et par les menées italiennes, il aurait abouti à définir l'Assomption corporelle de la sainte Vierge, Mère de Dieu.

D'autres pétitions ont été lancées dans le monde entier, et ont recueilli des milliers et des milliers de signatures. Puis le mouvement s'est quelque peu ralenti. Depuis une dizaine d'années, il semble s'être ranimé. On a beaucoup écrit sur la question, les congrès marials du monde entier s'en sont occupés. Non seulement la dévote Espagne, mais aussi ses filles de l'Amérique latine ont agi vigoureusement ; les pays Anglo-Saxons d'Amérique et d'Australie, sous l'ardente influence des Irlandais toujours et partout dévots à Marie, poussent ardemment le mouvement en faveur de la définition.

Une autre question a été soulevée, dans l'intervalle, celle de Marie, Mère de grâce ; mais on n'a pas oublié l'Assomption. L'annonce d'un prochain concile par le Pape Pie XI a partout ravivé les espérances.

Ajouterai-je qu'un trop long retard pourrait avoir ses inconvénients ? Des espérances déçues sont plus difficiles à raviver.

Mais surtout, il y a, pour le moment, des nuages à l'horizon, qui pourraient être inquiétants, si l'on ne se presse. Dirai-je que notre dévotion a des ennemis ? Ils sont rares, et le danger n'est pas là. Au contraire, des attaques directes ne feraient que hâter le mouvement. Mais il est à craindre que la question ne se déplace, en se portant sur le terrain historique. Or, de ce côté, beaucoup d'esprits peuvent être déconcertés, ébranlés dans leur foi. Les conclusions du Dr Ernst sont significatives à cet égard, et elles ont déjà exercé une fâcheuse influence.

Nous avons dit, après M. Giquello, que la légende s'est, de bonne heure, emparée de l'Assomption, comme elle s'est emparée de l'enfance virginale de Marie. Or le commun des fidèles ne fait pas les distinctions, familières à ceux qui savent, entre légende et histoire, bien moins encore entre certitude historique et certitude théologique. Il est à craindre que, entendant parler de légende, de certitude historique insuffisante, beaucoup ne concluent que l'Assomption de la Vierge n'est pas certaine, et ne se laissent ébranler dans leur foi, sur ce point d'abord, et peut-être, par

contre-coup, sur beaucoup d'autres. Rien d'efficace contre ce danger, qui n'est pas chimérique, comme une définition solennelle : elle fournirait aux évêques et aux prédicateurs l'occasion de mettre les choses au point, et de dissiper, au soleil de la vérité, les nuages amoncelés par l'incrédulité ou par la demi-science.

Aussi demanderais-je à Nos Seigneurs les Evêques, s'ils le jugent à propos, de faire acclamer ici l'Assomption, et, si la chose est possible, de provoquer, d'abord dans les diocèses de l'Ouest et ensuite par toute la France, un mouvement de prière et de pétition pour que le dogme de l'Assomption soit proclamé au prochain Concile, annoncé naguère par Sa Sainteté Pie XI.

J. V. BAINVEL,
*Doyen de la Faculté de théologie,
Institut cath. de Paris.*

Nihil obstat
J. DE TONQUÉDEC.

VARIA

J. TANGUY. — *L'Assomption de Notre-Dame, dans l'Art.*

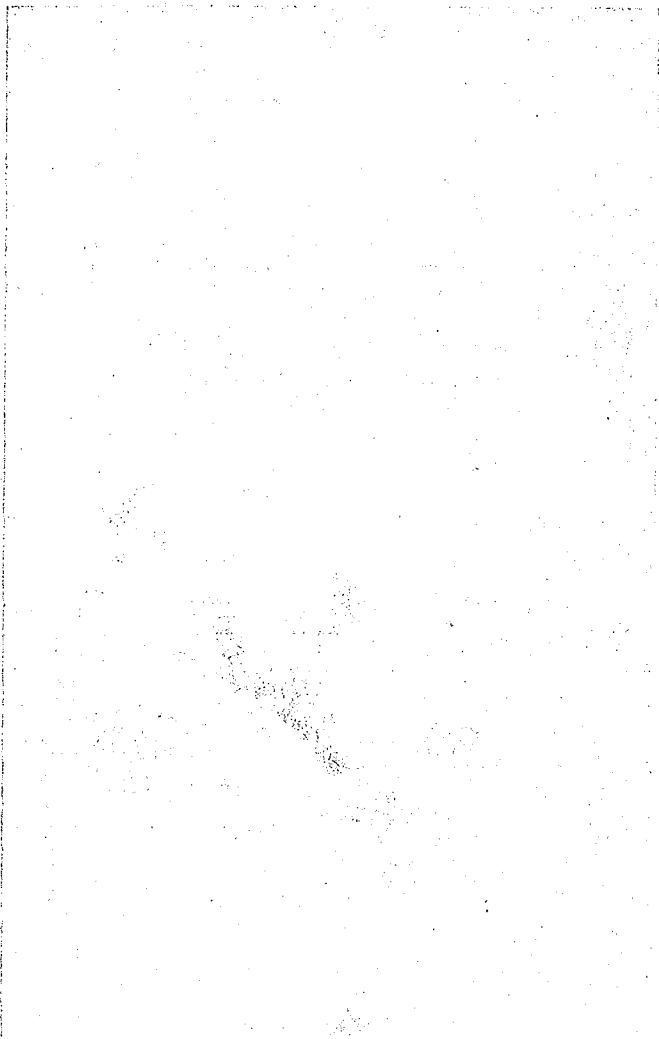
J. BLAREZ. — *Le vœu de Louis XIII.*

M^{re} GRY. — *La femme céleste de l'Apocalypse.*



Raffaelli

LE COURONNEMENT DE LA VIERGE



L'ASSOMPTION DE NOTRE-DAME DANS L'ART

L'Assomption dans l'art, sujet bien attrayant ! Ne doit-on pas s'attendre à ce que le chef-d'œuvre de Dieu, la plus précieuse des créatures atteignant à sa perfection et triomphant dans la lumière éternelle, ait inspiré à l'art humain ses plus beaux chefs-d'œuvre ! Sujet bien instructif aussi ! Car l'iconographie religieuse est un des témoins les plus authentiques et les plus éloquents de la croyance des siècles. Mais c'est un sujet vaste comme le monde. Chez tous les peuples catholiques depuis plus de mille ans, le mystère de l'Assomption a servi de thème à des œuvres innombrables. Pour m'en tenir aux seuls arts plastiques, je trouve, racontant le glorieux épilogue de la vie terrestre de Marie, des ivoires, des émaux, des miniatures, des chapiteaux, des portails, des pourtours de chœur, des retables, des mosaïques, des verrières, des fresques, des bois peints et des toiles, toute une floraison merveilleuse et infinie. Est-il besoin d'avouer qu'un pareil sujet déborde totalement ma compétence ! Aussi me suis-je résigné à vous présenter seulement quelques notes sans prétention, glanées un peu au hasard. Puissent-elles rentrer dans le dessein de ce congrès et contribuer pour leur faible part à publier les gloires de la Reine de toute beauté !

« Lorsque les Apôtres se furent séparés pour aller prêcher l'Evangile aux nations, la Sainte Vierge resta dans leur maison qui était proche de la montagne de Sion..... Un jour, comme le désir de revoir son Fils agita très vivement la Vierge et la faisait pleurer très abondamment, voici qu'un ange entouré de lumière se présenta devant elle, la salua respectueusement comme la mère de son Maître, et lui dit : « Je vous salue, bienheureuse Marie ! Et je vous apporte ici une branche de palmier du paradis, que vous ferez porter devant votre cercueil, dans trois jours,

car votre Fils vous attend près de Lui. »... L'ange remonta au ciel, et la palme qu'il avait apportée brillait d'une clarté extrême. C'était un rameau vert, mais avec des feuilles aussi lumineuses que l'étoile du matin.... Bientôt après saint Jean, puis tous les autres apôtres, dans les lieux divers où ils prêchaient, furent soulevés par de blanches nuées, transportés à travers les airs et déposés devant la maison de Marie... Or, vers la troisième heure de la nuit, le Christ apparut, entouré d'anges et de saints : « Viens, mon élue, dit-il à sa Mère, afin que je te place sur mon trône, car je désire t'avoir près de moi ! » Marie répondit : « Seigneur, je suis prête. »... Et ainsi l'âme de Marie sortit de son corps et s'envola dans le sein de son Fils.... Trois jours après, les disciples étaient dans la vallée de Josaphat, rangés autour du sépulcre où reposait le corps de Marie : ils attendaient leur Maître. Et Jésus vint une seconde fois, escorté par les Anges. Saint Michel lui présenta l'âme de Marie, et le Seigneur dit : « Lève-toi, ma mère, ma colombe, tabernacle de gloire, Vase de vie, Temple céleste, afin que, de même que tu n'as point senti la souillure du contact charnel, tu n'aies pas non plus à souffrir la décomposition de ton corps ! » Et l'âme de Marie entra dans son corps, et la troupe des anges l'emporta au Ciel. Et comme Thomas, qui n'avait pas assisté au miracle de l'Assomption, refusait d'y croire, la ceinture de Marie tomba du ciel dans ses mains, encore nouée, de manière à lui faire comprendre que le corps de la Vierge avait été emporté tout entier au ciel. »

Ce délicieux récit de la légende dorée, extrait par Jacques de Voragine d'un écrit apocryphe attribué à saint Jean l'Évangéliste, les artistes chrétiens, depuis le X^e siècle jusqu'à nos jours, l'ont illustré à l'envi. Ils en ont tiré, dit l'abbé Broussolle, douze thèmes particuliers partagés en trois cycles :

Premier cycle : la Mort de la Vierge :

1. L'annonce de la mort ou deuxième Annonciation (souvent confondue par les guides et catalogues avec l'Annonciation proprement dite).
2. L'arrivée des Apôtres.
3. Les derniers moments de la Vierge.
4. L'âme de la Vierge quitte son corps.
5. L'âme de la Vierge monte au Ciel.
6. La marche au tombeau, ou les funérailles.
7. La mise au tombeau,

Deuxième cycle : L'Assomption :

8. La réanimation ou la résurrection de la Vierge.
9. L'Assomption proprement dite.

Troisième cycle : La Glorification de la Vierge :

10. La Vierge ressuscitée est reçue dans le ciel.
11. Le couronnement de la Vierge (l'acte du couronnement : *l'incoronazione*).
12. La Vierge couronnée triomphant dans le Ciel.

Les artistes de la Renaissance et les artistes modernes, soucieux surtout de beauté, ont dépeint presque exclusivement les grandes scènes de la dormition, de l'assomption et du couronnement. Les pieux et tendres Primitifs, imagiers et verriers de France, peintres et enlumineurs de Flandre et d'Italie, heureux de conter afin d'édifier, détaillent copieusement et ingénument les épisodes des trois cycles. Souvent les œuvres groupent les divers épisodes dans un même ensemble décoratif, vitrail, retable, prédelle, revêtement mural, et l'on a ce que M. l'abbé Broussolle appelle justement un « Synoptique de l'Assomption ».

Premier cycle : la Mort de la Vierge. — Ici, après avoir mentionné la grande Dormition de l'église abbatiale de Solesmes, œuvre superbe et touchante qui date de la Renaissance, j'évoquerai seulement des œuvres du Quattrocento italien. On y trouve des choses ravissantes. La palme du Paradis, d'ordinaire une palme en éventail constellée de diamants, brille dans la main de l'ange à l'annonce de la mort, et dans la main d'un apôtre aux funérailles. Elle symbolise sans doute la primauté de grâce et de mérite, la gloire unique de la Vierge Mère. Parfois les apôtres sont représentés au moment où ils arrivent, portés par des anges ou planant sur des nuées. D'autres fois ils sont entrés dans la maison et s'inclinent devant l'auguste mourante ou lui serrent affectueusement la main. Dans une peinture toute gracieuse de Filippo Lippi aux Uffizi de Florence, saint Jean l'Évangéliste assiste de face, agenouillé, à l'annonce de la mort, tandis que saint Pierre, toujours humble et discret au souvenir de son reniement, se tient caché en arrière. Après la mort, l'âme de Marie est figurée sous les traits d'une petite fille aux mains jointes et au visage éblouissant. L'ombrien Ottaviano Nelli la représente s'envolant vers les cieux entourée d'anges. Plus délicatement inspiré,

Taddeo di Bartolo, dans ses fresques admirables de la chapelle du Conseil au Palazzo pubblico de Sienne, nous la montre reposant doucement entre les bras et sur le cœur de son divin Fils, qui est descendu parmi ses apôtres pour la recueillir. Un mot seulement des funérailles. Naturellement les vieux peintres et les vieux sculpteurs n'ont garde d'oublier les méchants Juifs, l'attentat sacrilège qu'ils voulurent commettre, le terrible châtiement qui les punit : leurs mains se détachant de leurs bras et restant fixées au brancard sacré.

Deuxième cycle : l'Assomption. — Et d'abord la réanimation ou la résurrection de la Vierge.

Certains auteurs citent à ce propos le bas-relief qui se trouve au-dessous du couronnement dans le tympan de la porte de gauche, dit Porte de la Vierge, au grand portail de Notre-Dame de Paris. Ils n'ont pas regardé d'assez près. Ce bas-relief ne représente pas une résurrection, mais une Assomption, une Assomption du corps inanimé, que les anges vont transporter au Paradis, où l'attend, pour le réanimer, l'âme glorieuse de Marie. La touchante cérémonie est présidée par le Sauveur lui-même, reconnaissable à la croix de son auréole. On le voit, nous rencontrons ici une conception toute spéciale et qui, semble-t-il, n'a pas survécu aux artistes du XIII^e siècle.

Pour avoir une réanimation véritable, il nous faut revenir au vieux maître siennois, Taddeo di Bartolo. Je connais de lui deux résurrections de la Vierge : une miniature, à la Pinacothèque vaticane, et une fresque, à la chapelle du Conseil de Sienne. Écoutons M. l'abbé Broussolle nous décrivant la miniature du Vatican : les traits charmants qu'il souligne se retrouvent presque identiques dans la fresque siennoise :

« ... Quelle est donc cette forme blanche et dorée suspendue au-dessus du tombeau ? C'est la Vierge ! N'y est-elle pas encore étendue et couchée ? Mais non, puisque sans avoir tout à fait quitté le tombeau, elle s'y trouve, à la fois, et ne s'y trouve plus. Les apôtres l'y cherchent vainement. Et cependant la Vierge est toujours comme couchée. Mais Elle a quitté le *fond* du tombeau. Voyez en outre comment son buste, doucement, s'est soulevé. Et donc son âme est revenue, de nouveau, habiter son corps ! La sainte mère est vivante. Son corps n'est plus inerte. Il frémit dou-



Musée de Florence

B. Angelico

LE COURONNEMENT DE LA VIERGE

cement. La tête s'est dressée. Les yeux se sont rouverts. Et voici, tout émerveillés, ce qu'ils contemplent. C'est, descendant du ciel et comme à moitié perdu dans un vol de beaux séraphins, le Christ, son doux Fils, qui lui tend les bras et achève de la réveiller. » (*L'Ass. de la Sainte Vierge par l'abbé Broussolle, 1^{er} volume, p. 58*). Voilà donc une résurrection de la Vierge qui est en même temps une Assomption, une Assomption commençante, l'essor de la blanche colombe qui portera son vol jusqu'au sommet des Cieux.

Passons aux Assomptions proprement dites. Nous en dirons peu de chose. Tout le monde connaît l'Assomption de Murillo, au musée du Louvre, qui n'est peut-être qu'une Immaculée Conception, les belles Assomptions du Corrège, de Tiépolo, de Paul Véronèse, de Titien, du Tintoret. Nous l'avons dit, l'Assomption est un des grands thèmes favoris des artistes de la Renaissance. « La Vierge montant au ciel parmi les nuages et les anges, voilà une belle matière esthétique, permettant de beaux effets de couleurs et de savants raccourcis. » Dans les Assomptions, tantôt les anges portent la Vierge, tantôt ils semblent plutôt l'escorter simplement. Quelle est la figuration la plus théologique ? Le corps glorifié de la Sainte Vierge jouissait déjà du privilège de l'agilité : il n'avait donc pas besoin d'être porté par les anges. Cependant nous disons l'Assomption et non point l'Ascension de la Vierge, l'Assomption, c'est-à-dire l'enlèvement. C'est donc que la Vierge ressuscitée a été enlevée de la terre et portée au Ciel par une puissance qui ne lui appartenait pas en propre, mais lui venait du dehors. Faisons-nous intervenir directement la toute-puissance divine ? Mais Dieu ne pouvait-il pas recourir au ministère de ses anges ? N'insistons pas trop. En tous cas, puisque nous parlons peinture, reconnaissons que les attitudes des anges et le déploiement de leurs ailes communiquent à la scène aérienne de l'Assomption un élan et une légèreté qu'elle n'aurait pas autrement.

Les préraphaélites, surtout ceux de l'école ombrienne, Gentile da Fabriano, le Pérugin, Pinturicchio, ajoutaient à l'Assomption, comme du reste au couronnement un accessoire qui disparut après eux : la *mandorla*, l'amande diaprée, sertie de chérubins, qui auréolait le corps tout entier de la triomphatrice et la véhiculait dans l'espace. Les Florentins, Benozzo Gozzoli, Orcagna, Filippo Lippi, Ghirlandaio, fra Bartolomeo, n'avaient garde d'omettre

l'épisode un peu enfantin de la « seconde incrédulité » de saint Thomas, et de la ceinture nouée tombant du ciel entre ses mains. Vous les excuserez facilement si vous songez que cette relique douteuse, sœur de celle de Quintin, la ceinture de Notre-Dame, était alors et est encore aujourd'hui conservée et vénérée dans une belle cathédrale construite et aménagée en son honneur, le duomo de Prato, ville voisine de Florence.

Troisième cycle : le Couronnement. — Il est impossible d'aborder ce sujet sans songer tout de suite à la perle du Musée du Louvre : la suave et chatoyante *Incoronazione* du Beato Angelico. Vous voudrez relire dans la *Cathédrale* de Huysmans les pages si artistement ouvrées qu'il lui consacre. Voici, extraite de la Revue *la Vie et les Arts liturgiques* août 1923, et signée de M. Lamy, la description d'une autre *Incoronazione* de l'Angelico, la dernière qu'il peignit, celle de la neuvième cellule du couvent de Saint-Marc à Florence : « C'est une fresque translucide, une modulation en blanc majeur. Sur un mur blanc, de blancs nuages. Sur ces nuages s'enlèvent le Christ et sa mère vêtus de lin blanc. Comment toutes ces blancheurs sont-elles modelées dans la lumière ? C'est un mystère devant lequel les peintres s'inclinent... Lorsque de la perfection technique on passe à la beauté expressive de la fresque, l'admiration redouble : la Vierge s'incline sous la couronne tenue par son Fils, mais son regard monte vers ce cher Fils avec un confiant amour, la figure du Christ respire une grave, une inexprimable bonté. »

Pour terminer, deux grandes et célèbres toiles de la Pinacothèque du Vatican : l'œuvre du maître tout jeune, mal dégagé encore des formules et des artifices de l'école, mais révélant déjà son merveilleux génie et nous charmant par la fraîcheur virginale de son inspiration, — l'œuvre de l'élève, reflétant la manière du maître au point de donner le change, mais trahissant vite une qualité d'âme bien inférieure, et exagérant, comme il arrive toujours, les défauts du maître, d'un maître vieilli, non point déchu, mais altéré, troublé, légèrement dévoyé, parvenu au point où son génie, après avoir porté l'art à son épogée, en inaugurerait la décadence : le couronnement de Raphaël, et le couronnement de Jules Romain.

Ce sont deux couronnements, et pourtant il y a là quelque

chose de plus. Ces deux tableaux constituent, par leur formule même, bien plus que les simples Assomptions ou les simples couronnements, une affirmation formelle de la croyance en la Résurrection et en l'Assomption corporelle de la Bienheureuse Vierge Marie. Car les âmes séparées, comme les purs esprits, sont des réalités invisibles, et, par suite, inexprimables, indescriptibles. L'artiste qui veut les représenter est obligé de leur prêter un corps. Il n'affirme point pour autant qu'elles en aient vraiment un. Ce ne sont point seulement les cieux d'après la résurrection de la Chair, cieux de Michel-Ange à la Sixtine, de Luca Signorelli et de l'Angelico au Dôme d'Orvieto, du Tintoret au palais ducal de Venise, qui sont peuplés de saints et de saintes en chair et en os. Ce sont aussi les cieux de maintenant, les cieux des âmes, ceux qui s'entr'ouvrent par exemple au-dessus de l'Hostie dans la Disputa de Raphaël. Les apothéoses des béatifications à Saint-Pierre de Rome ne sont-elles pas elles-mêmes des Assomptions corporelles ! On pourrait donc s'y tromper ? Non, Ici, pas d'équivoque possible. Car la scène est double. Dans les hauteurs il y a le ciel, le couronnement. Mais au-dessous, nous voyons le tombeau, et le tombeau est vide. Des fleurs seulement, de belles fleurs miraculeuses en tapissent le fond. Le tombeau a dû lâcher sa proie. Le corps n'est plus là. C'est donc bien lui, c'est la personne intégrale de sa Mère que le Christ couronne dans les cieux.

Signalons d'abord les défauts qui déparent l'œuvre de Jules Romain. La beauté royale du chef-d'œuvre de Raphaël apparaîtra mieux par contraste. L'attitude et l'expression du Christ sont vulgaires, celles de la Vierge manquent de grâce et de simplicité. En bas, c'est bien pis. Les apôtres se démènent et gesticulent d'une façon ridicule et inconvenante. Les uns, qui ne voient que le tombeau vide, sont trop déconcertés, les autres qui aperçoivent la Vierge par delà les nuages, sont trop stupéfaits, tous sont affolés. On comprend l'agitation qui émane du possédé dans la Transfiguration de Raphaël, encore que les hommes de goût la jugent excessive. Mais ici, quel contresens ! Regardons maintenant l'œuvre du maître. C'est la paix, la sérénité, l'extase. Le Christ exulte noblement, la Vierge s'absorbe dans les délices qui l'inondent, les apôtres sont heureux. Un seul semble s'effarer quelque peu, peut-être saint Thomas. Mais saint Jean le rassure si doucement ! Plusieurs lèvent les yeux, d'autres les tiennent

baissés. Mais tous, ils savent, ils voient intérieurement ; pour la mère comme pour le Fils, ils ont compris le langage du tombeau vide. La foi, chez eux, a précédé et surnaturalisé la vision. Moment unique dans l'histoire de l'art chrétien, atteinte fugitive d'un idéal presque absolu : la matière et l'esprit se sont accordés ; la nature a conservé la grâce ; la perfection de la forme, loin de tuer l'âme ou de l'ensevelir, n'a fait qu'accroître la transparence de son enveloppe charnelle.

Nous nous arrêtons là. Qu'on nous permette une simple réflexion ! Quelle preuve de la vitalité de l'Eglise et quelle fierté pour nous que la beauté transcendante des floraisons d'art inspirées par son génie ! L'art païen, le pauvre art laïque, ne montera jamais à ces hauteurs, il ne saura jamais ces exquis délicatesses. Gardons nos trésors, protégeons-les, aimons-les. Apprenons à les mieux connaître et à les mieux goûter, afin d'en mieux profiter pour nous et pour nos frères qui s'égarent. La beauté corporelle a pour fin la beauté morale, la beauté des âmes, des familles et des nations chrétiennes. Ce qui est vraiment beau exerce un rayonnement qui vient de Dieu et qui porte à Dieu.

Et puisque tout ce que Dieu donne, il le donne par Marie, ce qui retourne à lui doit prendre le même chemin ! Pour elle, embellissons nos cœurs de la plus tendre dévotion et des plus nobles vertus ! Que le spectacle de son Assomption nous entraîne vers les hauteurs ! Alors nous porterons sa ressemblance bien plus encore que tous les chefs-d'œuvre de la terre. Voilà l'offrande qu'elle désire, la plus belle. Et qu'y a-t-il de trop beau pour vous, ô Marie, pleine de grâce !

En vous miséricorde, en vous pitié, en vous munificence,
En vous s'assemble tout ce qu'a de bonté la créature !
O Vierge Mère, Fille de votre Fils,
Humble, mais élevée plus qu'aucune autre créature.
Terme immobile de l'éternel conseil !
Vous avez tellement ennobli l'humaine nature,
Que Dieu n'a pas dédaigné de devenir son propre ouvrage ! (DANTE).

JOSEPH TANGUY,
Professeur au Sém. de Quimper.

Nihil obstat

Corentin LE GRAND
Quimper, 2 juillet 1925.

LE VŒU DE LOUIS XIII

Dans son premier bref à la France, du 2 mars 1922, lui accordant le double patronage de la Sainte Vierge et de sainte Jeanne d'Arc, le Pape Pie XI emploie deux expressions dont la différence mérite d'être soulignée. « Nous déclarons avec la plus grande joie, dit-il, et établissons l'illustre Pucelle d'Orléans... patronne secondaire de la France », tandis qu'il vient de dire : « Nous déclarons et confirmons que la Vierge Marie, Mère de Dieu, sous le titre de son Assomption dans le ciel, a été régulièrement choisie comme principale patronne de la France auprès de Dieu, avec tous les privilèges et les honneurs que comportent ce noble titre et cette dignité. »

On sait que le nom de « patron » est réservé dans la langue ecclésiastique au saint qu'une longue tradition ou un choix légitime désigne aux prières du clergé et des fidèles comme leur protecteur spécial auprès de Dieu. Or, la confirmation du Saint Siège vient de donner une valeur canonique au droit de patronat, au sens populaire du mot, reconnu depuis des siècles à Notre-Dame par nos chefs religieux et politiques.

La lettre apostolique reconnaît le « royaume de Marie » dans ce royaume de France, où nombre de docteurs, depuis Irénée et Euchariste de Lyon, Hilaire et Anselme, jusqu'à Bernard et François de Sales, ont célébré à l'envi les gloires de la Vierge ; elle cite l'attachement traditionnel de la Sorbonne à la doctrine de l'Immaculée Conception ; elle dénombre nos plus belles cathédrales élevées à la Reine du ciel ; elle fait état de ses multiples apparitions virginales. Puis elle contemple l'histoire de France, notant au passage le culte spécial de nos rois envers la Mère de Dieu, Clovis, Charlemagne, Saint-Louis, Louis XI, pour arriver au vœu de Louis XIII qui marque l'apogée de cette dévotion française.

A qui revient la première pensée de cet hommage national ?

La grande piété du Roi envers la Sainte Vierge, dont les manifestations abondent, expliquerait qu'il en ait lui-même pris l'initiative. Sa mère la lui avait si profondément inculquée que chaque jour il rendait fidèlement ses devoirs à Marie, mais plus particulièrement le samedi qui lui est consacré. Aussi bien avant de vouer officiellement sa personne et son royaume, le Roi le faisait « fréquemment dans le secret de son cœur ». Mais, sans tenir compte de ce qui a été dit de son caractère irrésolu, la question se pose de savoir si cet acte ne lui fut pas inspiré par quelque conseiller ecclésiastique ou laïque.

On a mis en avant les noms de la Reine Anne d'Autriche, de M^{lle} de La Fayette, du P. de Bérulle, du P. Caussin, du P. Joseph, de Richelieu. Peut-être ce dernier mérite seul d'être retenu.

Le Cardinal nourrissait à l'égard de la Sainte Vierge une dévotion qui, pour ne pas s'étaler hors de propos, restait assez vive pour savoir à l'occasion se manifester. Son *Traité de la perfection chrétienne* publié seulement en 1646, mais commencé dès 1636 et achevé en 1638, l'année même du vœu, est dédié à la *Très Sainte Vierge, Mère du Fils de Dieu* ; et la dédicace porte cette phrase : « Puisque cet ouvrage reçoit son estre en un temps où ce Royaume vous est particulièrement consacré, je ne serois pas excusable si je faisois quelque réserve lors que l'on vous donne tout. »

Sans doute dans les deux passages de ses *Mémoires* où il parle du vœu de 1638, le Cardinal ne laisse pas deviner la part qui lui en peut revenir ; mais sa suprême habileté n'était-elle pas précisément de disparaître à l'heure où il faisait plus fortement pression sur son souverain ?

D'ailleurs quelque temps auparavant, le 16 mai 1636, à l'entrée de la France dans la guerre de Trente ans, il écrit au Roi : « On prie Dieu, à Paris, par tous les couvens, pour le succez des armes de Votre Majesté. On estime que, si elle trouvoit bon de faire un vœu à la Vierge avant que ses armées commencent à travailler, il seroit bien à propos... » Le Roi accepte de prime abord, mais dès le lendemain il a changé d'avis. Et le ministre devra plusieurs fois y revenir avant de dicter lui-même au nom du Roi la formule de cette offrande.

Il semble bien que le rôle du Cardinal n'est guère différent dans la question du vœu national. Dans le premier passage des *Mémoires*, on retrouve, à peu d'expressions près, la formule du vœu : or ce texte de 1637 est le premier document relatif à cette affaire.

D'ailleurs la teneur même du serment porte la marque du Cardinal ; sa haute tenue théologique est plus d'un évêque que d'un prince, fût-il le Roi très chrétien. Le passage sur Marie Médiatrice de grâce est à cet égard particulièrement suggestif :

« Nos mains n'estans pas assez pures pour présenter nos offrandes à la Pureté mesme, nous croyons que celles qui ont esté dignes de la porter les rendront hosties agréables : et c'est chose bien raisonnable qu'ayant esté médiatrice de ses bienfaits elle le soit de nos actions de grâces ».

Bien plus, la copie manuscrite du vœu conservée aux archives des Affaires Etrangères porte des traces de la main de Richelieu : de sa propre plume, en effet, il ajoute ou efface certaines expressions avant d'arrêter le texte définitif. Et son secrétaire, Cherré, écrit cet en-tête : « Fait vers la fin de décembre 1637 ». C'est-à-dire que si ce texte n'est, comme il semble, que la dernière mise au point d'un projet longuement élaboré, la première esquisse s'en retrouve dans le premier passage des *Mémoires* du Cardinal.

Le Roi donc signe, le 10 février 1638, les lettres patentes ordonnant le vœu national à Notre-Dame de l'Assomption.

On y peut distinguer trois parties.

Dans la première, il expose les considérants qui l'ont amené à prendre cette importante décision.

« Dieu qui élève les roys au trône de leur grandeur, non content de nous avoir donné l'esprit qu'il départ à tous les princes de la Terre pour la conduite de leurs peuples, a voulu prendre un soin si spécial de notre royaume et de notre état, que nous ne pouvons considérer le bonheur du cours de notre règne sans y voir autant d'effets merveilleux de sa bonté que d'accidents qui nous menaçaient. »

Puis voici le rappel des événements qui marquent les vingt-cinq premières années du règne, années où la Providence n'a cessé de protéger le Roi et la Nation française au milieu des dangers de la guerre étrangère et de la guerre civile. Et la confiance

éclate dans ces mots : « Comme la Providence a fondé cet état, sa bonté le conserve et sa puissance le défend ». Que nous voilà donc loin des petits calculs à courte vue de la politique humaine !

La seconde partie est la consécration même du Monarque et du Royaume :

« A ces causes, nous avons déclaré et déclarons que, prenant la très-sainte et très-glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, notre état, notre couronne et nos sujets, la suppliant de nous vouloir inspirer une sainte conduite, et défendre avec tant de soin ce royaume contre l'effort de tous ses ennemis, que, soit qu'il souffre le fléau de la guerre, ou jouisse des douceurs de la paix, que nous demandons à Dieu de tout notre cœur, il ne sorte point des voies de la grâce, qui conduisent à celles de la gloire ».

Enfin, dans la finale, le Roi édicte les mesures à prendre pour l'observation de son vœu à Paris et en province :

« Et afin que la postérité ne puisse manquer à suivre notre volonté en ce sujet, pour monument et marque immortelle de la consécration présente que nous faisons, nous ferons construire de nouveau le grand autel de l'église cathédrale de Paris »...

Et les lettres patentes ajoutent sur un ton tout-à-fait passé de mode en chancellerie :

« Nous admonestons le sieur archevêque de Paris, et néanmoins lui enjoignons que tous les ans, le jour et fête de l'Assomption il fasse faire commémoration de notre présente déclaration à la grand' messe qui se dira en son église cathédrale, et qu'après les vêpres dudit jour, il soit fait une procession en ladite église, à laquelle assisteront toutes les compagnies souveraines et le corps de ville, avec pareille cérémonie qui s'observe aux processions générales les plus solennelles. Ce que nous voulons aussi être fait en toutes les églises..... Exhortons pareillement tous les archevêques et évêques de notre royaume, et néanmoins leur enjoignons de faire célébrer la même solennité en leurs églises épiscopales ou autres églises de leurs diocèses... Car tel est notre bon plaisir ».

Nous voici donc à l'aube du 15 août 1638.

Le Roi est depuis trois semaines à Abbeville, pour s'opposer aux Espagnols qui en menacent les faubourgs. Dans la belle église du couvent des Minimes, il assiste à la sainte messe, à laquelle il communiera. Les maréchaux de France sont à ses

côtés, Bassompierre, Thouars, Créquy, Schomberg, Brézé, Châtillon, les ducs de Rohan, de la Force, le prince de Condé, le duc de Saxe-Weimar, son frère Gaston d'Orléans, le duc de Vendôme. L'Eglise est noblement représentée par le cardinal-ministre, duc de Richelieu, par le cardinal de La Valette, qui commande un corps d'armée, par Dominique Séguier, évêque de Meaux, le frère du chancelier, par les évêques de Nîmes, d'Auxerre et de Nantes.

Au moment de la consécration, le Roi s'avance dévotement vers le prélat officiant ; « puis la main gauche posée sur son cœur, la droite élevée jusqu'à la hauteur du Saint-Sacrement, il voue son royaume à la Vierge, la suppliant de prendre ses états et sa personne royale sous sa puissante protection ».

Dans l'après-midi, l'évêque de Nîmes, Cohon, prononce un discours, à la suite duquel s'organise une procession splendide suivie par le Roi escorté des chevaliers du Saint-Esprit et de toute la Cour. Au retour du cortège à l'église des Minimes, le Cardinal de Richelieu donne la bénédiction du Saint-Sacrement.

La réponse du Ciel ne se fait pas attendre. Il paraît que le 4 décembre 1637, le Roi, ayant quitté Versailles pour se rendre à Saint-Maur, et surpris par un violent orage à la Visitation de la rue Saint-Antoine, a été contraint de passer la soirée au Louvre auprès de la Reine, dont l'humeur, disent les mauvaises langues, ne lui revient guère. C'est ce qui explique pourquoi l'état de santé d'Anne d'Autriche la retient loin d'Abbeville pour le 15 août. La France entière désirait un dauphin. Le 5 septembre, au château de Saint-Germain-en-Laye, vient au monde Louis-Dieudonné, le futur Louis XIV.

Le vœu royal n'était certes pas conditionnel : il n'y est même pas fait mention de l'héritier qu'on espère et qu'on attend ; il n'est question que de la France et de son Roi. Mais la Reine du Ciel ne se laisse jamais vaincre en générosité : Louis XIII lui offrait un royaume, la Vierge lui donne un dauphin. Aussi le jésuite Maimbourg pourra-t-il dire au Roi :

« Ce présent exquis du ciel, tu le dois au royal présent que tu as fait toi-même de la France à la glorieuse Mère de Dieu... La Vierge s'était d'abord donnée toute entière à la France par ses multiples bien-

faits séculaires ; par un équitable retour, le Roi lui rendit son douaire et apanage des fleurs de lys qui était sien depuis toujours ».

On peut se demander pourquoi l'Assomption fut choisie de préférence à toute autre fête de la Vierge. Tout d'abord le rite du 15 août fut longtemps supérieur, et, par suite, cette fête, imposée par la tradition de toutes les familles chrétiennes aux personnes qui portent le nom de Marie, fut toujours très populaire en France (1). De nos jours encore, en vertu d'une concession du cardinal Caprara en date du 9 avril 1802, c'est la seule fête de la Vierge qui soit d'obligation ; et c'est à juste titre, car c'est sa fête principale, ou primaire, pour employer l'expression liturgique. En effet, la fête principale de chaque saint se célèbre à son *dies natalis*, c'est-à-dire au jour de sa mort, de son entrée dans l'éternité bienheureuse. Il n'y a d'exception que pour saint Jean-Baptiste, dont la nativité est la fête primaire, parce que sa sanctification définitive date non pas de son martyre, mais de sa purification dans le sein de sa mère. Pour la sainte Vierge, la fête principale ne pouvait pas tomber le 8 décembre : dans la fête de l'Immaculée-Conception, c'est plutôt le mystère que célèbre l'Eglise, dans la fête de l'Assomption, c'est plutôt la personne.

Par suite du vœu de Louis XIII, la dévotion française envers la Sainte Vierge ne fit que s'accroître : l'imagerie et le statuaire y trouvèrent un nouvel essor ; un grand nombre d'églises furent dédiées à Notre-Dame ou retrouvèrent cet ancien vocable ; un peu partout des congrégations mariales se fondèrent. Et, en dépit de quelques résistances très vivement réprimées, la procession du vœu de Louis XIII passa rapidement dans les habitudes.

Louis XIV renouvela cette consécration le 15 mai 1656. Louis XV écrivit à tous les évêques du royaume le 20 juillet 1738 : « Je veux que cette année qui est la centième depuis que mon royaume reconnaît la Mère de Dieu pour sa patronne spéciale, soit en même temps l'époque du renouvellement que je fais de ce vœu mémorable. » L'ordonnance de Louis XVIII du 5 août 1814

(1) Cette dévotion était si populaire que la petite colonie française partie en 1604 pour fonder « un royaume » en Amérique du Nord, y fonda le « royaume de l'Assomption ». L'hymne national des Acadiens est resté l'*Ave Maris Stella*, et leur dévotion traditionnelle a trouvé son expression au Congrès Eucharistique de Montréal, où leur arc de triomphe était surmonté d'une Assomption.

n'avait pas d'autre but. Il n'est pas jusqu'à l'Empereur, qui, en fixant sa fête onomastique au 15 août, n'ait indirectement rendu hommage à Notre-Dame de l'Assomption.

Ainsi par la volonté de la nation française et de ses chefs, une tradition ininterrompue a relié le vœu de Louis XIII à la solennelle déclaration de Pie XI.

Joseph BLAREZ (diocèse de Vannes),
Docteur en théologie.

« 17. Irrité contre la Femme, le Dragon s'en alla faire la guerre au
« reste de sa race, à ceux qui gardent les commandements de Dieu et
« qui ont le témoignage de Jésus. »

*
* *

LA FEMME CÉLESTE D'APOCALYPSE XII

« 1. Et un grand signe se montra dans le ciel ! Une Femme drapée
« de soleil, la lune sous ses pieds, et sur sa tête une couronne de douze
« étoiles.

« 2. Elle avait (un enfant) dans son sein, et elle poussait des cris de
« souffrance dans la douleur de l'enfantement.

« 3. Et il se montra un autre signe dans le ciel ! Voici un Dragon
« roux et grand, il avait sept têtes et dix cornes. 4. Sa queue entraî-
« nait le tiers des étoiles du ciel et les projetait à terre.

« Le Dragon se tenait devant la Femme qui allait enfanter, afin
« qu'après l'enfantement il dévorât son fils. 5. Or elle enfanta un fils
« mâle, celui qui doit « régir toutes les nations avec une verge de fer »
« (Ps. II, 9) : et son fils fut enlevé vers Dieu et vers son trône. 6. Quant
« à la Femme, elle s'enfuit au désert, où se trouve un lieu préparé par
« Dieu pour qu'elle y soit nourrie pendant 1260 jours.

« 7. Et il se fit une guerre dans le ciel ! Michaël et ses anges combat-
« tirent le Dragon, et le Dragon combattit avec ses anges. 8. Mais
« ceux-ci, n'étant point de force, leur place ne se trouva plus dans le ciel.
« 9. Il fut jeté le grand Dragon, le Serpent antique, qui s'appelle Diable
« ou Satan, qui fait errer l'univers entier, il fut jeté à terre et ses anges
« furent jetés avec lui. 10. Et j'entendis une grande voix au ciel qui
« disait : (C'est) maintenant qu'est venu le salut, la force, et le règne de
« notre Dieu, et la puissance de son Christ...

« 13. Or, quand le Dragon se vit jeté à terre, il poursuivit la Femme
« qui avait enfanté un mâle. 14. Mais il fut donné à la Femme les deux
« ailes du grand Aigle, afin qu'elle s'envolât au désert, à sa place, où
« elle sera nourrie pendant « un temps, des temps et un demi-temps »
« (Dan. VII, 25, XII, 7) loin du Serpent. — 15. Et le Dragon jeta de sa
« gueule, après la Femme, de l'eau pareille à un fleuve, afin qu'elle fût
« emportée par le fleuve. 16. Mais la terre, secourant la Femme, ouvrit
« sa bouche, et absorba le fleuve qu'avait vomi le Dragon de sa gueule.

Le présent récit de l'Apocalypse a été souvent appliqué à la Vierge Marie. La phrase du début pouvait s'entendre du triomphe de Marie après son Assomption : la Femme paraissait enveloppée du soleil de justice, entourée des douze étoiles, comme elle avait été entourée des douze apôtres au temps de la Pentecôte (Act. I, 14), manifestée enfin à la terre comme un prodige des cieux. Si fréquente qu'elle soit, cette application laisse dans l'ombre les traits qui caractérisent justement la vision de l'Apocalypse : la Femme céleste n'est point encore mère du Messie, elle doit le devenir tout prochainement ; la Femme céleste n'habite point au séjour de la paix éternelle, mais aux lieux qui vont être troublés par la lutte imminente de Michaël et du Dragon ; la Femme céleste n'a point été enlevée au ciel par quelque solennelle Assomption, elle s'enfuira au désert, alors que son Fils sera pris auprès de Dieu et de son trône.

L'application de ce récit à l'Immaculée Conception de la Vierge est beaucoup plus juste. Les artistes chrétiens se sont inspirés de ce tableau pour des chefs-d'œuvre que chacun connaît ; la littérature religieuse a repris et magnifiquement décrit chacun des détails de la vision. L'Eglise elle-même, après avoir redit le 15 août et aux fêtes de la Vierge, l'exclamation du Cantique : *Quae est ista, quae ascendit sicut aurora consurgens, pulchra ut luna, electa ut sol?* (Cant. VI, 10), l'Eglise réserve à la solennité du 8 décembre l'allusion à la Femme céleste : *Signum magnum apparuit in caelo* (6^e répons de Matines).

Il est facile de reconnaître le bien fondé de cette application : la scène apocalyptique forme manifestement une réplique à la scène de la chute originelle. Voici la mère du Messie en présence du Dragon, le Serpent de jadis (vr. 9) : celui-ci essaie de la meurtrir avant qu'elle ou son Fils le mette à mal ; le Fils de la Femme et les puissances du ciel qui soutiennent sa cause meurtrissent le Serpent. Il n'est pas jusqu'au dernier trait de l'épisode qui ne rappelle la prophétie de la Genèse. *Je mettrai des inimitiés entre (le Serpent) et la Femme, entre la postérité (de l'un) et la postérité (de l'autre)* (Gen. III, 15) : le Dragon maintenant s'en ira guerroyer contre ceux qui restent de la postérité (de la Femme) (Vr. 17). Péché originel, d'une part, lequel entraîne la perte de l'humanité future ; Immaculée Conception, d'autre part, laquelle annonce déjà le salut de l'humanité future ! L'une des premières pages

de la Genèse, l'une des dernières de l'Apocalypse, se replient l'une vers l'autre, comme les deux panneaux d'un diptyque ; et l'Eglise, qui les contemple à la fois, garde justement pour la solennité du 8 décembre son exclamation d'enthousiasme : *hodie contritum est ab ea (Maria) caput serpentis antiqui, alleluia !* (Ant. *Magnificat*, 2^e vêpres).

Nous nous sommes approchés du sens littéral, et, avec l'Eglise, nous avons saisi le sens spirituel d'Apoc. XII. L'auteur inspiré songeait à la scène du Paradis terrestre, en contemplant la scène de cet autre Paradis terrestre où il est manifeste que terre et ciel se rejoignent : est-ce à dire pourtant qu'il opposait directement Eve à Marie ? Saint Irénée et les premiers Pères qui mirent dans un contraste si fécond en développements théologiques ces deux personnalités, la pécheresse et la sainte qui par son Fils effaça le péché, n'appuient point leur argumentation sur la scène de l'Apocalypse. Saint Jean voyait plus loin, en effet, et il faut reconnaître que son regard ne se posait pas précisément sur la Vierge Marie. Que signifieraient donc au sens littéral, s'il les fallait appliquer à la Vierge Mère, ces détails bizarres qu'il nous donne sur la Femme céleste, sa fuite au Désert quand le Messie est enlevé aux cieux, le séjour qu'elle y fait pendant un temps, des temps et un demi-temps, le danger qu'elle y court d'être enlevée par un fleuve sorti de la gueule du Dragon ? D'ailleurs la Femme céleste, qu'il aperçut au dernier terme de sa grossesse, poussait des cris de souffrance, dans la torture de l'enfantement, κράζει ὀδίνουσα καὶ βασανιζομένη τέκνῳ (vr. 2) : c'est là un détail qui s'accorderait fort mal avec les croyances assurées sur la virginité *in partu*. Il faut donc dire que ceci ne s'applique point à Marie, et que Marie n'est point à la lettre la Femme céleste de la vision.

*
* *

Pour bien entendre saint Jean, l'on doit scruter son langage qui est celui des écrivains apocalyptiques, traduire ses formules et interpréter ses images suivant les traditions du temps où il vivait et les habitudes du genre littéraire qu'il avait adopté ; car un auteur, même d'apocalypse, doit avoir quelque préoccupation de se faire comprendre par les contemporains auxquels il adresse son écrit. Que la doctrine inspirée de l'apocalypse chrétienne soit tout autre que la doctrine des apocalypses juives, la chose est bien évidente. Encore est-il que pour entendre au sens littéral cette doctrine, il faut entendre, avec les contemporains de l'auteur, les formules qui l'expriment : agir au rebours, c'est, ici tout spécialement, chercher le contre-sens.

La Bible nous enseigne quelle est cette Femme qui donne le jour au Messie : la Fille d'Israël symbolique dont avaient si souvent parlé

les Prophètes. Le Messie naîtra au sein de la Communauté des Justes. Sur la tête de la Femme repose une couronne de douze étoiles : la Communauté est entourée de ses Douze fils, qui sont les Douze Tribus d'Israël. Le renseignement nous est donné par plusieurs sources, et j'ai eu l'occasion de citer le Sekhel tōb qui commente en ces termes le songe connu du patriarche Joseph (Gen. XXXVII, 9) : « C'est ainsi qu'en tous les passages où il est fait allusion aux Tribus d'Israël, elles correspondent au groupe des constellations zodiacales » (Buber I, 216). La Femme est enveloppée de soleil, et c'est la gloire du Seigneur qui fait resplendir la Jérusalem mystique, comme l'avait annoncé Isaïe LX, 1, et comme le représentent divers auteurs, Baruch V, 1, Sibylle III, 784, etc.

La Femme, qui vit et agit sur terre, s'est révélée d'abord comme un signe dans le ciel. Telle est, en effet, la doctrine des Rabbins qu'Israël existait dans les desseins de Dieu, avant la Création qui fut faite en faveur des Justes. On lit, par exemple, en Ber. R. I, 1, 4 : « Israël était déjà monté en la pensée (divine), comme il est écrit (Psaume LXXIV, 2) : *Souviens-toi de ton peuple que tu as acquis naguère !* » La Communauté d'Israël était donc préexistante, comme le Messie même était préexistant, selon la doctrine connue des Paraboles d'Hénoch (pass.). Mais nous sommes ici sur terrain chrétien, et la doctrine de l'Apocalypse est autrement ferme. La Femme est ἡ ἄνω Ἱερουσαλήμ, ἥτις ἐστὶν ἡ μήτηρ ἡμῶν (Gal. IV 26) : de même que la Femme paraît au ciel, mais qu'elle est aussi sur la terre où elle enfanta, de même son Fils est à la fois sur la terre et au ciel (cf. Jo. III, 13 : ὁ ἐκ τοῦ οὐρανοῦ καταβάς, ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου ὁ ὢν ἐν τῷ οὐρανῷ), avant d'être ravi auprès du trône de Dieu (vr 5). On reconnaît la Communauté des Justes de l'Ancien Testament d'abord, le sort terrestre et la glorification du Fils de l'Homme, Jésus.

La Femme, poursuivie par le Dragon, le Serpent antique, qui n'a point oublié la menace des premiers jours, s'enfuit au désert : elle y trouve, ménagée par Dieu, une retraite où elle sera nourrie pendant 1260 jours (vr. 6). Cette période de 1260 jours nous est connue par le chapitre XI qui précède immédiatement : elle correspond au temps d'activité des deux témoins Moïse et Elie, autrement dit, au temps où la Loi dont Moïse est l'auteur et les Prophètes dont Elie est le type, demeurent la norme du peuple juif toujours vivant. Moïse a dû s'enfuir devant le Pharaon ; Elie, devant Achab et Jézabel : ils ont cherché asile au Sinaï (Horeb), lieu préparé par la Providence pour garantir leur sécurité. Ce sont là des faits, bien plus, ce sont des faits typiques. Combien de persécutions n'eurent pas à subir les Justes de l'Ancienne Loi, lesquels, dans la perspective de l'auteur, sont les ancêtres du Messie ! A une période relativement récente, les Fidèles proscrits par les gens

d'Antiochus Epiphane, dont le souvenir est rappelé par bien des allusions à Daniel, gagnèrent le désert eux aussi : leur force qui s'affirma par la réaction macchabéenne trouvait sa source dans la foi au Dieu d'Israël, et l'attachement à la Loi et aux Prophètes.

Un savant commentateur de l'Apocalypse me fait remarquer que la Femme enfante en présence du Dragon, puis qu'elle prend sa fuite vers le désert : dès lors, la naissance du Messie est antérieure à la fuite, laquelle ne peut donc symboliser la fuite des Justes de l'Ancienne Loi. Il en résulte que toute mon explication est inexacte, ce qui voudrait dire sans doute que son commentaire expose la vérité. Pourquoi donc mon distingué contradicteur m'objecte-t-il cette métathèse ? Dans le même passage, il s'en présente une autre qui est plus sensible encore : il est vrai, qu'à s'en rapporter aux apparences, elle nuirait plus encore au gros commentaire qu'à ma modeste explication. Le Messie est enlevé auprès de Dieu et de son trône (vr. 5) ; puis se déchaîne la guerre céleste entre les bons anges et les phalanges de Satan (vr. 7) : est-ce que la lutte céleste est donc postérieure à l'ascension du Christ ? Les commentateurs et les théologiens estiment à bon droit que cette lutte correspond à la Passion de Jésus : seraient-ils en faute, et devrait-on dire que cette lutte, encore inachevée, se poursuit entre le bien et le mal jusqu'au dernier jour du monde ? Mais, alors, quelle est donc cette époque postérieure pendant laquelle le démon a été jeté sur terre (εβλήθη, vr. 13), poursuit la Femme qui a enfanté (ἔτεκεν), vomit les eaux du fleuve, et s'en va faire la guerre contre ceux de sa race qui demeurent encore (vr. 17). Quels sont donc ces fidèles persécutés qui souffrent encore violence après le dernier jour du monde ?

En réalité, une métathèse explique l'autre. Il y a là tout d'abord un phénomène littéraire, mais il y a bien plus, une sérieuse raison théologique. Le Messie doit régir les peuples avec une verge de fer, entendons-nous ! les peuples qui ont fait de vains efforts contre le Seigneur et son Oint (Ps. II, cité). Si les justes de l'Ancienne Loi, avant ceux de la Nouvelle, ont échappé aux embûches des Pharaon ou des Jézabel du symbole, ce n'est pas parce que la Loi et les Prophètes seuls avaient soutenu leur courage, mais c'est parce que le Messie à venir ou déjà venu, avait bientôt saisi les méchants, les brisant en miettes comme un vase d'argile (Ps. II, cité). La Femme céleste est une, la Communauté des justes, à quelque époque que vivent ces derniers, est une également : c'est là, je le dis encore, une idée essentielle en l'Apocalypse. Le secours qu'elle trouve en sa détresse est toujours le même : l'aide toute-puissante du Seigneur et de son Oint.

Voilà donc la guerre qui se déclanche au ciel : Satan et ses séides sont attaqués par Michaël et ses anges que les traditions rabbiniques

(M. Shîr sur Cant. VI, 10) font camper précisément au Sinai. Le Fils qu'a enfanté la Femme céleste, le Messie qui est né au sein de la Communauté des justes, est ravi auprès de Dieu et de son trône : l'Ascension de Jésus réalise ainsi la promesse du Psalmiste (Ps. CX, 1) : *Assieds-toi à ma droite* (puis : *il fracassera la tête de nombreuses gens*). En retour, Satan tombe du ciel avec ses phalanges, et cette victoire que le Christ a remportée par sa Passion sur les puissances de mort réalise la promesse d'Isaïe (XXIV, 21) : *En ce temps-là l'ahvé châtiara dans les cieux l'armée d'en-haut*. L'allusion à Isaïe est d'autant plus claire, que la suite de l'Apocalypse montre justement comment Satan se trouve captif dans son cachot, et après nombre de jours sera châtié (Is., I. c.).

Pour l'instant, l'Homme fort de l'Evangile a vaincu son adversaire et lui a enlevé sa force, il ne l'a pas encore étroitement enchaîné : sous la Nouvelle Alliance les persécutions reprendront, mais elles ne sont plus à craindre. La Femme reçoit maintenant les deux ailes du grand Aigle pour s'envoler au désert, qui est son lieu de refuge. Mais elle y était déjà, me dit le même commentateur. Peut-être, pour qui oublie le style des écrivains apocalyptiques, et leur habitude de ne point décrire toutes les phases de la scène, si cette indécision apparente ne gêne point la compréhension du récit. Si les ailes sont données à la Femme pour lui permettre de s'envoler au désert (ὡς ἀπτερῆται), c'est donc manifestement qu'elle n'y était plus et éprouvait, une fois encore, le besoin d'y retourner.

Après l'Ascension du Christ, pendant cette période nouvelle dont Daniel comptait les temps — un, deux, et un demi (vr. 14), — voilà donc les persécutions qui se déchaînent, et obligent les chrétiens à s'enfuir. La persécution au temps d'Etienne, premier martyr, avait bien dispersé les chrétiens dans les contrées diverses de Judée et de Samarie (Act. VIII 1, XI, 17) ; une persécution, ou mieux, des dangers nouveaux obligent les chrétiens à s'enfuir de ces mêmes régions : ils vont chercher à Pella un refuge pendant la guerre juive, c'est-à-dire au temps où sont mis à mort Moïse et Elie d'Apoc. XI, au temps où disparaît le peuple juif qui a placé dans la Loi et les Prophètes toute son espérance. Telle, aux temps passés, la fuite au Sinai et à l'Horeb ; telle, à l'époque contemporaine, la fuite des chrétiens au désert : ces faits sont aussi des symboles, et le dernier (Matth. XXII, 16) représente les nécessités que les persécutions à venir imposeront aux chrétiens, comme les premiers représentaient les nécessités qu'avaient dû subir leurs frères de l'Ancienne Alliance.

Que me parle-t-on ici de je ne sais quelle « Ecole » critique, à laquelle j'aurais emprunté l'allusion aux chrétiens de Pella ? Avant le

règne de Domitien sous lequel fut écrite l'Apocalypse, il n'est point, que je sache, d'autres fugitifs au désert, que l'on pût opposer aux Moïse et Elie s'approchant des solitudes du Sinaï, et présenter comme les types des persécutés à la recherche du lieu de repos. Pourquoi m'objecter que les Pères de l'Eglise n'ont point donné une telle importance à la guerre juive ? Quel est donc le Père de l'Eglise qui vivait sous Domitien ou sitôt après, qui avait été témoin de ces formidables événements où se montrait aussi clairement le doigt de Dieu, qui était originaire de Palestine et avait connu les victimes de cette guerre ou les auteurs de cette tragédie ? Est-ce que saint Justin lui-même, qui était de Flavia Neapolis, vivait à cette époque et avait écrit une Apocalypse ? Qu'on songe plutôt au sentiment — sentiment d'un Juif, il est vrai — du contemporain qui exposait à cette époque même dans le IV^e livre d'Edras les souffrances qu'il avait connues, ses espoirs déçus, sa foi plus forte que toutes les déceptions !

Le Dragon qui épie la Femme céleste avait sept têtes et dix cornes (v. 3) ; la Bête de l'Apocalypse a, de même, sept têtes et dix cornes (XII 1). L'Empire romain, que tous les critiques reconnaissent en cette dernière figure, a donc incarné en quelque manière l'Esprit du mal. Déjà les psaumes de Salomon représentaient Pompée sous l'aspect du Dragon (την υπερηφανίαν του δράκοντος, Ps. S. II 29) ; la puissance romaine a causé le meurtre de l'Agneau ; la puissance romaine agira encore contre *le reste de la progéniture de la femme*. Nous sommes à l'aube d'une ère nouvelle de persécutions : que la crainte pourtant n'étreigne pas notre cœur ! La colombe du Psalmiste (Ps. LV 7) a reçu ce qu'elle demandait, des ailes pour s'envoler au désert où elle trouvera la paix : et ce sont les ailes même de Iahvé, du grand Aigle (Deut. XXXII 11), qui l'éloigneront du danger. *Les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre l'Eglise* ; le fleuve vomé par le Dragon ne submergera point *la cité de Dieu* (Ps. LXIX 19. CXXIV, 3, etc.). « *Les fleuves ne l'enlèvent pas* (l'amour de Dieu pour Israël), expliquait le commentateur midrashique sur Cant. VIII 7 : ce sont les peuples du monde qui sont comparés à des fleuves ravisseurs, Is. VII 20, VIII 7 ». Mais leur agitation est vaine, et leur dessein, insensé !

Au sens littéral, tout ce chapitre XII de l'Apocalypse représente les tribulations qu'ont dû souffrir et auxquelles ont échappé par la grâce de Dieu les Justes de tous les temps, ceux qui sont les frères de Jésus, vainqueur de tous les ennemis de la foi. Marie elle-même, après la naissance de son Fils, fut obligée de chercher en Egypte un refuge contre les puissances du mal : celle qui écrasa par son Fils la tête du serpent fut, dans les temps nouveaux, la première qui échappât ainsi aux embûches de l'ennemi cherchant à la meurtrir. *Le reste de sa progéniture,*

tous les frères de Jésus qui demeurent encore sur terre connaîtront après elle des dangers pressants ; ils ne sauraient succomber, pouvant déployer encore *les ailes du grand Aigle pour s'envoler au désert*.

Le chapitre XII de l'Apocalypse est un chef-d'œuvre inspiré qui illustre et complète la sentence de l'Apôtre saint Paul : *Qui pie volunt vivere in Christo Jesu persecutionem patientur*.

LÉON GRY,

Recteur de l'Université catholique d'Angers.

VŒU

ADRESSÉ PAR LE CONGRÈS AU SOUVERAIN PONTIFE

Les fidèles de la grande et religieuse ville de Nantes, réunis en Congrès marial, avec les délégués des cinq diocèses bretons, sous la présidence de son Eminence le Cardinal Charost, archevêque de Rennes et de tous les évêques de Bretagne, — demandent humblement au Docteur infailible de donner enfin satisfaction au vœu du peuple chrétien, en définissant et en proclamant comme dogme de foi l'Assomption de la Reine du ciel, la Bienheureuse Vierge Marie.

TABLE DES MATIÈRES

Listes des principaux collaborateurs au Congrès marial breton	1
Compte-rendu de la session de Nantes	1
Lettre de son Eminence le cardinal CHAROST	1

Chanoine E. LE GARREC : Discours d'ouverture : L'Œuvre du Congrès marial breton.	1
--	---

I. — LA MORT DE LA TRÈS SAINTE VIERGE

PÈRES OBLATS. — Pourquoi et comment la Très Sainte Vierge est morte	15
P. COCAUD. — L'endroit de la sépulture : Ephèse ou Jérusalem ?	36
M. GIQUELLO. — Récits apocryphes de <i>transitu Mariæ</i>	51
M. PLESSIS. — Quelle est la valeur de ces apocryphes	59

II. — LA RÉSURRECTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE

<i>Préambule</i> : Les trois Ecoles	73
M. LE GRAND. — L'Assomption de Marie d'après l'Ecole	78
P. JALABER { Raisons théologiques en faveur de l'Assomption ; sa connexion	
PÈRES OBLATS { avec les autres privilèges de Marie.	95 et 108
<i>Appendice</i> : les textes scripturaires cités en faveur de l'Assomption	129

III. — LE DOGME

P. BAINVEL. — Définibilité de l'Assomption.	133
---	-----

IV. — VARIA

M. TANGUY. — L'Assomption dans l'art religieux	149
M. BLAREZ. — La fête de l'Assomption en France.	157
M ^{sr} GRY. — « La femme de l'Apocalypse »	164

